Bilan d'activité 2021

Une équipe au service de l'environnement

Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine

Association agréée au titre de la protection de la nature

Editorial

Les chasseurs sont de moins en moins nombreux et également moins ruraux. Deux millions et demi à la sortie de la 2e guerre mondiale, à peine un million aujourd'hui.

Les activités de nature sont de plus en plus présentes, selon des modalités en perpétuelles évolutions et qui interfèrent bien souvent avec la pratique de la chasse.

Tout à changé en 25-30 ans, des conceptions idéologiques nouvelles, souvent urbaines, sont apparues, tel que « le bien-être animal » qui doit s'imposer à tous. Evidemment, cette doctrine n'est pas compatible avec la chasse, donc cette dernière doit disparaître ! Et bien non ! La chasse fait partie de notre histoire, notre patrimoine culturel et aussi de notre avenir écologique commun.

Pascal disait « l'homme moderne doit éviter, en voulant faire l'ange, de faire la bête ! ».

Vouloir éliminer toutes interventions humaines dans la vie sauvage est irréaliste. Beaucoup pensent que la chasse est fondée sur le simple fait de tuer des animaux. Notre action ne se résume pas à ce réducteur constat. La quête de l'animal est une philosophie de vie, mais aussi beaucoup d'autres choses.

Les chasseurs sont depuis longtemps impliqués dans des suivis faunistiques, des actions de gestion de populations, de réhabilitations et préservations de milieux.

La chasse française applique depuis longtemps ce nouveau concept : la préservation de la biodiversité ordinaire ; cela ne veut pas dire que la chasse n'a plus de progrès à faire sur le plan de l'éthique, elle devra s'affranchir de certaines pratiques pour s'assurer d'une certaine tolérance des non-chasseurs.

C'est dans cette voie que la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine continuera à tracer son sillon pour l'avenir de la chasse.

André DOUARD

SOMMAIRE

LA FDC 35

Le socle de la chasse..... p. 1
La chasse, cœur de biodiversité..... p. 2
La chasse, le saviez- vous ?..... p. 6

LA SÉCURITÉ

Chasse et sécurité..... p. 10

LES ESPÈCES

Le lièvre brun ..... p. 16
Le lapin de garenne..... p. 22
Le faisan commun ..... p. 24
La bécasse des bois..... p. 28
La bécassine ..... p. 34
Chasse de nuit du gibier d'eau..... p. 36
Oiseaux de passage..... p. 38
Les cervidés..... p. 48
Le sanglier..... p. 50
Le putois..... p. 56
Le renard roux ..... p. 58

LES MILIEUX

Le Marais Noir de Saint Coulban ..... p. 64

MANIFESTATIONS

Manifestation de Redon..... p. 88

FDC 35
Beauregard - 35630 Saint-Symphorien
Tél. : 02 99 45 50 20 - Fax : 02 99 45 54 26
fdc35@fdc35.com - www.fdc35.com

Édition de avril 2022
Directeur de la publication : André Douard
Responsable de projet : Philippe Baudron
Crédit photos : FNC, FDC 35, Dominique Gest, Philippe Hervault, David Tannoux, Christophe et Marius Vignaud, Adobe Stock.
Photo couverture : Lapin de Garenne
Création et impression : Imp. atimco IMPRIM'VERT
Papier PEFC - Encres végétales - Tirage : 2000 ex

Le socle de la chasse

La Fédération des chasseurs est une association Loi 1901 dont les orientations sont gérées démocratiquement lors d'une assemblée générale annuelle.

La représentativité de cette assemblée générale est garantie par l'adhésion obligatoire de chaque chasseur et l'essentiel des détenteurs de droits de chasse. Les pratiquants, comme les territoires, disposent d'un droit de vote qui les associe ainsi étroitement au développement de la chasse et aux responsabilités attribuées aux fédérations départementales ou interdépartementales.

L'assemblée générale annuelle n'est pas seulement le lieu d'un débat sur les budgets alloués aux diverses actions entreprises par la fédération ou aux montants des cotisations à définir, elle est un moment privilégié de partage des connaissances sur les informations les plus récentes dans les domaines scientifiques, juridiques, techniques, sécuritaire... et d'échanges avec les responsables politiques, administratifs, économiques et sociaux du département. Les vœux et les projets qui y sont présentés sont préparés lors des réunions de secteurs qui permettent de prendre en compte la diversité des territoires et des pratiques cynégétiques.

Une structure à la fois privée et publique

La Fédération des chasseurs est une association relevant de la Loi 1901, donc « privée », ayant pour objectif la représentation et la défense des intérêts de la chasse et des chasseurs, assumant cependant **pour l'État des missions de service public.**

- L'indemnisation des dégâts de grand gibier aux cultures agricoles représentent plus de 80 millions d'euros (indemnisations, coût de gestion et de protection).
- Formation des candidats à l'examen du permis de chasser ⇨ chaque année 36 000 candidats inscrits à l'examen du permis de chasser, placé sous la responsabilité de l'OFB.
- Validation annuelle du permis de chasser et validation temporaire pour un million de chasseurs français.

Les autres missions

La Fédération Départementale des Chasseurs est la cheville ouvrière pour l'établissement des plans de chasse grand et petit gibier. C'est un temps de travail au coût financier important.

- La Fédération Départementale des Chasseurs propose un choix de formations : sécurité, examen initial du gibier, agrément piégeur, garde de chasse particulier, régulation des prédateurs et déprédateurs...
- La Fédération Départementale des Chasseurs communique et informe : revues, bilans, site internet...
- La Fédération Départementale des Chasseurs partage ses connaissances de la nature en proposant des animations nature aux scolaires.
- La Fédération Départementale des Chasseurs participe à la protection des habitats de la faune sauvage.
- La Fédération Départementale des Chasseurs mène des études sur les espèces gibiers en partenariat avec l'OFB (lièvre, renard, sanglier, bécasse).
- La Fédération Départementale des Chasseurs élabore le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC), approuvé par le Préfet ; outil central du pilotage de l'activité cynégétique du département pour 6 ans.

La CHASSE agit directement pour la SAUVEGARDE des ÉCOSYSTÈMES

LES CHASSEURS LE PROUVENT AU QUOTIDIEN

Dans le cadre de la réforme de la chasse de juillet 2019 afin de renforcer les actions pour la biodiversité et l'éducation à la nature, une éco-contribution a été mise en place ; **chaque chasseur paie 5 € sur son permis pour financer des actions en faveur de la biodiversité. L'État apporte une contrepartie du double, soit 10 € par chasseur**.

75 % DES ZONES HUMIDES SONT GÉRÉES PAR LES CHASSEURS

- Les zones humides et les mares ont un rôle et des fonctions clés dans l'écosystème. **Sans l'intervention des chasseurs, qui en assurent la préservation et l'entretien, elles disparaîtraient**.

PLUS DE 20 000 KM DE HAIES

sont plantées et entretenues chaque année par les chasseurs, créant des continuum riches en biodiversité ordinaire.

« Parce qu'elle accorde une valeur prioritaire à la conservation des écosystèmes et des milieux, la chasse est une activité légitime dont l'empreinte écologique est positive. »

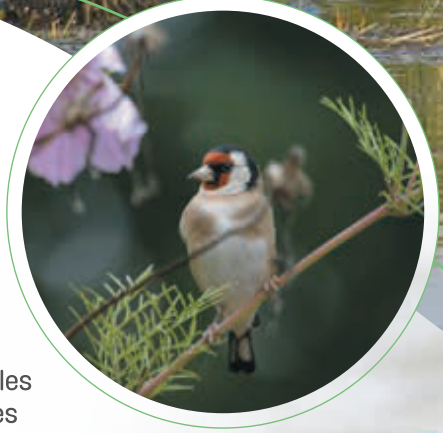

40 000 HA DE JACHÈRES FLEURIES

sont plantées chaque année par les chasseurs pour la sauvegarde des insectes et plus particulièrement des abeilles, maillon vital de la biodiversité.

800 000 KM DE CHEMINS RURAUX DISPARUS

Les chasseurs ont lancé, en collaboration avec les conseils régionaux, de grands projets de restauration dont bénéficieront les autres usagers de la nature.

AGIR encore et toujours pour la BIODIVERSITÉ

« Pour préserver l'avenir, les femmes et les hommes ont la responsabilité d'empêcher et de réparer les dégâts causés à la nature. C'est ce que font les chasseurs au quotidien. »

Les fédérations départementales des chasseurs sont des associations agréées au titre de la protection de l'environnement.

En complément de l'aménagement et de la restauration des territoires, les chasseurs entreprennent des actions dans de très nombreux autres domaines tout aussi majeurs pour la préservation de la biodiversité.

- **Baguer des oiseaux** pour une meilleure connaissance des espèces.

- **Réguler les espèces invasives exogènes** créant des dégâts et porteuses de maladies, du type leptospirose.

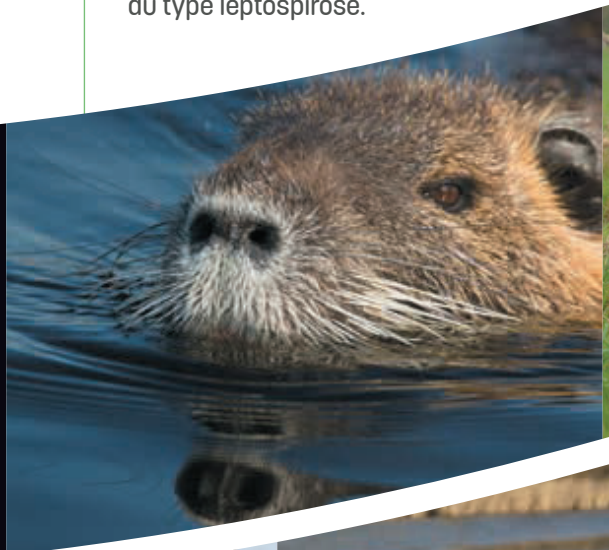

- **Suivre la faune sauvage par radio-pistage** en vue d'études biométriques ou génétiques.

- **Apporter une aide alimentaire en période critique** (eau et nourriture).

- **Étudier et suivre des espèces migratrices par balises** pour une meilleure connaissance des parcours migratoires.

PLUS DE
500 000
CHASSEURS BÉNÉVOLES

mènent des actions sur le terrain et représentent l'équivalent de **50 000 ETP** (Équivalent Temps Plein).

- **Sauvegarder et exiger que les biocorridors soient respectés** pour éviter la fracture des territoires, en imposant des bioponts si nécessaire.

- **Entretenir des passages à faune** sur les grandes infrastructures routières et ferroviaires.

- **Ramasser annuellement des déchets dans la nature** et dans les forêts.

- **Œuvrer pour un bon équilibre agro-sylvo-cynégétique**.

- **Estimer par comptages saisonniers l'évolution des populations animales**, soit par IKA (Indice Kilométrique d'Abondance), soit par INA (Indice Nocturne d'Abondance) ou Battue échantillon.

CHAQUE ANNÉE, GRÂCE À L'ÉCO-CONTRIBUTION

15
MILLIONS D'EUROS

sont investis par les chasseurs pour la sauvegarde de la biodiversité ordinaire.

Le SAVIEZ-VOUS ?

La chasse est l'une des activités de plein-air la moins dangereuse

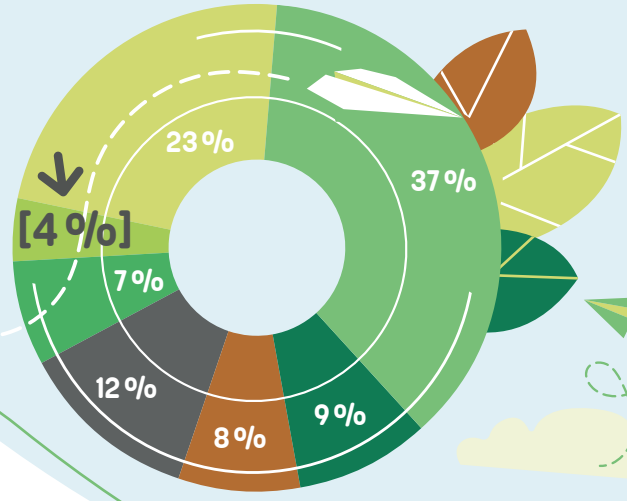

Source : SANTÉ PUBLIQUE FRANCE

Les chasseurs se mobilisent chaque jour pour faire baisser le nombre d'accidents

UNE BAISSE DE

71 %

D'ACCIDENTS MORTELS, EN 20 ANS

Source : OFB - Années 1999/2000 - 2019/2020

Suspension ou retrait du permis

Au même titre que le permis de conduire, le permis de chasser peut être retiré en cas de faute grave.

Une activité de plein-air sur-réglementée

243 pages du Code de l'Environnement sont consacrées à la chasse.

Une formation exigeante

Avant de pratiquer la chasse, il faut **se soumettre à une formation théorique et pratique qui exige des connaissances sur les armes et les munitions, la législation et la réglementation ainsi que sur les espèces.**

RÉPARTITION DES DÉCÈS TRAUMATIQUES EN PRATIQUE SPORTIVE SELON LE GROUPE DE SPORT

2017-2018

EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

- Sports aquatiques
- Sports de montagne
- Sports mécaniques
- Air moteur
- Air sans moteur
- Autres
- → **Chasse**

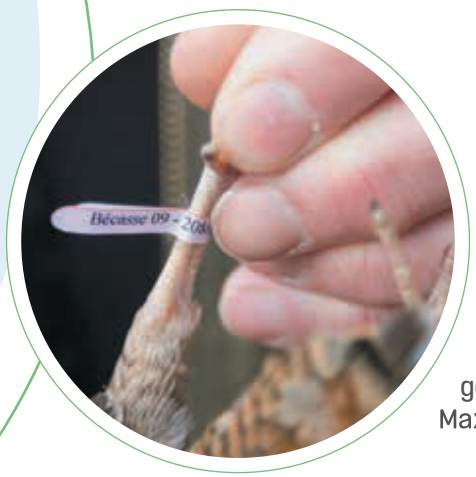

Les prélèvements des animaux sont strictement encadrés

La plupart des prélèvements, grand et petit gibier sont encadrés par des plans de chasse, des plans de gestion et des PMA (Prélèvements Maximums Autorisés).

Une seconde vie pour les chevaux de vènerie

80 %

DES CHEVAUX DE VÈNERIE

sont des trotteurs de réforme qui échappent ainsi à l'abattoir pour finir leur vie en galopant dans nos belles forêts françaises.

La chasse au secours du patrimoine canin

150 races de chiens de chasse ont pu être sauvées grâce aux chasseurs.

La nature se vit ensemble et en toute sécurité

La Fédération Nationale des Chasseurs a signé trois conventions de partenariat avec la **Fédération Française de la Randonnée Pédestre**, la **Moutain Bikers Foundation** et la **Fédération Française de Cyclotourisme.**

Une obligation de formation à la sécurité à la chasse

Depuis la loi du 24 juillet 2019, les chasseurs sont soumis durant toute leur vie à une formation à la sécurité.

SEULES

9 %

DES FORÊTS APPARTIENNENT À L'ÉTAT

• Chasse et sécurité

La sécurité

Formation sécurité

Bilan des accidents de chasse

Formation décennale de sécurité à la chasse

La formation sécurité décennale a été instaurée par la loi du 24 juillet 2019. L'article 13 de la loi précise en effet qu'une remise à niveau décennale obligatoire portant sur les règles élémentaires de sécurité doit être suivie par chaque chasseur, selon un programme défini par la Fédération Nationale des Chasseurs. Ces remises à niveau seront dispensées exclusivement par les fédérations départementales des chasseurs. L'arrêté ministériel du 05 octobre 2020 précise certaines modalités de cette formation.

A compter d'octobre 2020, la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine a 10 ans pour que l'ensemble des chasseurs brétilliens suivent cette formation.

C'est une formation théorique d'environ 3 heures, sans manipulation d'armes. Il n'était pas envisageable, en termes de logistique, de convoquer les chasseurs pour des formations pratiques avec manipulation et tir.

Cette remise à niveau théorique est identique dans toute la France, le contenu a été défini par la Fédération Nationale des Chasseurs et avec l'avis de l'Office Français de la Biodiversité.

A l'issue de cette formation, le chasseur recevra une attestation de la part de la fédération d'Ille et Vilaine. De plus, la participation à cette formation sera attestée annuellement sur le titre de validation du permis de chasser.

L'absence de formation d'un chasseur dans le délai imparti de 10 ans entraînera une impossibilité de renouvellement de la validation annuelle du permis de chasser.

Bilan national des accidents de chasse

L'Office Français de la Biodiversité, organisme public assurant le conseil technique du Ministère de l'écologie en matière de chasse et la police de la chasse, a en charge le suivi des accidents de chasse. Toute blessure par arme fait l'objet d'une déclaration aux forces de l'ordre. Ainsi en cas de blessure à la chasse, l'OFB est prévenu et va avec la gendarmerie réaliser une enquête. Le nombre et les circonstances des accidents de chasse sont ainsi connus et étudiés chaque année.

On distingue les accidents aux victimes et les incidents matériels ou aux animaux domestiques.

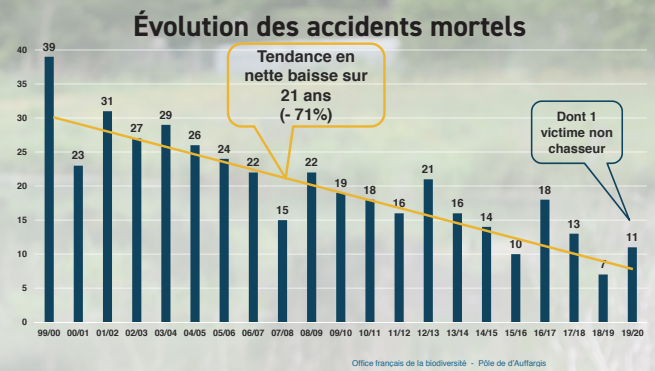

Ce graphique ne prend en compte que les accidents mortels, c'est-à-dire ayant causé le décès de la victime. La diminution est bien plus importante, avec moins 71 % d'accidents en 20 ans, résultat, là encore, des nombreuses formations, sensibilisation et de la prise de conscience des chasseurs.

L'année 2018/2019 a connu le plus petit nombre d'accidents mortels avec "seulement" 7 personnes décédées. En 2019/2020, ce nombre est malheureusement remonté à 11 victimes dont 1 non chasseur.

Combien auraient pu être évités ? 9-10 ? car ces accidents sont dus au non-respect des règles élémentaires de sécurité.

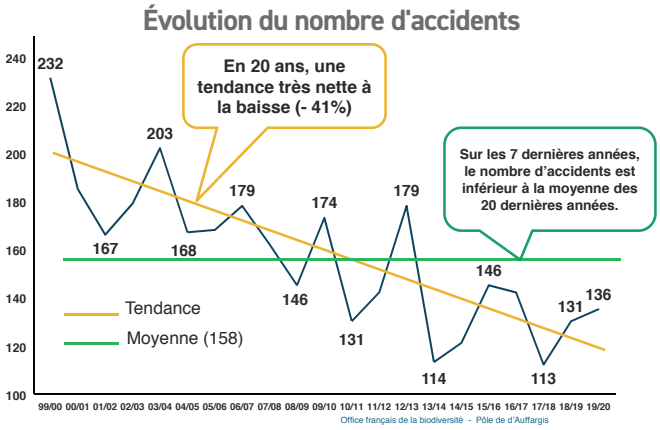

Ce graphique présente le nombre d'accidents de chasse depuis 20 ans. On constate une forte baisse du nombre d'accidents depuis 20 ans : moins 41 % avec 136 accidents en 2019/2020. Depuis les 7 dernières années, le nombre d'accidents est inférieur à la moyenne des 20 dernières années. Ceci est un effet direct du renfort des formations mises en place par les fédérations et des efforts de prudence réalisés par les chasseurs.

On constate également que ce nombre peut malgré tout varier d'une année sur l'autre.

Grâce aux enquêtes réalisées par l'OFB, les circonstances détaillées de ces accidents sont connues.

Ainsi en 2019/2020, 56 % de l'ensemble des accidents ont eu lieu lors d'une chasse au grand gibier (cervidés, sanglier, mouflon, isard, chamois), 36 % en chasse au petit gibier à plume et 8 % en chasse au petit gibier à poil.

Une des circonstances parmi ces accidents doit nous faire réagir : 50 accidents, soit 37 % des accidents qui ont eu lieu sur la saison 2019/2020 sont dus à des auto-accidents : la victime s'est blessée elle-même. C'est beaucoup trop et en nette augmentation par rapport à la moyenne des 17 dernières années.

Sur les 50 auto-accidents :

- 36 % de ces auto-accidents sont générés par de mauvaises manipulations de l'arme : mauvaise direction des canons et doigts sur la queue de détente, mauvais geste à la fermeture de l'arme et départ du coup de feu...
- 23 % sont dus à la chute du chasseur alors que son arme était chargée, cette chute générant le départ intempestif du coup de feu. Cette proportion est en diminution d'année en année, les chasseurs sont de plus en plus conscients des risques.
- 15 % sont causés par ce qu'on appelle le port de la bretelle : l'arme, chargée, est tenue en bandoulière à la bretelle, elle peut tomber de l'épaule, la corne de chasse, le gilet, le sifflet du chien peuvent se prendre dans la bretelle, le chasseur fait un geste brusque pour rattraper son arme et l'embarras déclenche un tir. La rupture de bretelle par négligence d'entretien peut aussi se produire.

- 13 % de ces auto-accidents sont engendrés par une erreur de munitions insérées dans le canon avec des risques d'éclatements de canon qui peuvent engendrer de graves blessures de main ou de visage.
- Enfin 6 %, soient 8 auto-accidents sont encore dus au passage d'un obstacle avec une arme chargée alors que cette situation constitue la base de la sécurité lors de l'examen du permis de chasser.
- Les 6 derniers pourcentages correspondent à la chute de l'arme posée chargée sur le capot d'une voiture, au pied d'un arbre, sur le mirador...

Ces auto-accidents sont quasiment tous dus à une erreur de la part du chasseur qui n'a pas respecté les consignes élémentaires de sécurité. 50 accidents qui auraient pu être évités, 50 chasseurs qui ne seraient pas blessés, mutilés ou décédés.

Circonstances accidents au grand gibier 2019-2020

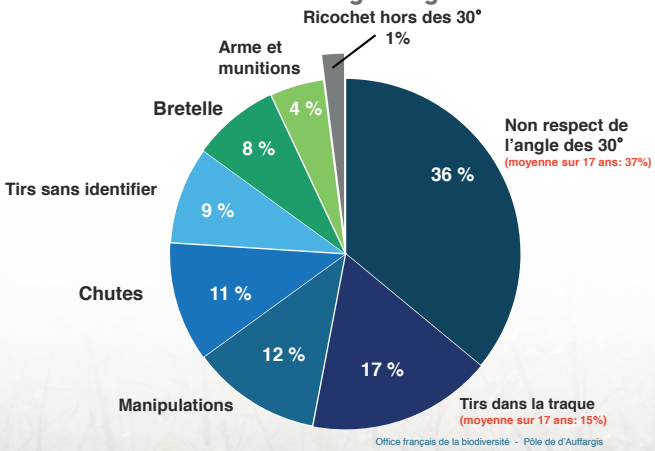

Concernant les accidents ayant eu lieu lors de chasse au grand gibier, 36 % sont dus au non-respect de l'angle de 30°. Ce non-respect de l'angle accroît très fortement le risque de ricochets des balles et est à l'origine de tir sur la ligne des postés entre voisins.

17 % des accidents ont lieu lors de tirs dans la traque.

La chute du chasseur engendre là encore 11 % d'accidents.

Le tir sans identification représente 9 % des accidents, ils sont inexcusables.

La bretelle, présente également dans les chasses de grand gibier, a engendré 8 % des accidents, l'inadéquation entre les munitions et l'arme 4 % et cas rarissime 1 accident s'est produit par un ricochet malgré le respect de l'angle des 30°.

On constate qu'en respectant les consignes élémentaires de sécurité, à savoir le respect de l'angle de 30° et le tir après identification, 45 % des accidents de grand gibier auraient été évités.

Circonstances accidents au petit gibier 2019-2020

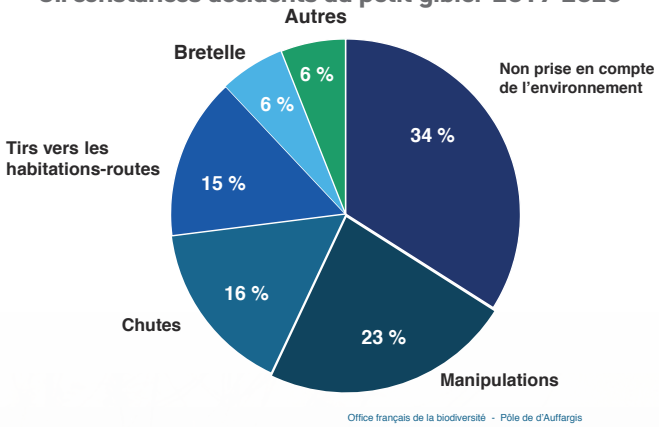

Office français de la biodiversité - Pôle de d'Auffargis

Concernant les accidents lors de chasse au petit gibier :

- 34 % concernent un défaut de prise en compte de l'environnement.
- 23 % sont dus à un défaut de manipulations mais avec potentiellement la blessure d'une tierce personne.
- 15 % à la chute du chasseur avec son arme chargée.
- 15 % des accidents ont été causés par des tirs vers des habitations ou des routes.

L'analyse détaillée des accidents mortels pour la saison 2019/2020 permet de mieux comprendre ce qui s'est passé. Sur ces 11 accidents (7 au grand gibier et 4 au petit gibier), 3 tirs directs sans identification, 2 directs dans l'angle de 30°, 2 tirs directs dans la traque, 1 tir suite à une erreur de manipulation, soit au total 8 accidents dus uniquement au non-respect des règles élémentaires de sécurité ; ce qui veut dire 8 accidents qui n'auraient jamais dus se produire. 8 accidents inexcusables, dus uniquement à la faute du chasseur.

Malgré toutes les formations, le risque zéro n'existe pas. La sécurité à la chasse, c'est la responsabilité de tous les chasseurs, chaque chasseur est responsable de l'image de la chasse qu'il véhicule à travers son comportement.

« Aucun tir n'est anodin car dans la nature les chasseurs ne sont jamais seuls ! Ne pas tirer est aussi un acte de chasse ».

Les espèces

- Le lièvre brun
- Le lapin de garenne
- Le faisan commun

Petite faune sédentaire

Le lièvre brun
(Lepus europaeus)

Le lièvre est très prisé par les chasseurs brétilliens. C'est une espèce emblématique de nos campagnes. La chute drastique des populations lièvres, pouvant entraîner la disparition de l'espèce, a été enrayée dans notre département grâce à une prise de conscience des chasseurs au milieu des années 1980 et la mise en place progressive de mesures de gestion fortes (plan de chasse, PMA, suivi des populations par IKA, régulation des prédateurs).
Nous constatons que les niveaux d'abondance, ainsi que les tendances d'évolution sont très variables. En outre, nous constatons que les proportions de jeunes lièvres dans le tableau de chasse sont faibles depuis plusieurs années.

Dès 2016, la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine a intégré le Réseau National Lièvre, avec le territoire du GIC du Vendelais. Actuellement, 27 sites au niveau national font partie du Réseau Lièvre, pour une surface de 630 000 hectares, avec des types d'habitats différents.
Les différents sites d'études fournissent un panel de situations diversifiées et contrastées, ce qui est essentiel pour identifier les facteurs les plus déterminants pour la démographie du lièvre.

En termes de gestion, 1983 marque la naissance des premiers Groupements d'Intérêt Cynégétique (GIC) à vocation gestion lièvre.
Une première mesure de gestion à l'échelon départemental : le retard de l'ouverture de la chasse du lièvre au 15 octobre.

A partir de 1987, pour pouvoir chasser le lièvre, les différents territoires de chasse du département doivent adopter un plan de gestion cynégétique approuvé (PGCA) par le préfet ; celui-ci limite la possibilité de chasse du lièvre à un, deux ou trois dimanches et un PMA lièvre par chasseur, à la place des deux mois d'ouverture en vigueur jusqu'alors.

Dès 1984, des indices kilométriques d'abondance (IKA) sont réalisés sur les GIC.

En 1988, un plan de chasse lièvre est expérimenté sur plusieurs cantons de l'est du département.

En 1990, environ un tiers du département (partie est) est en plan de chasse lièvre. Dans le même temps, un nouveau plan de gestion cynégétique approuvé limite, à l'échelon départemental, la possibilité de chasser le lièvre à un ou deux dimanches (aux environs des 15 et 20 octobre), avec toujours un PMA de 1 lièvre par chasseur et par saison. Le choix de chasser le lièvre 1 ou 2 dimanches est volontaire, décidé à l'échelon communal par le ou les territoires majoritaires en surfaces chassables.
Durant cette décennie, les comptages par indice d'abondance se sont généralisés, sans toutefois couvrir l'ensemble du département. Ce mode de gestion va se poursuivre jusqu'à l'approbation du premier Schéma Départemental de Gestion Cynégétique en 2007.

A partir des années 2000, les indices d'abondance lièvre IKA sont généralisés à l'ensemble du département (IKA tous les 2 ans pour les GIC et tous les 3 ans pour les autres communes).

Circuits IKA nocturne lièvre

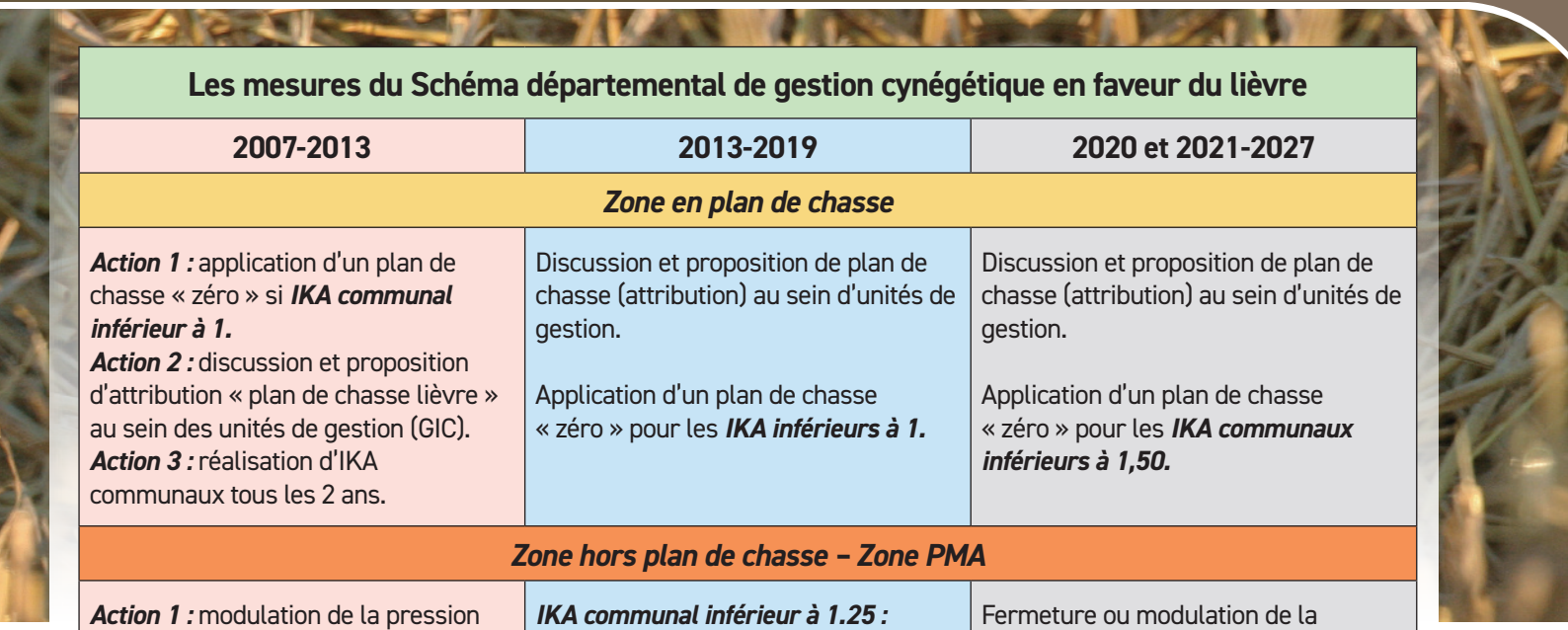

Les mesures du Schéma départemental de gestion cynégétique en faveur du lièvre		
2007-2013	**2013-2019**	**2020 et 2021-2027**
Zone en plan de chasse		
Action 1 : application d'un plan de chasse « zéro » si ***IKA communal inférieur à 1.*** ***Action 2 :*** discussion et proposition d'attribution « plan de chasse lièvre » au sein des unités de gestion (GIC). ***Action 3 :*** réalisation d'IKA communaux tous les 2 ans.	Discussion et proposition de plan de chasse (attribution) au sein d'unités de gestion. Application d'un plan de chasse « zéro » pour les ***IKA inférieurs à 1.***	Discussion et proposition de plan de chasse (attribution) au sein d'unités de gestion. Application d'un plan de chasse « zéro » pour les ***IKA communaux inférieurs à 1,50.***
Zone hors plan de chasse – Zone PMA		
Action 1 : modulation de la pression de chasse en fonction des résultats des suivis indiciaires (IKA nocturne) par période triennale. ***IKA inférieur à 1 :*** fermeture de la chasse du lièvre pour 3 saisons. ***IKA supérieur à 1 et inférieur à 1.5 :*** chasse limitée à 1 jour (1 dimanche fixé par arrêté préfectoral). ***IKA supérieur à 1.5 :*** chasse limitée à 2 jours (2 dimanches fixés par arrêté préfectoral). ***Action 2 :*** prélèvement maximum autorisé de 1 lièvre par chasseur, matérialisé par un système de marquage individualisé (bracelet autocollant + code barre), remis à chaque chasseur avec la validation annuelle du permis de chasser. Pour la première fois sur les communes hors plan de chasse (deux tiers du département), la possibilité de chasser ou non l'espèce lièvre est liée au niveau de population	***IKA communal inférieur à 1.25 :*** fermeture ou passage en plan de chasse. ***IKA communal supérieur à 1.25 :*** chasse limitée à 1 jour (dimanche). ***IKA communal supérieur à 1.75 :*** chasse limitée à 2 jours (dimanches). Le nombre de jours de chasse au lièvre pourra être diminué (une journée remplacée par fermeture ; deux journées ramenées à une journée) sur une commune si le ou les territoires majoritaires en surface en font la demande et ce, pour une période triennale. Après une période de fermeture triennale (IKA inférieur à 1,25) : si l'indice kilométrique d'abondance permet une réouverture de la chasse au lièvre, celle-ci sera plafonnée pour une période de trois ans à une journée (1 dimanche) pour les zones hors plan de chasse. Ces mesures n'entreront en application qu'à partir de la saison cynégétique 2014/2015. Maintien du PMA de 1 lièvre/saison/chasseur, matérialisé par un système de marquage. Bracelet individualisé par la validation et le numéro du carnet bécasse remis lors de la validation annuelle du permis de chasser. Restitution du bilan de prélèvement obligatoire à la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine. La non-restitution du bilan de prélèvement entrainera automatiquement une non-attribution du bracelet lièvre pour la saison suivante.	Fermeture ou modulation de la pression de chasse sur une période triennale. ***IKA communal inférieur à 1,50 :*** fermeture ***IKA communal supérieur ou égal à 1,50 :*** limitée à 1 jour (dimanche) ***IKA communal supérieur ou égale à 2,00 :*** limitée à 2 jours (2 dimanches) Le nombre de jours de chasse au lièvre pourra être diminué (une journée remplacée par fermeture ; deux journées ramenées à une journée) sur une commune si le ou les territoires majoritaires représentant 60 % de la surface en font la demande et ce, pour une période triennale. Après une période de fermeture triennale (IKA inférieur à 1,50) : si l'indice kilométrique d'abondance permet une réouverture de la chasse au lièvre, celle-ci sera plafonnée pour une période de trois ans à une journée (1 dimanche) pour les zones hors plan de chasse. Maintien du PMA de 1 lièvre/saison/chasseur, matérialisé par un système de marquage. Bracelet individualisé par la validation et le numéro du carnet bécasse remis lors de la validation annuelle du permis de chasser. Restitution du bilan de prélèvement obligatoire à la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine. La non-restitution du bilan de prélèvement entrainera automatiquement une non-attribution du bracelet lièvre pour la saison suivante.

MAÎTRISE DES PRÉLÈVEMENTS

Après des prélèvements généralement supérieurs à 4 000 lièvres pour la période 2004 à 2013, avec une année record en 2018, les prélèvements ont régulièrement baissé, pour se stabiliser actuellement autour de 3 000 individus.

Évolution des prélèvements lièvre en Ille et Vilaine en zone plan de chasse et zone PMA (1 ou 2 jours)

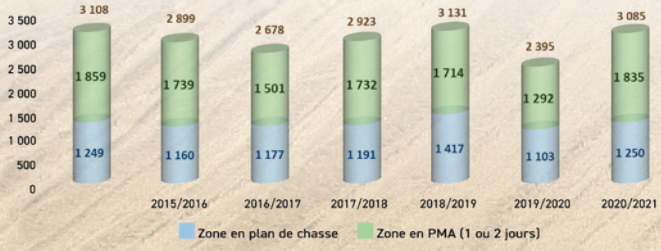

Évolution des prélèvements lièvre Enquête statistique départementale

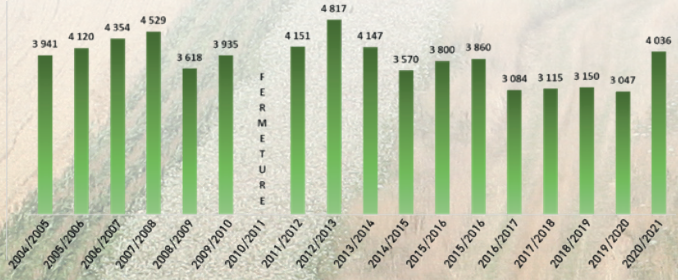

Evolution de la population lièvre, suivie par IKA
Comparatif des IKA 2006/2007/2008 et 2018/2019/2020

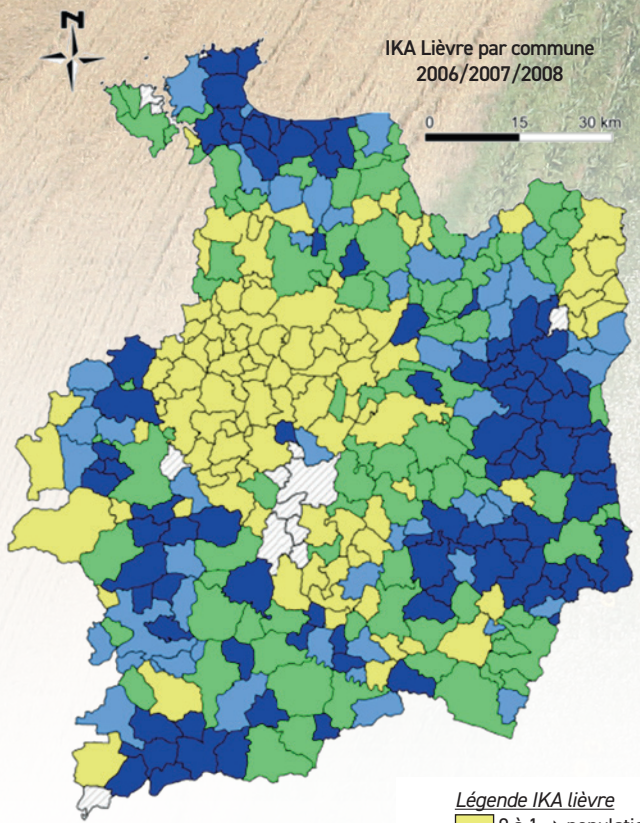

% de communes par classe d'IKA
0 à 1 : 30.20%
1 à 1.5 : 27.27%
1.5 à 2 : 14.66%
Sup. à 2 : 27.85%

Légende IKA lièvre
- 0 à 1 ⇨ population très faible
- 1 à 1.5 ⇨ population faible
- 1.5 à 2 ⇨ population encore fragile
- 2 et plus ⇨ population ayant dépassé le stade critique
- Absence de comptage

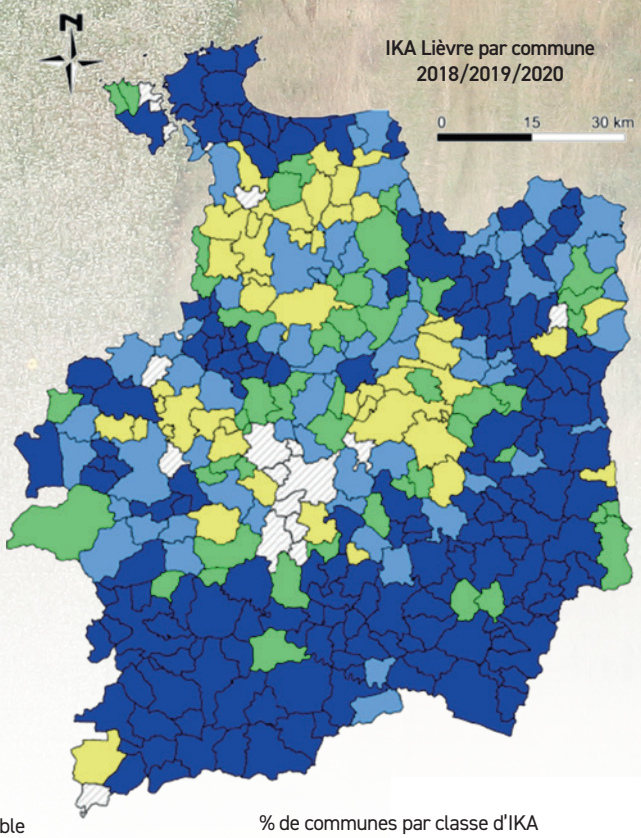

% de communes par classe d'IKA
0 à 1 : 13.77%
1 à 1.5 : 14.37%
1.5 à 2 : 20.05%
Sup. à 2 : 50.80%

Niveau de population lièvre pour la période 2019 à 2021 (suivi par IKA nocturne)

% de communes par classe d'IKA			
0 à 0.5	0.95 %	**8.54 %**	Population très faible
0.5 à 1	7.60 %		
1 à 2	**29.74 %**		Population encore fragile
2 à 3	26.58 %	**46.71 %**	Population consolidée
4 à 5	20.13 %		
5 à 7	5.06 %	**6.96 %**	Bonne population
7 et +	1.90 %		

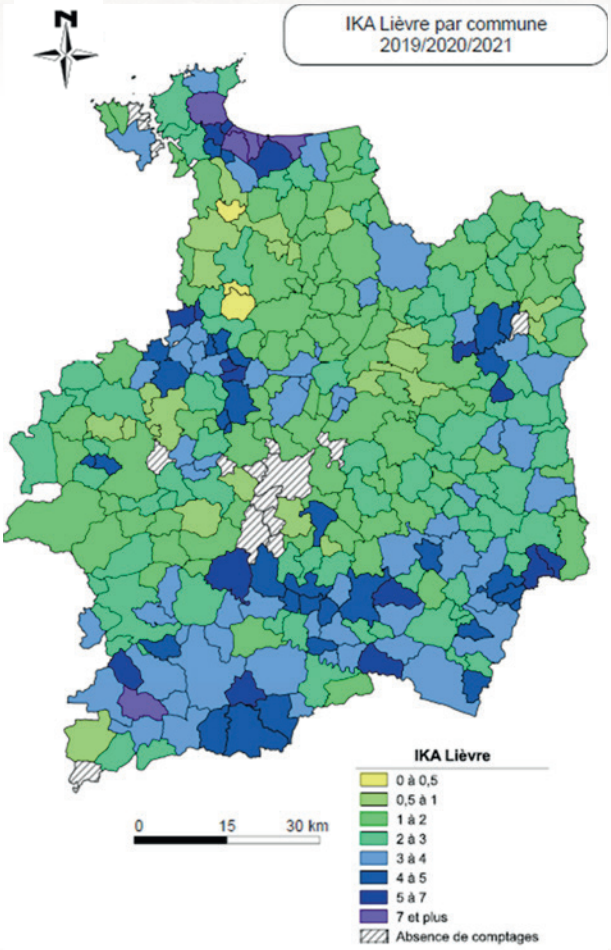

Suivi de la réussite de la reproduction du lièvre par analyse du tableau de chasse

L'analyse du tableau de chasse est précieuse d'enseignements. Elle permet d'apprécier de manière précise les taux et les vitesses de réalisation des tableaux de chasse. Elle permet d'évaluer les sexes ratio (proportion de femelles et de mâles dans les prélèvements). Elle permet également d'apprécier l'âge ratio (la proportion de jeunes de l'année et d'adultes au prélèvement). Chez le lièvre comme chez tous les mammifères, grâce à la pesée du cristallin (la lentille) de l'œil, il est possible de faire la différence entre les jeunes de l'année et les adultes avec une excellente fiabilité. Cet organe a la particularité d'avoir une croissance continue tout au long de la vie d'un mammifère. En se référant à un abaque, cela permet de déterminer la proportion de jeunes parmi les animaux prélevés à la chasse, ce qui constitue un indice du succès de la reproduction de la saison écoulée. En outre, concernant les jeunes de l'année, il est aussi possible d'estimer leur date de naissance et ainsi étudier l'incidence de divers facteurs sur la survie juvénile.

Paramètre de reproduction et tendance d'évolution

La biologie de la reproduction du lièvre est particulière : une taille de portée réduite (1 à 3 levrauts) en intervalle de temps entre deux portées de 38 jours en moyenne et une saison de reproduction allant de début février à la fin d'octobre.

Sur une période de 6 mois, une femelle aura en moyenne 5 portées et une production d'environ 13 jeunes.

Les populations montrent, de façon naturelle, de fréquentes et parfois importantes variations d'effectifs, parfois brusques, d'autres fois plus lentes.

Depuis les années 1990, une baisse générale des populations françaises a été constatée.

Evolution du succès reproducteur du lièvre

Le succès reproducteur du lièvre dans notre département reste très médiocre. L'analyse des cristallins, réalisée depuis 2005 sur plusieurs GIC, montre qu'il y a seulement environ un jeune par adulte au tableau de chasse, alors que normalement il devrait y avoir 2 jeunes par adulte.

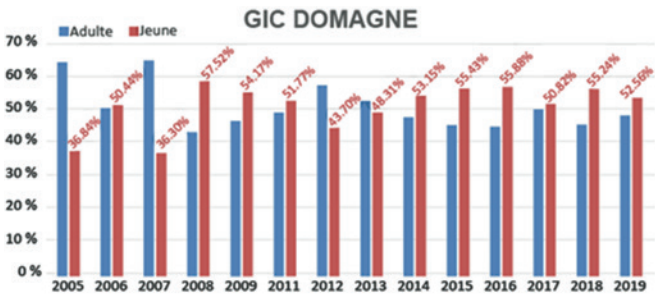

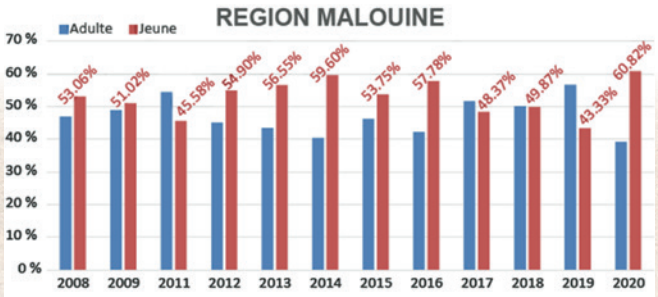

Réseau national d'étude lièvre : 30 sites

% de jeunes lièvres dans les tableaux
Saisons 2015 à 2020

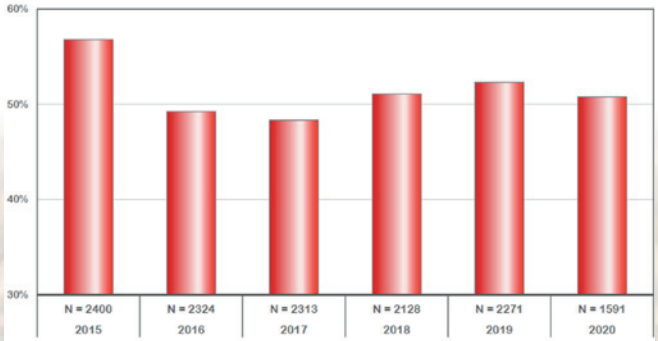

Les résultats du Réseau national d'étude lièvre (OFB) indiquent que le succès reproducteur est médiocre en France, à l'image de ce qui se passe en Ille et Vilaine.
Les études conduites indiquent que le lièvre supporte assez bien une forte simplification paysagère. Les plaines céréalières constituent presque un milieu idéal, dès lors qu'elles comportent suffisamment de bordures enherbées. Les zones herbagères par contre ne sont pas optimales pour le lièvre et c'est souvent sur ces zones que les populations ont le plus chuté. La forte mécanisation (fauche de foin) est probablement un facteur important (17 % des lièvres présents dans les luzernes sont tués lors de fauches (étude Agrifaune en Ille et Vilaine).
La prédation, notamment du renard sur les levrauts semble également un facteur important. Les études du Réseau national lièvre (OFB) mettent en évidence qu'il existe une augmentation des jeunes observés dans le tableau de chasse, avec une diminution des effectifs renard.

Densité du renard au printemps

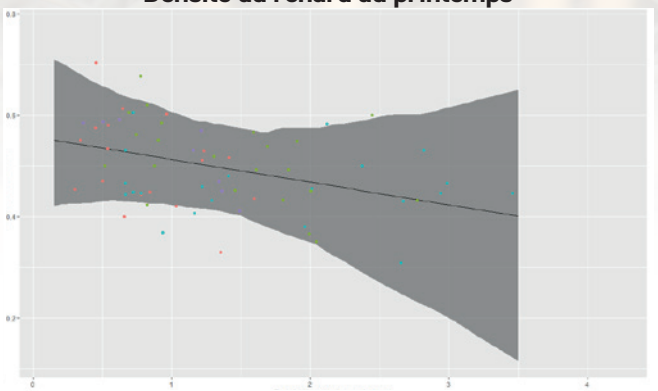

Relation négative significative
Augmentation du pourcentage de jeunes observés avec une diminution des effectifs de renards

Accroissement Densité Lièvre

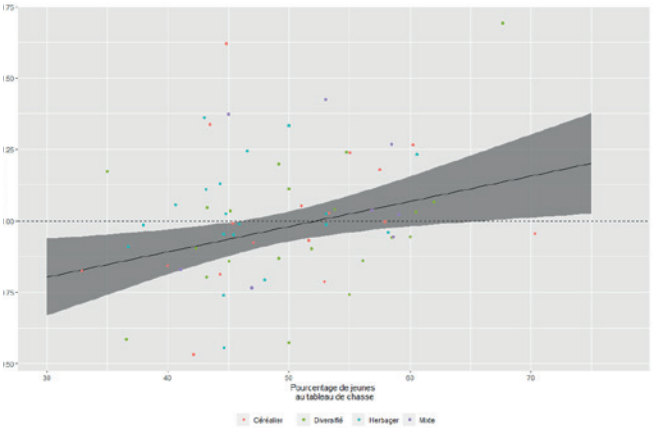

Relation positive significative
Augmentation des populations avec l'augmentation du pourcentage de jeunes observés

L'augmentation du pourcentage de jeunes observés au tableau de chasse entraîne une augmentation des populations lièvre. Par contre, une augmentation des prélèvements par la chasse dans ces mêmes zones entraîne une diminution des populations lièvre.
La population lièvre d'Ille et Vilaine s'est nettement améliorée ces dernières années, par contre on constate une baisse des prélèvements probablement due aux mesures de gestion plus strictes (relèvement du niveau minimum des IKA pour pouvoir chasser une ou deux journées).

On peut supposer que cette baisse de prélèvements a permis d'augmenter la population. La prédation du renard est au plus bas (chute importante de la population renard suite à l'épidémie de gale sarcoptique). La succession d'étés plutôt secs a probablement aidé.

La survie des jeunes lièvres est donc un facteur essentiel, mais la forte mécanisation agricole de notre département reste un facteur majeur agissant défavorablement sur la population.
Le faible succès reproducteur du lièvre dans notre département est probablement compensé par la baisse des prélèvements à la chasse et à la forte chute de la prédation du renard.
Il conviendra dans les années futures de bien gérer les niveaux de prélèvements afin de ne pas compromettre ce renouveau de population, de suivre le plus finement possible l'évolution de la population lièvre du département lorsque la population de renard se rétablira et que la prédation augmentera à nouveau.

La population lièvre du département reste à surveiller en raison d'un renouvellement plus difficile qu'auparavant et multifactoriel. La situation n'est cependant pas critique, le département d'Ille et Vilaine possède certainement la plus belle population lièvre de Bretagne.

Évolution du nombre de lièvres prélevés par la chasse dans les départements bretons

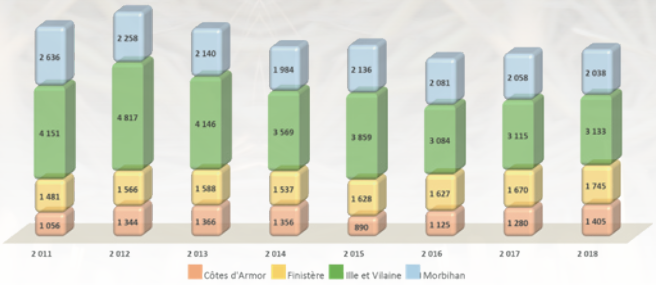

Tularémie du lièvre

Maladie transmissible à l'homme

Depuis 4-5 ans, la tularémie fait un retour en France et dans notre département. Cette maladie, classée dans les zoonoses (maladie de la faune sauvage mais transmissible à l'homme), est souvent véhiculée par le lièvre mais pas seulement. Les rongeurs (campagnols, mulots, etc..) sont aussi porteurs et victimes de cette maladie.
L'agent responsable est une bactérie (Francisella tularensis holarctica).
Le taux de mortalité des animaux atteints peut être fort.

UNE MALADIE TRANSMISSIBLE À L'HOMME À NE PAS NÉGLIGER.

La contamination de l'homme peut se faire en manipulant un animal porteur, par le biais du contact au travers de la peau et des muqueuses, soit par une piqûre ou inhalation.
La bactérie a une assez faible résistance dans les cadavres, mais une forte résistance dans le sol. Lors de la manipulation d'un cadavre de lièvre (trouvé mort dans la nature), il est fortement conseillé de porter des gants jetables et un masque FFP2 (masque COVID 19).
Pour un lièvre prélevé à la chasse (présumé sain) lors du dépouillage et l'éviscération, le port des gants jetables est vivement recommandé. De plus, pour éviter toute dispersion de bactéries en suspension dans le pelage, il est nécessaire d'humidifier légèrement. Lors de l'éviscération, si la rate est toujours pliée en forme de cigare (signe de contamination par la tularémie), il faut éliminer impérativement la carcasse du lièvre.
Le respect de ces règles élémentaires de bons sens permet de réduire les contaminations humaines.

Dans notre département, plusieurs chasseurs ont été touchés par cette maladie ces dernières années (souvent suite à la manipulation d'un lièvre).
La maladie chez l'homme est sévère, mais rarement mortelle. Les principaux symptômes sont la fièvre, les douleurs musculaires, une forte fatigue et des maux de tête. Dans les cas graves, des infections digestives ou pulmonaires peuvent apparaître. Si le diagnostic est précoce, l'administration d'un antibiotique est suffisante, en revanche l'absence de diagnostic rapide de la tularémie peut entraîner une thérapie assez lourde, longue et une prise en charge par une équipe médicale compétente.

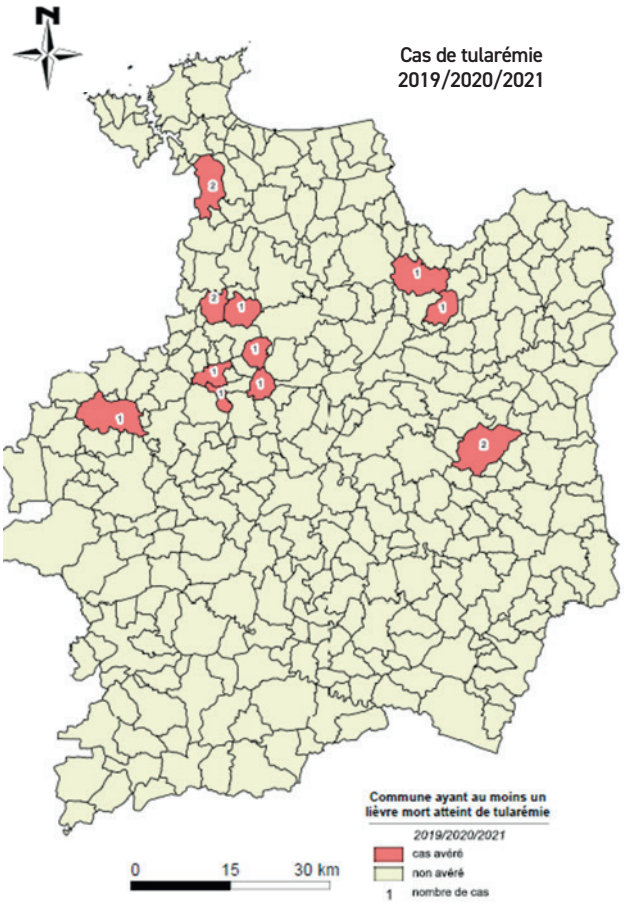

Le lapin de garenne
(Oryctolagus cuniculus)
En route vers l'extinction ?

Les populations de lapin de garenne présentent la caractéristique de pouvoir subir de brutales fluctuations. L'introduction de la myxomatose les a d'abord fortement affectées. Elles se sont ensuite reconstituées avant de décliner à nouveau en relation avec l'évolution de la qualité des milieux.

Les premières estimations du tableau de chasse annuel en Ille et Vilaine font état d'un prélèvement d'environ 150 000 individus au milieu des années 1970 et ce jusqu'au début de la décennie 1990.
Vers la fin des années 1980, deux nouvelles maladies similaires ont émergé chez le lièvre (EBHS Européan brown hare syndrome) puis chez le lapin (RH rabbit haemorrhagie disease) ou VHD. Elles se caractérisent notamment par des syndromes hémorragiques et de fortes mortalités. Après leur émergence, ces virus ont évolué, donnant naissance à différentes lignées en conservant les caractéristiques des souches d'origine.

Les populations de notre département ont encore fortement chuté, entraînant une forte baisse des prélèvements pour les chasseurs brétilliens.
Durant la décennie 2004-2014, le tableau annuel a fluctué le plus souvent entre 30 à 40 000 individus.
Depuis 2016, les prélèvements ont encore diminué pour passer en-dessous de la barre des 20 000 et atteindre seulement 13 390 en 2017/2018. La chute s'est accentuée lors des dernières saisons de chasse, pour avoisiner les 7 000 lapins de garenne au tableau de chasse.
En 2021, le tableau départemental n'est plus que d'environ 4 000 individus.

Notre agriculture s'est intensifiée, le maillage bocager a été déstructuré, voire anéanti par les aménagements fonciers et arrangements entre exploitants. Pourtant, le lapin a plutôt bien résisté durant cette période, trouvant dans les nombreux tas de souches issus du remembrement des zones de garennes favorables. Malheureusement, la quasi-totalité des tas de souches ont disparu, parfois rapidement au fil des années et des restructurations des exploitations. Dans le même temps, la forte spécialisation agricole de notre département a provoqué l'uniformisation des assolements et l'agrandissement du parcellaire.

L'évolution des habitats est d'autant plus importante qu'il a des conséquences négatives sur le lapin de garenne à trois niveaux :
- il entraîne une baisse de la capacité d'accueil à grande échelle,
- il s'accompagne d'une fragmentation des habitats favorable et donc des populations qui seront fragilisées en cas d'accident démographique ; la recolonisation sera d'autant plus difficile que la fragmentation est importante,
- les travaux de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ont montré que la fragmentation des populations accroît l'impact des maladies virales. En perturbant la circulation des virus, la fragmentation des populations fait obstacle à l'entretien d'une forte immunité.

Les maladies s'expriment plus fortement dans les populations fragilisées par des conditions de milieux

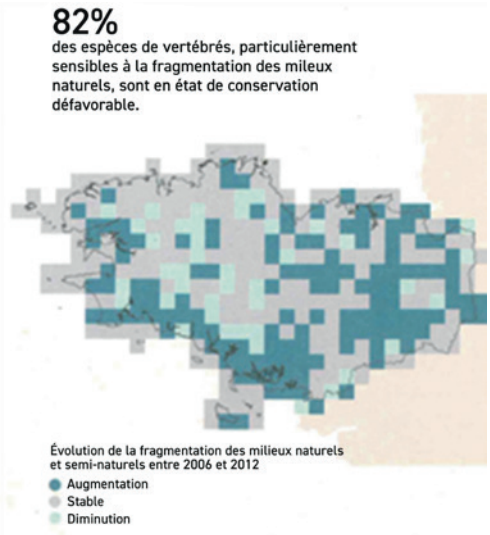

Évolution du pourcentage de chasseurs ayant prélevé au moins 1 lapin

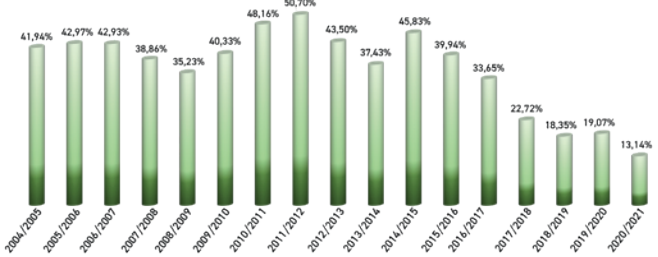

Évolution des prélèvements de lapins de garenne en Ille et Vilaine

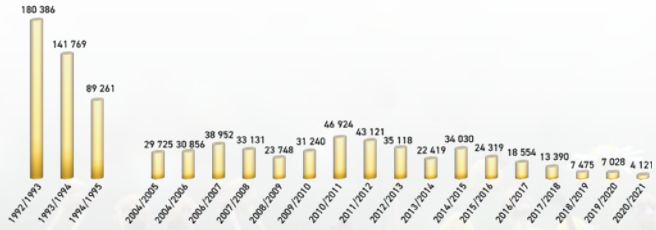

Si le tableau de chasse est un bon indicateur de l'évolution des populations, les relevés d'indices kilométriques nocturnes donnent également une vision de l'état de la population, de sa distribution spatiale et de son évolution.
Le fort déclin de la population de lapin de garenne est aussi national. Quatre enquêtes sur les prélèvements ont été conduites en 1974/1975, 1983/194, 1998/1999 et 2013/2014.

Évolution des prélèvements nationaux du lapin de garenne

Il est certain, qu'au regard de ce qui se passe en Ille et Vilaine et d'une façon générale en Bretagne, le tableau de chasse va encore fortement chuter.
Nous sommes bien loin du temps où ce gibier constituait une ressource abondante pour la chasse de plaine.

Le lapin de garenne est une espèce « fourrage » pour de nombreux prédateurs, une espèce « ingénieure » car elle entretient les milieux dans lesquels elle vit. Le lapin de garenne contribue au maintien du milieu ouvert d'intérêt écologique majeur (littoral, landes, etc...) pour de nombreuses espèces végétales ou animales.

Si par le passé il fallait maîtriser absolument les populations sur les zones sensibles pour limiter les dégâts, à l'heure actuelle la question du maintien d'une pression de chasse est plus d'actualité. Il est probable que dans la décennie à venir, dans certaines zones, le maintien du statut « chassable » du lapin de garenne se posera.

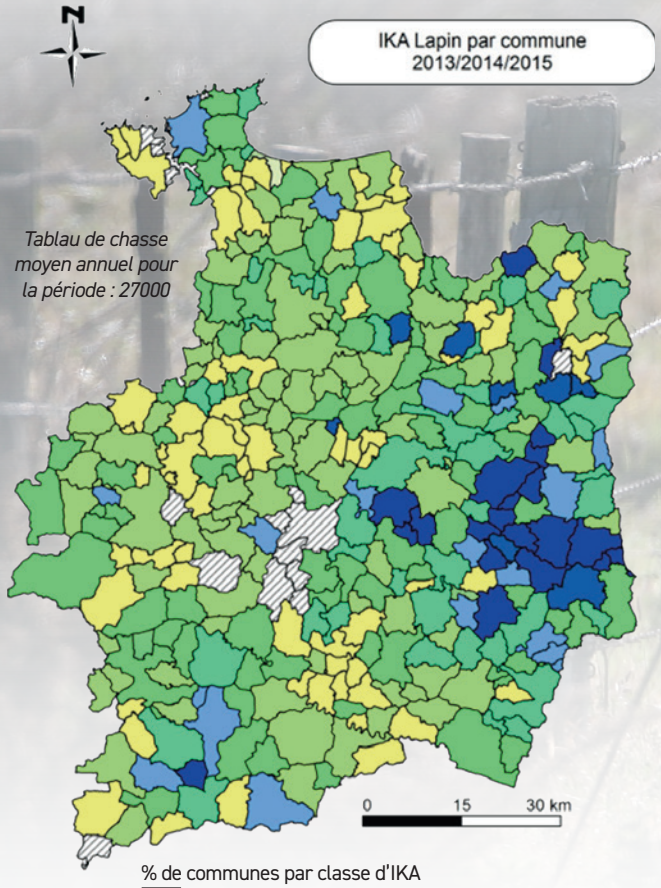

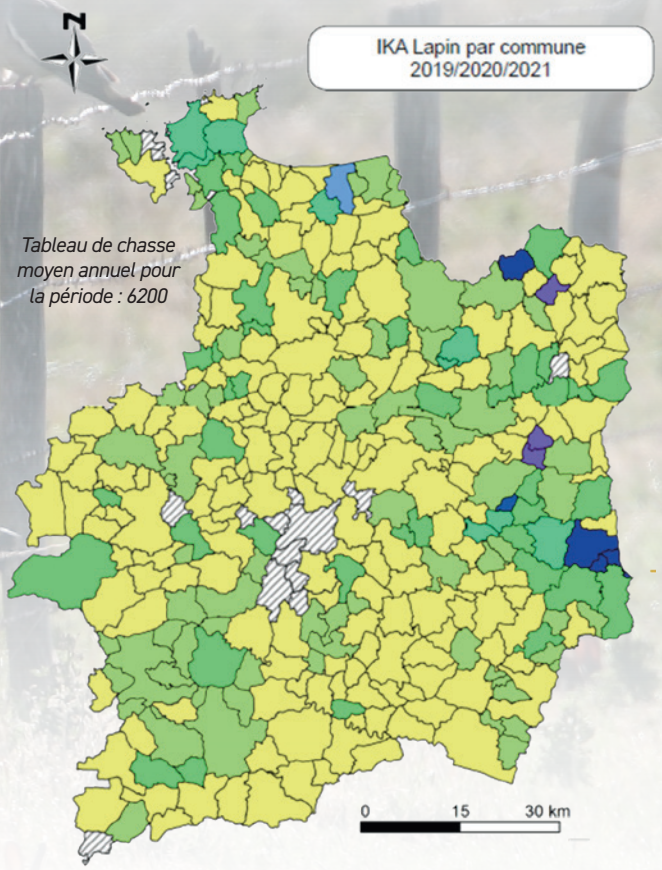

% de communes par classe d'IKA
- 0 à 0.5 : 20.17%
- 0.5 à 1 : 26.40%
- 1 à 2 : 25.51%
- 2 à 3 : 13.05%
- 3 à 4 : 6.23%
- 4 à 5 : 2.37%
- 5 et + : 6.23%
- Absence de comptage

Légende IKA lapin
0 à 1 ⇨ population relictuelle (risque majeur d'extinction)
1 à 2 ⇨ population très faible (risque majeur d'extinction)
2 à 3 ⇨ population faible (risque majeur d'extinction)
3 à 5 ⇨ population fragile
5 et plus ⇨ population encore bien présente

% de communes par classe d'IKA
- 0 à 0.5 : 58.22%
- 0.5 à 1 : 23.10%
- 1 à 2 : 12.97%
- 2 à 3 : 2.84%
- 3 à 4 : 0.31%
- 4 à 5 : 0.31%
- 5 et + : 2.21%
- Absence de comptage

Le faisan commun
(Phasiannus colchicus)

Le faisan commun est présent actuellement, après introduction dans presque toutes les parties du monde. Il est originaire d'Asie, y compris la Malaisie et le Japon et sur les versants européens du Caucase.
A l'ère tertiaire, des faisans apparentés au genre actuel « Lophura » occupaient l'Europe occidentale. Le développement du quaternaire ancien du faisan commun en Europe occidentale reste discuté.
Les Grecs de l'Antiquité en rapportèrent quelques spécimens de leurs voyages en Colchide (actuellement Géorgie), puis les romains le développèrent comme oiseau d'ornement.
Son introduction moderne en France remonte à plus de neuf siècles.
Dans leur ère d'origine asiatique, toutes les espèces et sous-espèces du faisan commun occupent les régions tempérées ou semi-tempérées humides. Elles se rencontrent dans les vallées, les plaines et sur les basses pentes des montagnes jusqu'à une altitude de 1200 mètres. Elles se sont développées tant dans les savanes que dans les fourrées des bords de l'eau, mais évitent les montagnes, les steppes arides et les forêts profondes.

En France, le faisan commun affectionne plus particulièrement les paysages diversifiés où s'entremêlent des bois, haies, bosquets régulièrement entretenus, des petites zones de friches, des cultures et des prairies. Toutefois, il peut également se rencontrer à l'état naturel mais en densité inférieure, dans des milieux très variés tels que les différents bocages français, la garrigue, les landes, les régions marécageuses et certaines zones du maquis. Les grandes plaines céréalières ne le rebutent pas, du moment que se substituent quelques rares couverts boisés. L'espèce a démontré en France des capacités d'adaptation remarquables puisqu'elle a colonisé des milieux très variés.

La facilité de son élevage en captivité et le prix de revient relativement peu élevé de sa production ont contribué depuis les années 1970 à atténuer son image d'oiseau sauvage pour devenir un oiseau de lâcher en période de chasse.

Depuis plus de 20 ans, les populations naturelles de faisans communs se sont développées sous l'impulsion des fédérations de chasse et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Actuellement en France, plus 1 500 000 hectares possèdent une population naturelle de faisans communs (plus de 5 ans sans lâchers).
Il reste donc encore de nombreux territoires à conquérir pour le peu que les chasseurs veuillent bien se retrousser les manches et ne pas continuer à céder à la facilité du faisan « mac-do » du dimanche matin, qui ressemble à de la chasse mais qui n'en n'a pas la saveur !

Depuis plus de 10 ans, la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine s'est engagée dans une démarche de réhabilitation du faisan dans notre département. Ces 10 années d'efforts aux côtés des chasseurs ont montré :

- que le faisan naturel peut s'adapter dans différents milieux de notre département ;
- qu'il faut se baser sur un territoire cohérent d'au moins 10 000 hectares (plusieurs communes) pour limiter au maximum les effets de « bordures » ;
- qu'il faut souvent 5 ans pour bien implanter la population, parfois plus ;
- que l'implication des chasseurs locaux doit être forte pour réussir une implantation rapide (agrainage, limitation des prédateurs, etc...) ;
- qu'il ne faut surtout pas tenter un repeuplement avec des faisans issus d'élevages classiques (commercial), que seuls des oiseaux issus de reproducteurs sauvages garantissent le meilleur succès d'implantation ;
- que les prélèvements lors de la reprise de la chasse seront modérés et toujours en adéquation avec la réussite de la reproduction.

GIC DES VALLONS

Suivi des populations de faisan commun 2021

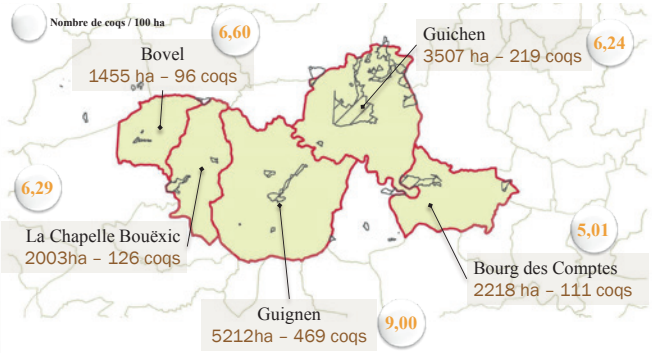

Comptage "coqs chanteurs" / 100 ha

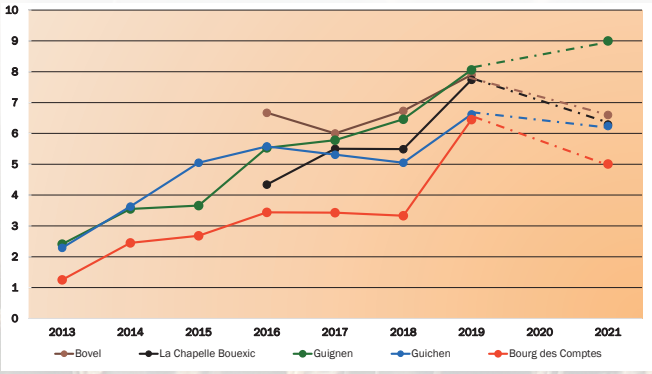

GIC DE MONTAUBAN

Suivi des populations de faisan commun 2021

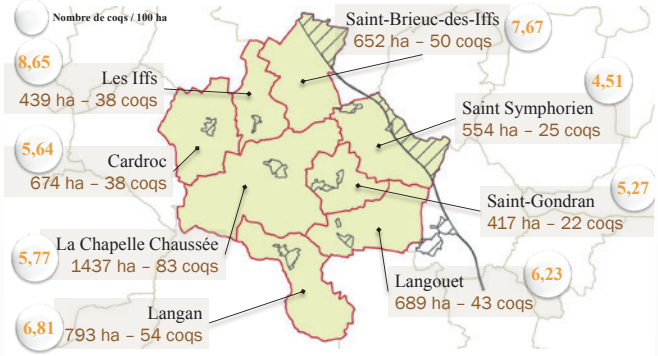

Comptage "coqs chanteurs" / 100 ha

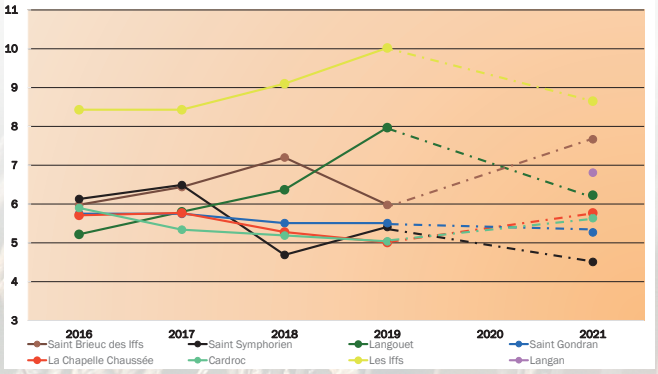

GIC DE LA VALLÉE DE LA VILAINE

Suivi des populations de faisan commun 2021

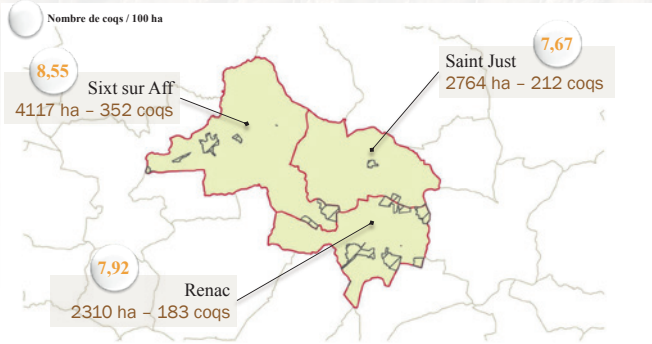

Comptage "coqs chanteurs" / 100 ha

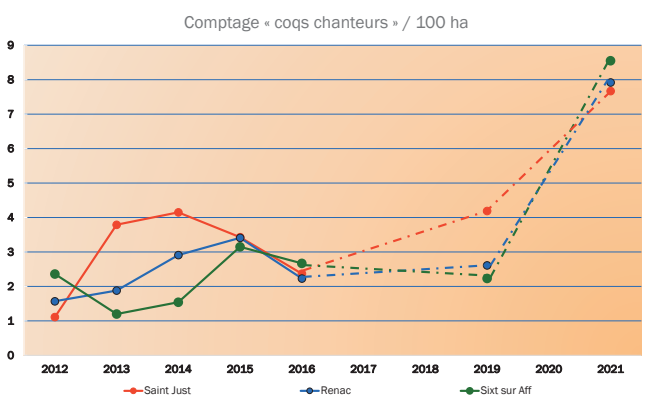

LA CÔTE

Suivi des populations de faisan commun 2021

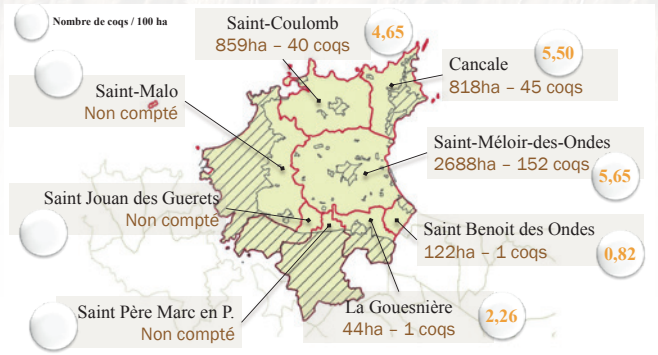

Comptage "coqs chanteurs" / 100 ha

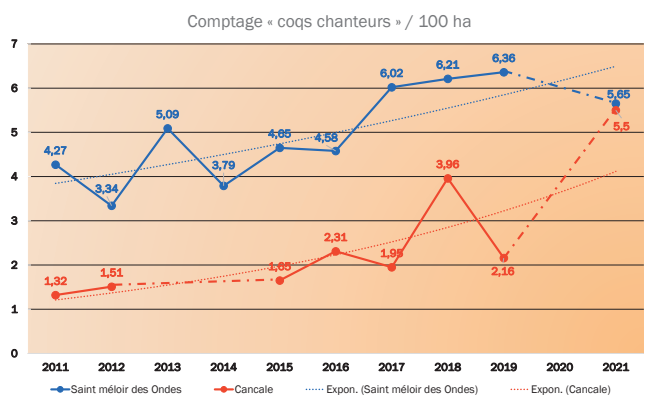

- La bécasse
- Les bécassines
- Chasse de nuit du gibier d'eau
- Oiseaux de passage

Migrateurs terrestres

La bécasse des bois

(Scolopax rusticola)

Bagueurs FDC35 : Franck Drouyer et Nicolas Haigron

Lettre d'information du Réseau bécasse n°30

Les résultats de baguage

A L'ÉCHELLE NATIONALE

Depuis quelques années, les saisons records se succèdent mais la saison 2020-21 est remarquable car nous dépassons la barre symbolique des 10 000 captures. Le précédent record, établi la saison précédente (interrompue en mars en raison des mesures sanitaires), a donc été pulvérisé de près de 2 200 captures.

Nombre d'oiseaux bagués par saison

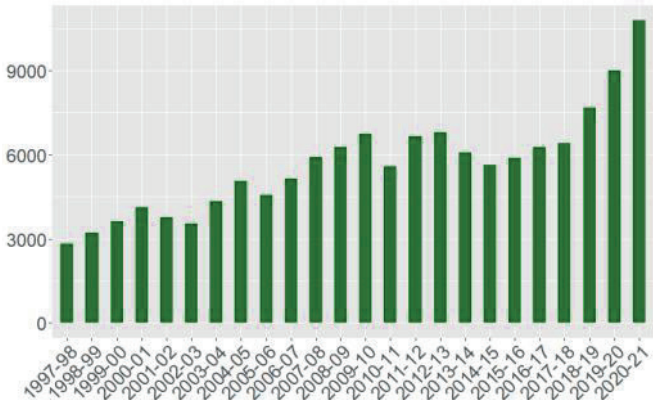

L'augmentation des captures s'observe tout au long de la saison mais le nombre de captures réalisées sur le mois de décembre est exceptionnel avec presque 4 000 oiseaux capturés, le double de ce qui était réalisé ces dernières années.

Nombre de captures mensuelles

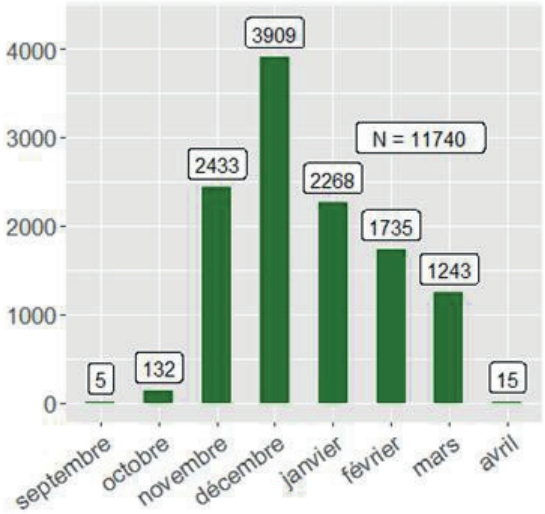

Une explication pourrait être liée à l'absence de prélèvements au cours du mois de novembre, augmentant ainsi les effectifs par rapport à la normale. Cependant, l'IAN (Indice d'Abondance Nocturne) n'est pas vraiment au-dessus de l'intervalle de confiance de la moyenne sauf pour la dernière décade de décembre.

Évolution intra-annuelle de l'indice d'abondance nocturne
(nombre de bécasses vues par heure)

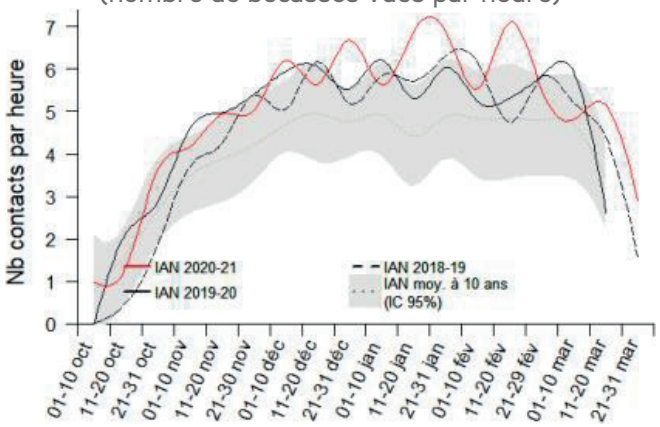

En revanche, les bagueurs sont un peu plus sortis en décembre 2020 que les années précédentes. Etait-ce un effet post-confinement ? Rien ne permet de s'avancer sur ce sujet, surtout que les bagueurs ont eu l'autorisation de sortir baguer au cours du confinement de novembre. En revanche les conditions météorologiques de décembre, avec beaucoup de pluies tout au long du mois sur toute la France, étaient particulièrement propices pour la capture des oiseaux.

A L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

Cette année record semble avoir profité à la majorité des départements et les oiseaux étaient bien répartis, même dans les régions méditerranéennes où les conditions d'accueil n'étaient pas idéales. Ainsi, de nombreux départements dépassent les 100 captures.

Trois départements réalisent un nombre de captures remarquable : les Pyrénées-Atlantiques avec 611 captures ainsi que les Côtes-d'Armor et le Loiret qui dépassent les 700 captures (respectivement 786 et 760). C'est justement dans le Loiret que David ZAGO (OFB), accompagné de ses collègues du service et de quelques bénévoles, notamment Denis Philippot, réalise un record de captures de 516 oiseaux.

Répartition du nombre de captures par département pour la saison 2020-21

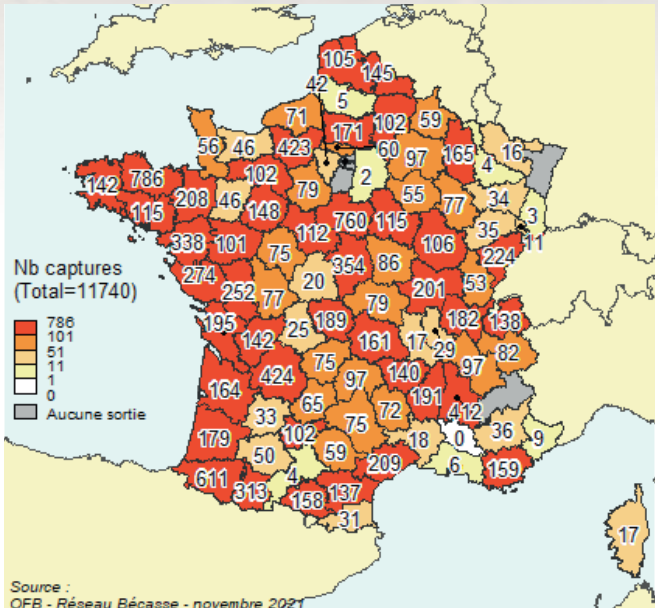

Suivi des effectifs nicheurs en France

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE CROULE 2021

Depuis la modification de la méthode de tirage des points en 2013 et l'optimisation de l'échantillonnage en 2019, ce sont 600 points qui sont tirés au sort chaque année et répartis aux observateurs par les interlocuteurs techniques OFB ou FDC.

En 2021, 581 points d'écoute ont été effectués pour lesquels 201 se sont avérés positifs. Par rapport à 2020, nous avons eu cette année plus de points positifs mais moins de points à fort contacts (>= 5). La proportion de sites positifs est de 0,19 et celle des sites à forte abondance est de 0,35. La comparaison de ces valeurs par rapport à celles obtenues depuis 2013 montre une certaine stabilité.

A partir de ces données et de la relation calculée par Hoodless et al. (2008) entre le nombre de contacts et le nombre de mâles, il est possible d'estimer une abondance prédite pour la France à environ 18 500 mâles chanteurs de Bécasse de bois (intervalle de confiance compris entre 15 900 et 21 000).

NIDS ET NICHÉES

Pour le printemps/été 2021, 15 découvertes de nids ou nichées nous ont été signalés. Pour rappel, ces témoignages sont fortuits et aucun protocole n'encadre la recherche active de ces nids/nichées. Le dérangement et le stress occasionnés par la découverte d'un nid est important pour tout animal. Pour preuve, chaque année des nids sont abandonnés par la femelle ou sont prédatés, ce qui a été le cas pour 6 d'entre eux cette année.
Néanmoins, 7 témoignages attestent l'éclosion de pontes mais aucun oisillon n'a pu être capturé en vue de le baguer. Trois cas sortent du lot, avec dans l'Aude l'observation en direct de l'éclosion d'une couvée, et en Lozère et dans les Hautes-Alpes, le suivi par piège photographique automatique d'une partie de la couvaison et de l'éclosion. Signalons également le 1er cas avéré de découverte d'un nid de bécasse en Ille-et-Vilaine.

Localisation des observations de nids et nichées signalées au Réseau Bécasse 2021

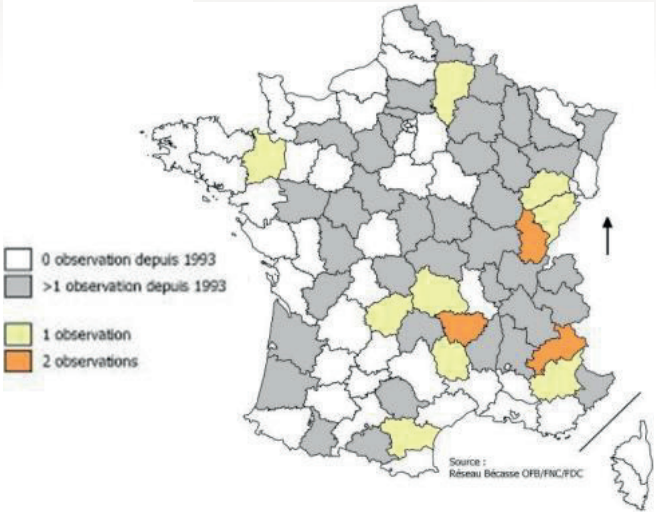

Un nid de bécasse en Ille et Vilaine

Un chasseur de Renac a fait une découverte rare dans notre département. En effet, la dernière observation avérée de reproduction de bécasse datait de 1964 (Paimpont).

Début avril, Monsieur Chevalier observe une bécasse qui décolle devant lui. Intrigué, il regarde de plus près et découvre le nid avec ses 4 œufs typiques. Juste le temps de prendre une photo discrètement et il laisse la mordorée tranquille. Informés de cette exceptionnelle découverte par le service technique de la FDC35, les spécialistes de l'Office Français de la Biodiversité, K. Lerest et F. Gossmann, valident cette observation. En effet, les œufs sont caractéristiques de ceux de la bécasse des bois. La bécasse a malheureusement abandonné son nid. Cette espèce, très sensible au dérangement, peut quitter sa nichée au moindre trouble intervenant dans la semaine qui suit la ponte. Une ponte de remplacement aura probablement lieu, assez rapidement (10-12 jours), mais pas forcément dans le même secteur.

En France, la période de nidification (mise en place du nid) s'étale de février à juillet. La fréquence maximale du 1er œuf pondu s'observe en mars. La bécasse est donc un nicheur précoce en Europe occidentale. Bien sûr, le début de ponte se décale au fur et à mesure que l'on remonte vers le nord-ouest ou lorsque l'on s'élève en altitude.

Etude de l'effet du confinement de novembre 2020

CONTEXTE

En raison des conditions sanitaires, le gouvernement a instauré un confinement national du 30 octobre au 15 décembre 2020. Seule la chasse de régulation était alors autorisée. Le déconfinement progressif a permis la reprise d'une chasse de loisir à partir du 28 novembre dans un rayon de 20 km. Ainsi le mois de novembre 2020 a été un mois presque sans chasse pour la bécasse. L'absence de prélèvement au cours de cette période a-t-elle eu un impact sur la survie des oiseaux ?

LES REPRISES DIRECTES

Le nombre de reprises enregistrées pour la saison 2020-21 est de 1 246 (600 reprises directes et 646 indirectes). Ce nombre n'est pas très différent du nombre habituel de reprises, par rapport au nombre d'oiseaux bagués ces dernières années. De plus, les oiseaux bagués en 2020-2021 n'ont pas été moins prélevés qu'à l'habitude.

Proportion de reprises directes parmi les oiseaux bagués au cours d'une même saison

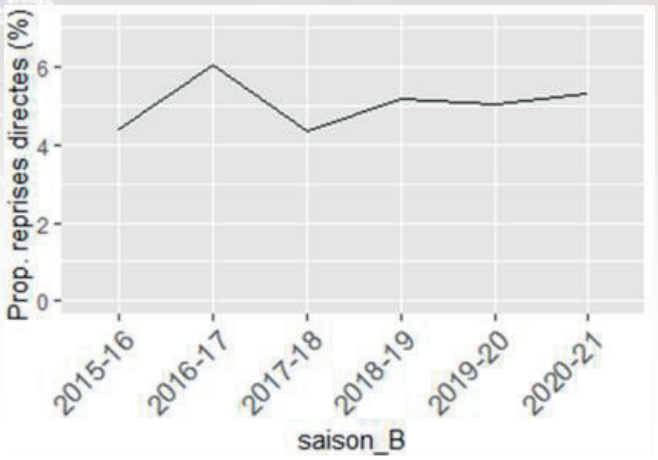

Ainsi, 5% des oiseaux bagués sont prélevés au cours de la même saison. En décomposant ce taux mois par mois, on remarque notamment que les oiseaux bagués en novembre ont été tout autant prélevés cette saison que les saisons précédentes.

LES REPRISES INDIRECTES

L'étude des reprises indirectes, ne prenant en compte que les oiseaux déjà bagués les saisons précédentes, permet de s'affranchir des biais liés à la date de baguage et à une exposition différente à la pression de chasse. De plus, le pool d'oiseaux considérés est le même tout au long de la saison. La répartition des reprises indirectes mois par mois au cours de la saison 2020-21 montre que la part du mois de novembre est logiquement plus basse qu'à l'habitude. Novembre 2020 compte ainsi pour seulement 7 % des reprises de 2020-21 alors que lors d'une saison ordinaire, ce sont à peu près 27 % des reprises indirectes qui sont réalisées au cours du mois de novembre.

Pour comparer la répartition des reprises indirectes au cours de la saison, sur les mois suivants, par rapport aux autres saisons, il est nécessaire de corriger la contribution des mois pour 2020-21 en excluant des calculs toutes les reprises réalisées au cours d'un mois de novembre. On remarque alors que la part de décembre est plutôt faible et que la part de janvier est plutôt forte comparativement aux autres saisons.

Répartition mensuelle des reprises indirectes réalisées au cours de la saison pour chacune des saisons depuis 2001-02. Toutes le reprises réalisées un mois de novembre ont été exclues de ce décompte

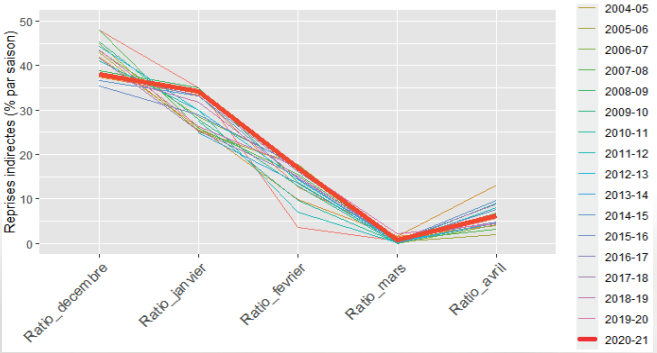

Ainsi, il semblerait que les reprises indirectes, qui concernent par définition que des oiseaux expérimentés adultes, aient été moins impactées à la reprise de la chasse, en décembre. En revanche, ces prélèvements se seraient reportés principalement sur janvier. Il est donc possible que la reprise de la chasse en décembre ait principalement concerné des jeunes inexpérimentés ce qui a tamponné son impact sur les reprises indirectes en décembre. Mais ce pattern observé en 2020-21 n'est pas unique et il reste donc difficile de conclure formellement sur ce possible impact du confinement sur la répartition des reprises indirectes.

CONCLUSION

Pour conclure, il semblerait que la suspension de la chasse en novembre 2020 ait impacté la répartition des prélèvements au cours de la saison. En revanche, il ne semble pas qu'il y ait eu d'impact significatif sur le nombre d'oiseaux prélevés ou sur la survie des oiseaux. Cependant pour pouvoir répondre plus précisément à cette question, il est nécessaire d'avoir quelques années de recul et de réaliser des modèles de survies plus complexes sur ces oiseaux capturés lors de la saison 2020-2021.

Les déclencheurs de la migration prénuptiale

CONTEXTE

Depuis 2015, en partenariat avec le CNB, l'équipe Bécasse-Bécassines de l'OFB mène des recherches sur la migration de la Bécasse des bois, notamment à l'aide de dispositifs de géolocalisation permettant de suivre leurs migrations. Une première étude s'était intéressée à l'influence des conditions météorologiques sur le déroulement de la migration prénuptiale (Le Rest et al. 2019). Cette année, un nouveau travail, réalisé par Sara GOMEZ, étudiante en Master 1 à l'université de Montpellier, s'est focalisé sur les facteurs influençant la date de départ en migration prénuptiale.

OBJECTIF

L'objectif était d'évaluer l'influence des mécanismes impactant la décision de démarrer la migration prénuptiale. Les données GPS, récoltées depuis 2015, ont permis de connaître les dates précises (< trois jours) de départ en migration de 22 bécasses. Pour identifier les facteurs dominants, ces dates ont été mises en relation avec plusieurs variables d'intérêts, à savoir une variable suspectée d'avoir un effet endogène (la photopériode), des variables pour tenir compte de la variabilité entre les individus (sexe, âge, site d'hivernage et de reproduction) et des variables météorologiques (température, vent, humidité). On a pu modéliser les probabilités de départ en combinant l'ensemble de ces données à l'aide de modèles linéaires généralisés. Les analyses ont été réalisées sur deux échelles de temps différentes. Ainsi, la probabilité de départ en fonction des variables citées précédemment, est estimée dans un premier temps sur l'ensemble de la plage temporelle possible de départ du site d'hivernage (définie empiriquement comme débutant à partir du 20 février) ; puis dans un second temps, seulement sur les sept jours précédant le départ de chaque individu.

LES FACTEURS RÉGULANT LA MIGRATION

Le comportement de migration peut être régulé par des facteurs internes aux individus (génétiques et physiologiques) et des signaux environnementaux (conditions météorologiques, photopériode). Les mécanismes enclenchés peuvent alors impacter le comportement à deux niveaux : en ajustant la vitesse de migration ou en modulant la date de départ du site d'hivernage. Dans la littérature, la vitesse de migration, et notamment le temps passé sur les sites d'escales, apparait comme étant impacté par les conditions météorologiques (température, vent) (Haest et al., 2018; Le Rest et al., 2019). À l'inverse, le départ du site d'hivernage semble être essentiellement régulé par des facteurs endogènes, indépendants des conditions externes (Kok et al., 1991).

RÉSULTATS À LARGE ÉCHELLE

Lorsque la probabilité de partir en migration est étudiée sur l'ensemble de la plage temporelle de départ possible, la durée du jour est la variable qui explique le mieux la probabilité de départ (37 % de la variation observée).

Proportion de reprises directes parmi les oiseaux
Probabilité de partir en fonction de la durée du jour et de la tendance de la température de l'air sur quatre jours

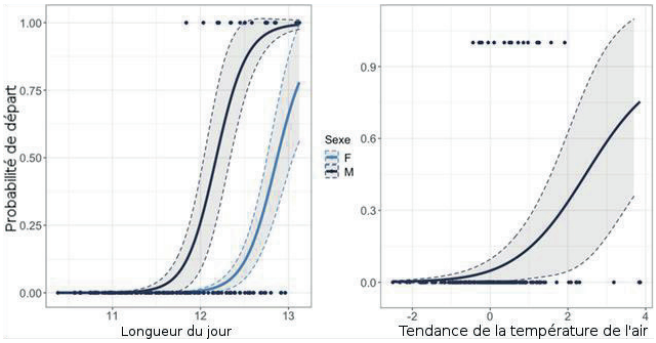

Sans surprise, il est ressorti des analyses que les mâles partent avant les femelles, mais par contre nous n'avons pas mis en évidence que les adultes partent avant les jeunes alors que c'est souvent le cas pour d'autres espèces. Les bécasses semblent également assez sensibles aux conditions météorologiques (elles expliquent 6,6 % de la variation observée) et plus précisément à leur tendance. En effet les deux facteurs météorologiques les plus influents parmi ceux considérés sont la tendance sur quatre jours, des températures et du vent vers le Nord. La probabilité de quitter son site d'hivernage est très faible lorsque ces tendances sont négatives, ce qui indique surtout que les oiseaux évitent de partir lorsque les températures diminuent ou que le vent tourne pour souffler vers le Sud (vent de Nord).

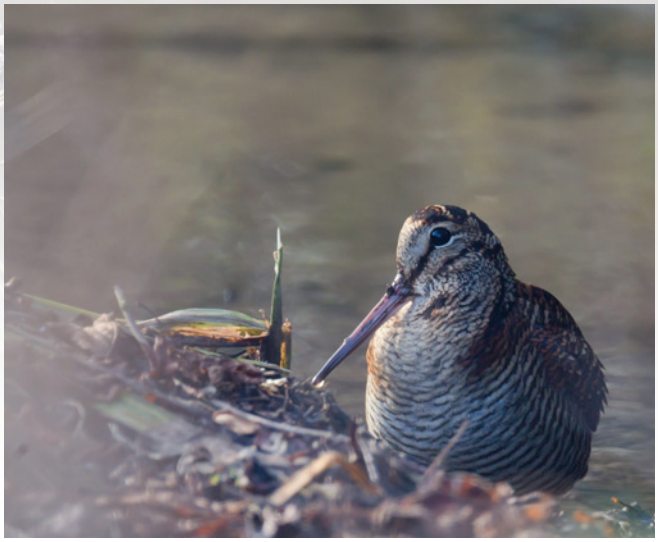

RÉSULTATS À FINE ÉCHELLE

A fine échelle (les sept jours avant le départ), la durée du jour n'a évidemment plus d'influence alors que les conditions météorologiques jouent un rôle plus important sur la décision de partir. Au total, elles expliquent 60 % de la variation observée. Là-encore, ce sont plus les tendances des conditions météorologiques que les conditions elles-mêmes qui ressortent : la tendance du vent vers l'Est explique 24,4 % de la variation observée, la tendance des températures 16,4 % et la tendance de l'humidité relative 10,1 %. La force du vent vers le Nord, et non sa tendance, explique quant à elle 10,3 % de la variation observée.

Probabilité de partir en fonction de la force moyenne du vent vers le nord sur trois jours et des tendances sur quatre jours de l'humidité relative, du vent vers l'Est et de la température

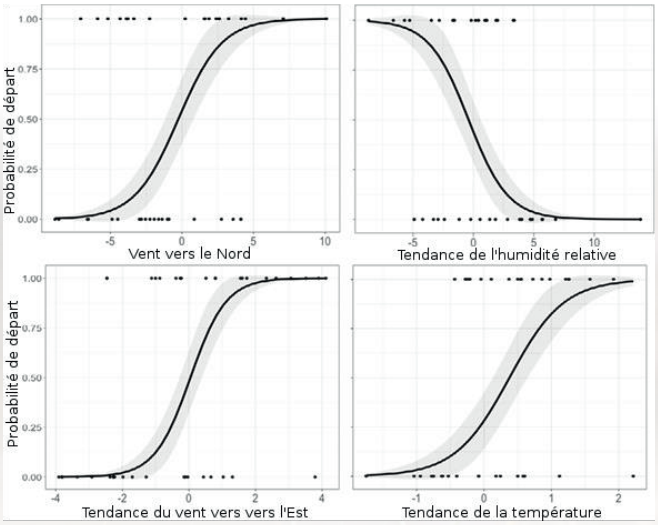

A fine échelle temporelle, en prenant en compte les sept jours précédant le départ des oiseaux, parmi les variables météorologiques testées, les vents sont donc les conditions météorologiques qui affectent le plus la décision de départ en migration. Là-encore, les bécasses évitent de partir lorsque les vents sont mauvais mais n'attendent pas que les conditions soient optimales.

CONCLUSION

Cette étude a permis de mettre en évidence l'existence de deux types de mécanismes emboités, gouvernant la décision d'entamer la migration prénuptiale. Le premier type de mécanisme est endogène et il est principalement gouverné par la photopériode. Il détermine si l'individu est physiologiquement prêt à partir en migration, notamment selon ses prédispositions génétiques et le niveau de ses réserves énergétiques. Le second type de mécanisme est exogène, et il est dépendant des conditions climatiques ressenties durant la période où l'individu est physiologiquement prêt à partir. Ces deux types de mécanismes agissent de manière conditionnelle. Ainsi, une bécasse a très peu de chance de partir en migration en février, même si les températures sont très douces et les vents favorables, car la plupart des individus ne sont pas prêts physiologiquement.

Les mécanismes identifiés dans cette étude ne permettent donc pas aux individus d'adapter beaucoup leur date de départ en fonction des conditions climatiques. Pourtant, il semblerait que les bécasses partent de plus en plus tôt en migration, malgré des variations interannuelles fortes. Si les bécasses sont physiologiquement prêtes à partir plus tôt qu'auparavant, ça serait donc principalement le résultat d'un processus évolutif qui avantage les individus les plus précoces. Ces derniers auraient ainsi plus de chances de transmettre leurs gènes et leurs descendants seraient également des migrateurs avec des dates de départ précoces.

Les changements climatiques ne se traduisent pas seulement en termes de réchauffement mais conduisent également à des variations plus importantes et des évènements extrêmes plus fréquents. Dans ce contexte, les espèces ayant une grande diversité de stratégies migratoires seront sans doute moins affectées que les autres. Avec des dates de départ en migration s'étalant de fin février à début avril, et une très large répartition des effectifs nicheurs, la Bécasse des bois dispose d'avantages certains pour faire face à ces aléas climatiques.

Bilan de la mission en Estonie en 2021

PARAMÉTRAGE DES BALISES

Les balises ont été programmées pour obtenir deux points GPS par jour (à midi et à minuit) avec pour objectif de caractériser au mieux les trajets migratoires postnuptiaux. Ces balises, sans panneaux solaires mais pourvues d'une batterie, permettent théoriquement l'acquisition et l'envoi d'environ 150 localisations. Durant l'hivernage, le rythme des localisations est espacé pour permettre d'économiser de la batterie et espérer l'obtention de données sur le parcours migratoire prénuptial.

LES PREMIERS DÉPARTS

Pour rappel (Cf. lettre info Bécasse 2020), en 2019, la majorité des bécasses équipées avait hiverné dans les Iles Britanniques. Une seule avait hiverné en France, en Loire-Atlantique. Pour les premières bécasses parties d'Estonie cette année, à l'heure où nous écrivons ces quelques lignes, certaines empruntent la voie de migration traversant la Baltique, se dirigeant probablement en Angleterre ou Scandinavie, et d'autres, en contournant la Baltique par le Sud, semblent se diriger vers la France ou l'Italie.

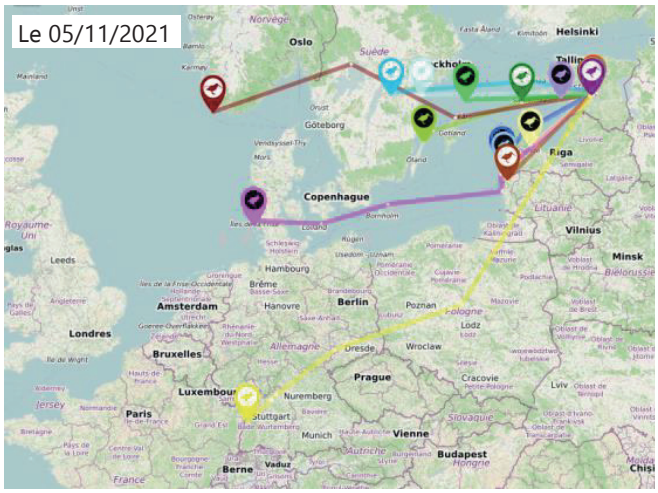

Pour plus d'informations et pour suivre le trajet des oiseaux, rendez-vous sur le blog du CNB consacré à ce programme (http://becassemigration.canalblog.com/) et prochainement sur la page OFB du Réseau Bécasse (en construction)

La bécasse des bois - Quelques résultats sur les reprises de bagues

Date et lieu de baguage	Date et lieu de reprise	Distance de reprise	Délai de reprise
03/03/2017 – CHATEAUBOURG	05/12/2020 – SOURDEVAL (Manche)	76.00 km	1372 jours
20/11/2014 – LAILLE	25/12/2020 – LAILLE	0.00 km	2226 jours
14/12/2017 – CHATEAUBOURG	27/12/2020 – LA BOUEXIERE	4.50 km	1108 jours
11/12/2015 – PIPRIAC	09/01/2021 – BRUC SUR AFF	4.00 km	1855 jours
23/10/2020 – VORSMI (Estonie)	17/01/2021 – LOCMARIA (Belle Ile en Mer – Morbihan)	2162 km	85 jours
20/01/2015 – PAIMPONT	28/01/2021 – PAIMPONT	2.22 km	2199 jours
14/12/2017 – CHATEAUBOURG	01/02/2021 – LA BOUEXIERE	4.69 km	1144 jours

La bécassine

(Gallinago galinago et Lymnocryptes minimus)

Suivi migratoire des bécassines

Bagueurs FDC35 : Hugues Lefranc et David Tannoux

Objectifs du projet

Depuis 2017, le projet Balise a pour objectifs l'identification des zones de reproduction des bécassines des marais hivernant en France et l'étude du déroulement de leur migration : durée, trajet emprunté, stratégies développées suivant l'âge et le sexe des individus.

La connaissance des zones géographiques utilisées tout au long du cycle annuel est sûrement une des plus importante selon l'AEWA (African-European Waterbird Agreement), car elle permet d'identifier l'impact des facteurs environnementaux (climat, habitat) et anthropiques sur le développement des populations.

Ce projet est mis en œuvre par le Club International des Chasseurs de Bécassines (CICB) et l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et vient compléter les nombreuses données dont nous disposons déjà via les baguages, les lectures d'ailes, le suivi des territoires ou des observations. Encore une fois, les chasseurs sont en première ligne pour améliorer les connaissances factuelles et scientifiques de l'espèce et ainsi en défendre une gestion durable.

Eléments techniques et méthodologiques

Les bécassines des marais sont des oiseaux pesant en moyenne une centaine de grammes.

Elles ont été équipées de mini-balises GPS/Argos d'un poids de 3 à 4 grammes. Grâce à ces balises, les bécassines des marais peuvent être localisées de manière très précise via le système GPS. Les données sont ensuite transmises par satellite par le système Argos.

Au mieux, le nombre maximum de positions GPS que l'on peut espérer obtenir jusqu'à épuisement de la batterie est de l'ordre de 60 à 70 localisations par balise. Les balises ont de ce fait été programmées dans l'objectif d'obtenir un maximum de données durant les périodes migratoires, avec une localisation tous les 2 jours, tout en optimisant la durée de vie de la batterie.

La phase test en 2017 avec le déploiement de 10 balises GPS/Argos sur des bécassines des marais ayant montré des résultats encourageants, 31 nouvelles balises ont été posées au début de l'année 2018, 37 en 2019 et 27 en fin d'hiver 2020. Ainsi, plus de 130 bécassines ont été équipées de balises sur différentes zones humides de métropole.

Les sites retenus ont été sélectionnés sur toute la France : Eure, Gironde, Bouches-du-Rhône, Lozère, Cantal, Somme, Loiret, Charente, **Ille-et-Vilaine**, Côtes d'Armor, Loire-Atlantique, Vendée, pour couvrir l'ensemble des zones d'hivernage.

Premiers enseignements

Les bécassines partent en migration entre fin mars et début mai.

- Elles filent vers le nord et le nord-est, en direction de leurs zones de nidification.

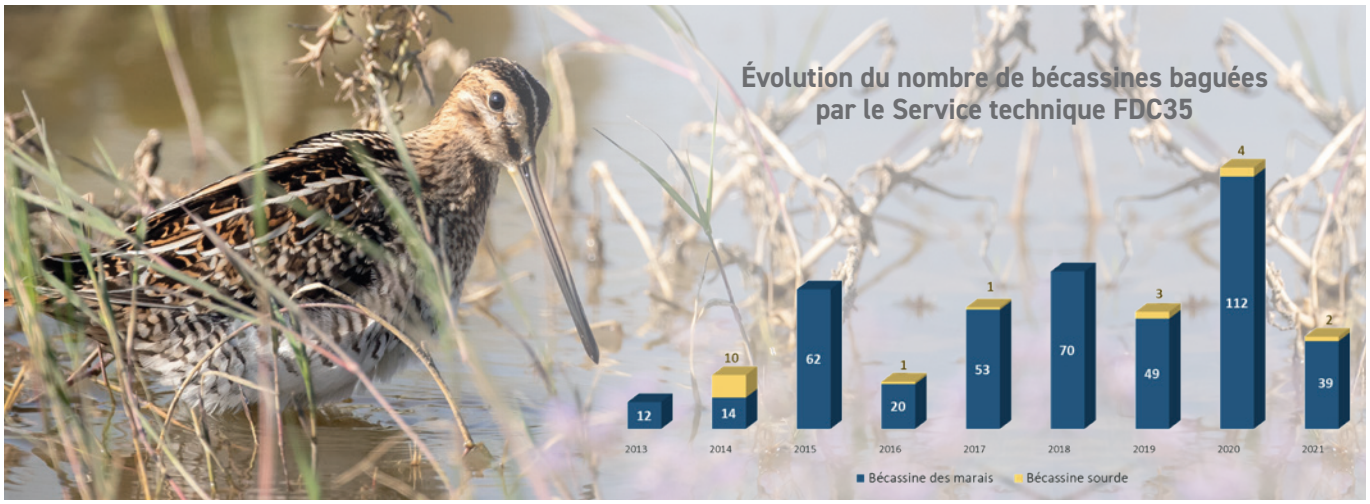

- Il semblerait qu'elles ne migrent que la nuit. Durant la journée, elles se reposent et reprennent des forces.

Les oiseaux équipés en France se reproduisent majoritairement en Russie, mais aussi en Scandinavie.

- De nombreuses bécassines s'installent très au nord, au-delà du 60e parallèle, dans des zones où elles n'arrivent qu'en juin à cause du froid.
- Les distances parcourues peuvent être importantes et certains oiseaux n'hésitent pas à franchir l'Oural pour se reproduire en Sibérie Occidentale à plus de 4 000 km de leur lieu de capture !
- Une bécassine balisée en Loire Atlantique a parcouru plus de 6 300 km jusqu'à son lieu de nidification au nord de la Russie.
- Certaines bécassines ont été capables de parcourir 1 630 km en 2 jours (écart entre 2 localisations).

La durée moyenne de la migration prénuptiale est de 19 jours (seulement 6 à 8 jours pour les plus rapides ou les plus pressées).

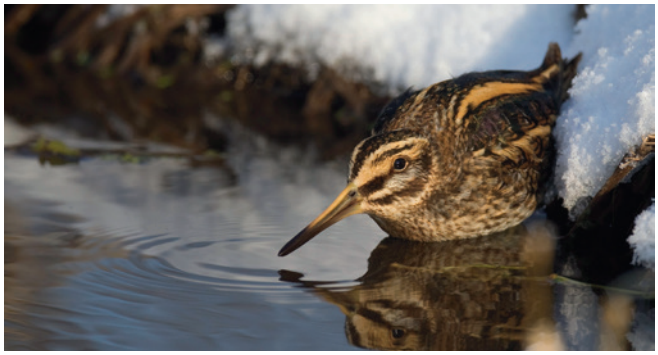

31 nouvelles balises en 2021

De février à début avril 2021, 31 nouvelles balises ont été déployées dans les départements suivants : Pyrénées-Atlantiques, Loire-Atlantique, Bouches-du-Rhône, Puy-de-Dôme, Pas-de-Calais, Somme, Doubs et Charente-Maritime.

Une prouesse et une première mondiale

Ce projet est une véritable prouesse technologique, mais également humaine pour réussir à équiper dans les meilleures conditions les oiseaux et c'est cette complexité qui rend l'étude unique ; un projet d'étude pionnier, mené par les différentes équipes du Réseau bécassine (OFB, FDC/FNC, CICB).

Trajets prénuptiaux des bécassines des marais équipées en 2021 (situation au 15 juillet 2021)

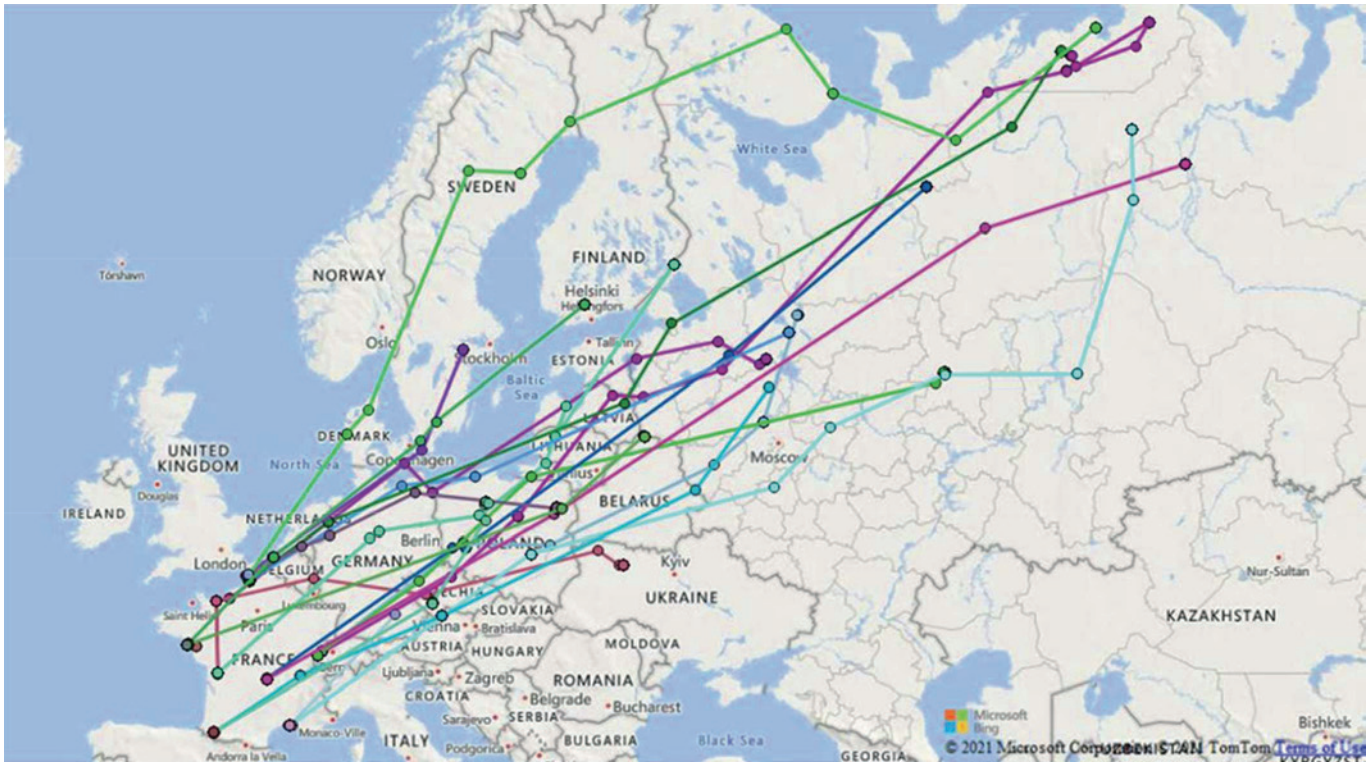

Chasse de nuit du gibier d'eau

Synthèse des prélèvements nationaux et départementaux Saison 2018/2019

La loi Chasse de juillet 2000 a reconnu la chasse de nuit du gibier d'eau à partir d'installations fixes (hutte, tonne, gabion) dans 27 départements, dont celui de l'Ille et Vilaine.
L'arrêté du 21 janvier 2004, modifié le 22 juin 2005 a instauré le carnet de prélèvement obligatoire pour les 27 départements concernés par la chasse de nuit. En Ille et Vilaine, le carnet de prélèvement est instauré depuis 1985. Pour le Domaine Public Maritime (DPM) d'Ille et Vilaine (baie du Mont Saint Michel), 18 installations fixes sont en fonctionnement (gabions).

Carte du nombre de huttes actives en France Saison 2019/2020

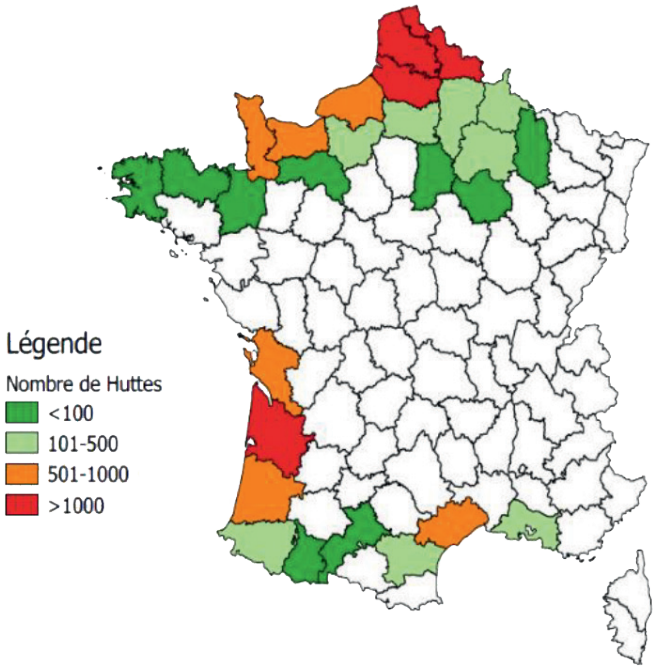

La collecte des données

Chaque année dans les 27 départements français où la chasse de nuit est autorisée, les fédérations de chasse procèdent à la restitution des carnets de prélèvement. La Fédération Nationale des Chasseurs établit une synthèse annuelle des prélèvements, en collaboration avec l'Office Français de la Biodiversité.

Les résultats

CONDITIONS MÉTÉO – AUTOMNE-HIVER 2018/2019

Cette saison a été marquée par un automne sec avec des conditions anticycloniques qui ont prédominé. Hormis deux pics de froid du 26 au 31 octobre et du 18 au 22 novembre, les températures sont le plus souvent supérieures aux valeurs saisonnières. (Météo France, 2019).
L'hiver 2018-2019 fut calme avec peu d'épisodes tempétueux. Les tempêtes qui ont balayés la France ont été peu fréquentes et assez peu actives sur le pays (tempête « Gabriel » les 29-30 janvier). Fin janvier, des passages perturbés assez actifs se sont accompagnés de chutes de neige jusqu'en plaine sur une grande partie de la France. (Météo France, 2019).

PARTICIPATION DES FÉDÉRATIONS DE CHASSE

Comme les saisons précédentes, les 27 départements concernés par la chasse de nuit ont transmis leurs données concernant les prélèvements d'anatidés et des rallidés.
Au cours de la saison 2018/2019, 8 461 carnets ont été distribués et 8 411 ont été retournés et analysés, soit un taux de retour de 99.4 %.
6 003 installations (gabion, hutte, tonne) ont déclaré être chassées, 5 925 installations déclarent au moins 1 prélèvement.

Répartition temporelle des prélèvements réalisés sur le DPM (saison 2018/2019) au niveau national (n = 50126) **et en Ille et Vilaine** (n = 3 336)

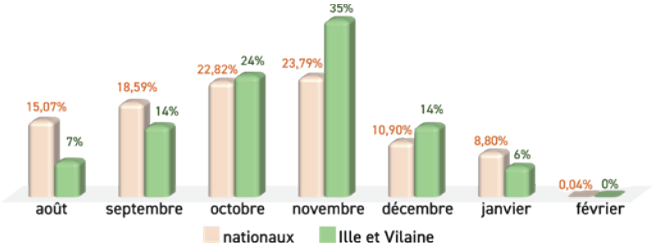

Détail des prélèvements dans les installations, mensuel et par espèce, sur le Domaine Public Maritime (national-Ille et Vilaine).

Prélèvements mensuels et par espèce sur le DPM – saison 2018/2019	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février (du 1er au 6)	Total général	DMP 35*	Prélèvements DMP35
Canard chipeau	136	146	230	490	183	122	-	**1307**	1.60	21
Canard colvert	2333	862	627	647	385	268	-	**5122**	7.86	403
Canard pilet	61	548	1005	668	256	381	-	**2829**	9.61	272
Canard siffleur	87	854	2625	2065	1433	598	-	**7662**	7.11	545
Canard souchet	945	1263	760	795	401	512	-	**4676**	3.35	157
Foulque macroule	296	364	197	109	37	55	-	**1058**	NP*	0
Fuligule milouin	70	90	81	99	54	17	-	**411**	NP*	0
Fuligule morillon	23	21	44	57	10	12	-	**167**	NP*	0
Nette rousse	1	12	4	4	1	0	-	**22**	NP*	0
Oie cendrée	11	1	80	92	45	54	19	**302**	0.99	3
Oie des moissons	0	0	1	3	4	0	-	**8**	NP*	0
Oie rieuse	1	2	34	26	51	16	-	**130**	NP*	0
Sarcelle d'été	209	97	15	6	3	7	-	**337**	NP*	0
Sarcelle d'hiver	3379	5149	5734	6865	2600	2368	-	**26095**	7.41	1935
Total général	**7552**	**9409**	**11437**	**11926**	**5463**	**4413**	**19**	**50126**	**6.65**	**3336**

*part de prélèvements en DPM35, par espèce, par rapport aux prélèvements nationaux en %

*NP : non prélevé

Proportion des prélèvements sur le DPM par espèce au cours de la saison 2018/2019 au niveau national (n = 50126) **et en Ille et Vilaine** (n = 3 336)

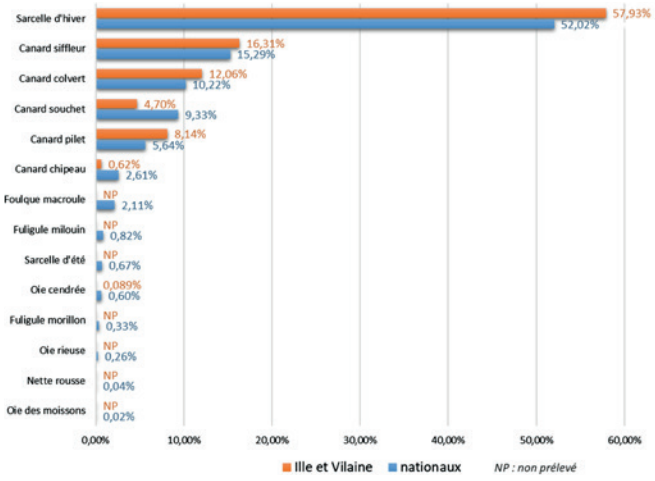

La sarcelle d'hiver est largement prélevée au niveau national, 26 095 individus, soit 52.06 % du prélèvement total. En Ille et Vilaine, la sarcelle d'hiver représente 57.93 % du prélèvement (1 935 individus), soit 7.41 % du prélèvement national.

Arrive ensuite au niveau national le canard siffleur, avec 7 762 oiseaux prélevés (15.29 % du tableau). En baie du Mont Saint Michel (Ille et Vilaine), celui-ci compose le tableau de chasse à hauteur de 16.31 % (7 662 oiseaux). La part du département d'Ille et Vilaine représente 7.41 % du tableau national.

Le canard colvert ferme le trio de tête avec un prélèvement national de 5 122 oiseaux, représentant 10.22 %. En Ille et Vilaine, ce dernier arrive également en troisième position avec 403 individus et 12.06 % du tableau du Domaine Public Maritime.

Le canard souchet est au pied du podium national avec 4 676 oiseaux au tableau, soit 9.33 %. Pour l'Ille et Vilaine, celui-ci est relégué à la cinquième place avec seulement 157 prélèvements et 4.7 % du tableau global.

Le canard pilet, en sixième position nationale avec 2 829 individus prélevés, soit 5.64 % du tableau, occupe la quatrième place en Ille et Vilaine, avec 272 prélèvements, soit 8.14 % du tableau du Domaine Public Maritime d'Ille et Vilaine.

Le canard chipeau est peu prélevé en Ille et Vilaine, 21 individus, soit 0.62 % du tableau contre 2.61 % au niveau national (1 307 prélèvements).

L'oie cendrée est très peu prélevée en Ille et Vilaine (3 individus), soit 0.089 % du tableau national.

Les autres espèces sont prélevées de façon anecdotique dans le Domaine Public Maritime d'Ille et Vilaine et très irrégulièrement.

BILAN POUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME D'ILLE ET VILAINE

Les 18 installations fixes du DPM d'Ille et Vilaine ne représentent que 0.30 % des installations chassées en France. Cependant, le prélèvement représente 6.66 % du tableau national et ce avec un taux moyen d'occupation des gabions de 50 %.

Taux d'occupation de la Baie (35)

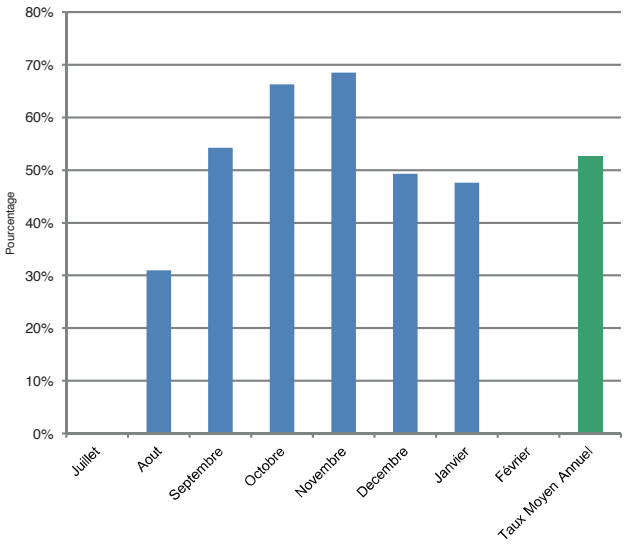

La moyenne d'oiseaux prélevés par nuit chassée est de 2. Le taux de nuit à prélèvement nul est de 1.14%.

Oiseaux de passage

Bagueurs FDC35 : Philippe Baudron et Cyril Mangeard

Suivi des populations nicheuses et hivernantes – oiseaux de passage

Comprendre les déplacements des oiseaux migrateurs européens

Chaque année, des millions d'oiseaux migrateurs quittent leur lieu de reproduction et entament un long vol vers leur zone d'hivernage, parfois située à plusieurs milliers de kilomètres, puis effectuent le voyage en sens inverse au printemps. La migration est une adaptation aux variations saisonnières du climat.

Pourquoi migrer ?

ROUTE VERS LE SUD : UNE RÉPONSE AU MANQUE DE RESSOURCES ALIMENTAIRES

L'hiver entraine la disparition des proies ou des végétaux dont les oiseaux dépendent. De nombreux oiseaux d'Europe de l'Ouest migrent vers le sud-ouest à l'automne, mais selon les espèces, le comportement migratoire peut varier. En fonction de leur régime alimentaire, les espèces parcourent des distances plus ou moins longues et rejoignent des zones d'accueil différentes (depuis la France jusqu'à l'Afrique subsaharienne...).

Les migrateurs longue distance ou transsaharienne quittent l'Europe en août-septembre pour rejoindre les savanes africaines. Ils reviennent en Europe entre mars et mai.

Les migrateurs courte distance hivernent dans le sud de l'Europe ou dans le nord de l'Afrique. A l'automne, ils partent en général plus tard que les migrateurs longue distance et reviennent plus tôt au printemps.

ROUTE VERS LE NORD : UNE RECHERCHE D'HABITAT ESTIVAL PRIVILÉGIÉ POUR LA REPRODUCTION

En Europe, le printemps et l'été sont marqués par un long ensoleillement et une explosion des ressources alimentaires. Leurs densité et diversité exceptionnelles permettent d'assurer la reproduction dans les meilleures conditions.

DEUX PÉRIODES D'OBSERVATION DES OISEAUX MIGRATEURS EN FRANCE

De par sa position géographique stratégique, entre terre et mer et à la jonction entre Europe du Nord et bassin méditerranéen, la France est une terre de passage et d'accueil pour une grande diversité d'oiseaux migrateurs. Elle endosse de fait une responsabilité pour leur protection.

Parmi les oiseaux migrateurs observables en métropole, se distinguent selon leur période de présence :

- les espèces nicheuses, se reproduisant en France au printemps ;
- les espèces hivernantes, installées en France durant la saison froide.

Certaines espèces présentent à la fois une population nicheuse et une population hivernante. Cette dernière peut être originaire d'Europe septentrionale, ou issue d'une migration entre le nord et le sud de la France, ou encore liée à la sédentarité de l'espèce ou des individus. En effet tous les individus d'une même espèce n'adoptent pas nécessairement le même comportement quant à leur stratégie de migration.

POURQUOI METTRE EN PLACE UN SUIVI ?

La directive européenne 2009/147/CE du 30/11/2009, dite directive Oiseaux, définit les engagements des

États membres concernant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages. Les États européens s'engagent en particulier à « prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir ou adapter la population de toutes les espèces d'oiseaux (...) à un niveau qui corresponde notamment aux exigences écologiques, scientifiques et culturelles, compte tenu des exigences économiques et récréationnelles » (article 2). Il existe différents programmes de suivi des populations d'oiseaux migrateurs contribuant à :

- définir le statut de conservation des espèces ;
- préconiser des mesures de gestion.

LE RÉSEAU OISEAUX DE PASSAGE, UN OUTIL ESSENTIEL DE SURVEILLANCE DE LA BIODIVERSITÉ, AU SERVICE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Les estimations d'abondance issues du réseau Oiseaux de passage servent en particulier à s'assurer que la chasse ne les met pas en danger et ne compromet pas « (...) les efforts de conservation entrepris dans leur aire de distribution » (article 7 de la directive Oiseaux). Ces estimations peuvent permettre d'adapter les prélèvements en fonction de l'évolution des effectifs, dans un processus de gestion adaptative. Les quotas peuvent ainsi être diminués ou augmentés en fonction des données disponibles, notamment en cas d'alerte relative à des espèces jugées en mauvais état de conservation.

Elles sont ainsi mobilisées dans le cadre de différentes politiques publiques :

- rapportage européen tous les 6 ans au titre de la directive Oiseaux,
- établissement des listes rouges UICN au niveau européen, national, régional,
- processus de gestion adaptative,
- schémas départementaux de gestion cynégétique,
- classification départementale sur les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.

MÉTHODOLOGIE DU PROGRAMME OISEAUX DE PASSAGE SUR LE SUIVI DES OISEAUX

Les populations d'oiseaux se comptent souvent en centaines de milliers d'individus répartis sur l'ensemble de la France. Il est nécessaire de recourir à une stratégie d'échantillonnage, permettant d'estimer de manière fiable les effectifs des populations d'oiseaux et leur évolution. Appliquer le même protocole, sur le long terme, se révèle indispensable pour disposer de données robustes.

UN RÉSEAU D'OBSERVATION ET 2 PROGRAMMES POUR DES ESTIMATIONS SUR LE LONG TERME

Le **réseau Oiseaux de passage** est coordonné par l'OFB (l'Office national de la chasse et de la faune sauvage - ONCFS avant son intégration à l'OFB en 2020) et la Fédération nationale de la chasse **depuis 25 ans**.

Le réseau a développé deux programmes distincts pour le suivi des espèces d'oiseaux :

- **ACT**, ou Alaudidés, Colombidés et Turdidés : suivi des populations **nicheuses en période de reproduction, depuis 1996**
- **Flash** : suivi des populations **hivernantes en janvier, depuis 2000**

PROGRAMME ACT PRINTANIER

La méthode des points d'écoute s'est largement popularisée au cours des dernières décennies comme outil de mesure de l'évolution de l'abondance et de la distribution des populations d'oiseaux à l'échelle macro-géographique. Cette méthodologie repose sur un réseau d'unités échantillons de forme circulaire sur lesquelles sont dénombrés les oiseaux vus et/ou entendus au cours d'un intervalle de temps fixe. Offrant un compromis idéal entre effort de prospection et précision des paramètres rattachés aux tendances populationnelles, c'est cette méthodologie qui est utilisée dans le cadre du programme ACT. Chaque année depuis 1996, le même réseau de points répartis le long d'itinéraires routiers est parcouru par les observateurs affiliés au réseau. Afin de tenir compte des différences de phénologie de la reproduction qui existent au sein du cortège d'espèces suivies (espèces précoces vs. tardives), chaque point d'écoute est inventorié à deux reprises au cours de la saison. Un premier inventaire est réalisé entre le 1er et le 30 avril, tandis que le second est conduit entre le 15 mai et le 15 juin.

Sur chaque point, seuls les individus chanteurs de chaque espèce sont dénombrés dans un cercle de 500 mètres de rayon autour du point. Les individus contactés visuellement sont également comptabilisés pour les espèces suivantes, dont la seule détection auditive est insuffisante pour réaliser un dénombrement robuste : étourneau sansonnet, pie bavarde, corneille noire et geai des chênes. Ces dénombrements sont effectués dans les deux heures qui suivent l'heure légale de lever du soleil et lorsque les conditions météorologiques sont favorables (pas de pluie, pas de vent). La durée d'écoute est fixée à 10 minutes afin de réduire les biais associés à d'éventuels doubles comptages, sachant que la probabilité de détection n'est pas mesurée.

PROGRAMME FLASH HIVERNAL

La méthodologie s'appuie sur le même réseau de routes et de points d'écoute que celui défini dans le cadre du programme ACT. Chaque route est parcourue par un observateur aux alentours de la mi-janvier (entre le 10 et 21 janvier). Les relevés sont effectués entre 9h00 et 13h00. La durée des points d'observation est fixée à 5 minutes. Durant ce laps de temps, tous les individus jugés différents (vus et/ou entendus) sont notés. L'observateur peut s'aider de jumelles et prospecter dans toutes les directions, la distance de comptage étant limitée dans l'unité échantillon.

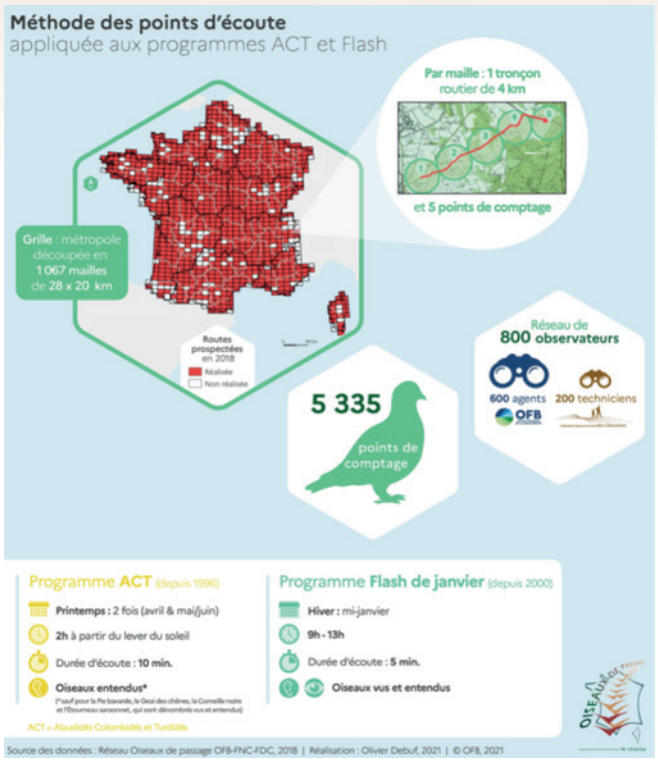

20 ESPÈCES SUIVIES

Le réseau surveille actuellement 20 espèces migratrices, migratrices partielles et sédentaires, relativement communes, nicheuses et/ou hivernantes, choisies car soumises historiquement à une pression, la chasse (19 espèces sur les 20). Une espèce est protégée depuis 1981 (Alouette lulu). Parmi elles, la Tourterelle des bois bénéficie de mesures de gestion adaptative du fait de l'effondrement de sa population en Europe et fait l'objet d'une interdiction de chasse pour la saison 2020-2021.

Deux espèces sont limicoles (Vanneau huppé et Pluvier doré). Quelques espèces sont sédentaires (Faisan de Colchide, Tourterelle turque, Pie bavarde) migratrices partielles et sédentaires en France (Corneille noire, Geai des chênes).
Parmi les 20 espèces suivies, 10 le sont par les 2 programmes ACT et Flash, car à la fois nicheuses et hivernantes en France.

Observateurs de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine
Philippe BAUDRON (depuis 1996), Cyril MANGEARD (depuis 2000), David TANNOUX (depuis 2000), Didier HISBERG (de 1996 à 2018).

ESTIMATION DES TENDANCES POUR LES ESPECES NICHEUSES

ALAUDIDAE

Alouette des champs
(Alauda arvensis)

La tendance estimée pour l'alouette des champs sur la période 1996 - 2019 est de -36 % [IC95% : -43% à -28% ; tendance significative] et sur la période 2010 - 2019 de -19 % [IC95% : -26% à -10% ; tendance significative].

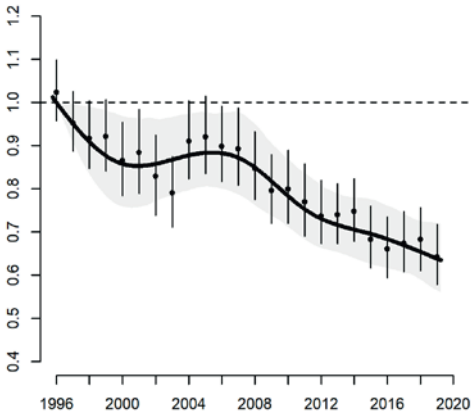

(a) Tendance sur la période considérée

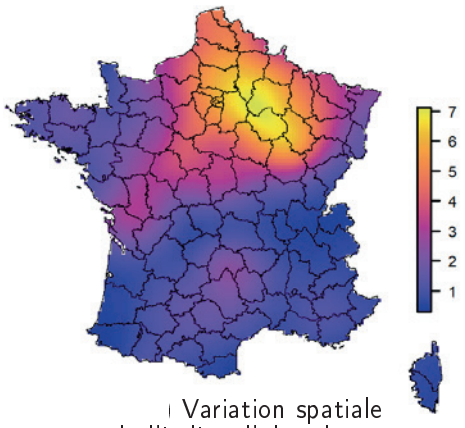

Variation spatiale de l'indice d'abondance

CORVIDAE

Pie bavarde
(Pica pica)

La tendance estimée pour la pie bavarde sur la période 2008 - 2019 est de +1 % [IC95% : -6% à +8%; tendance non significative] et sur la période 2010 - 2019 de -1 % [IC95% : -8% à +6%; tendance non significative]

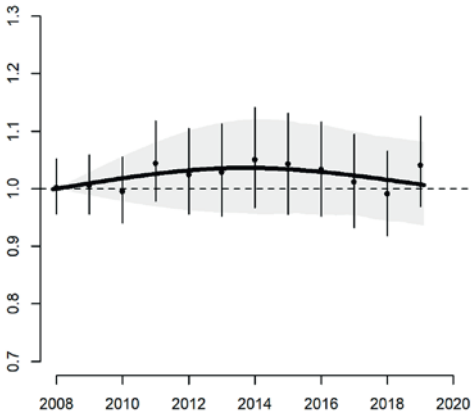

(a) Tendance sur la période considérée

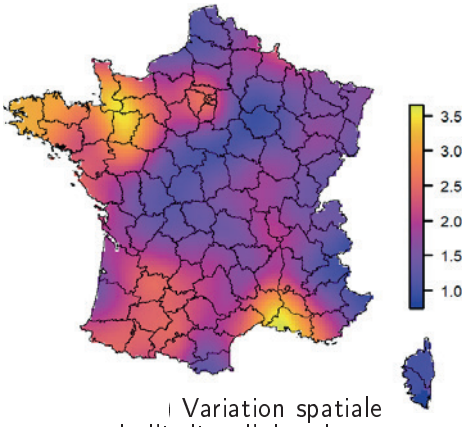

Variation spatiale de l'indice d'abondance

Corneille noire
(Corvus c. corone)

La tendance estimée pour la corneille noire sur la période 2008 - 2019 est de +5 % [IC95% : -4% à +15% ; tendance non significative] et sur la période 2010 - 2019 de +2 % [IC95% : -6% à +11% ; tendance non significative]

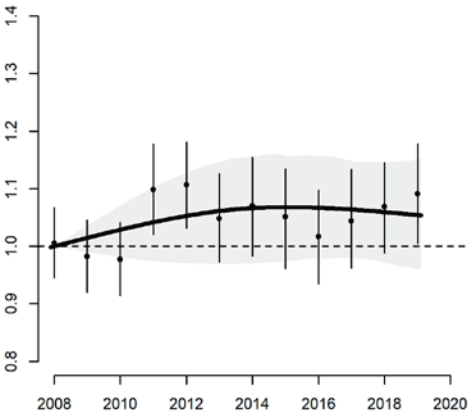

(a) Tendance sur la période considérée

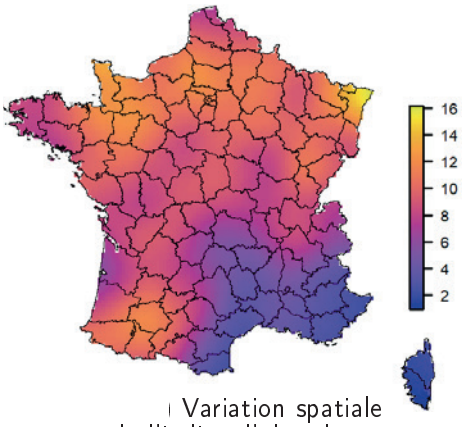

Variation spatiale de l'indice d'abondance

COLOMBIDAE

Pigeon ramier
(Columba palumbus)
La tendance estimée pour le pigeon ramier sur la période 1996 - 2019 est de +124 % [IC95% : +97% à +152% ; la tendance est significative] et sur la période 2010 - 2019 de +26 % [IC95% : +13% à +38% ; tendance significative]

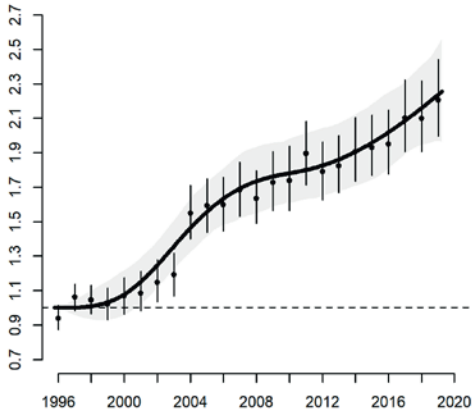

(a) Tendance sur la période considérée

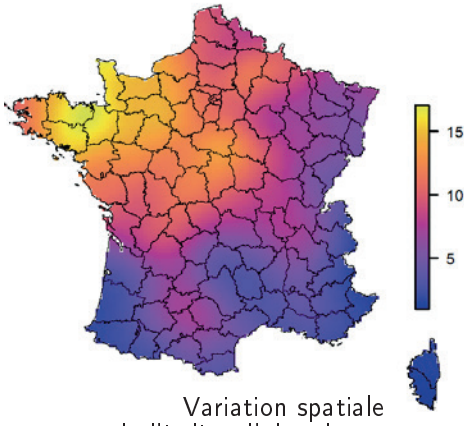

Variation spatiale de l'indice d'abondance

Pigeon colombin
(Columba oenas)
La tendance estimée pour le pigeon colombin sur la période 1996 - 2019 est de +83 % [IC95% : +10% à +205% ; tendance significative] et sur la période 2010 - 2019 de +64 % [IC95% : +14% à +138% ; tendance significative]

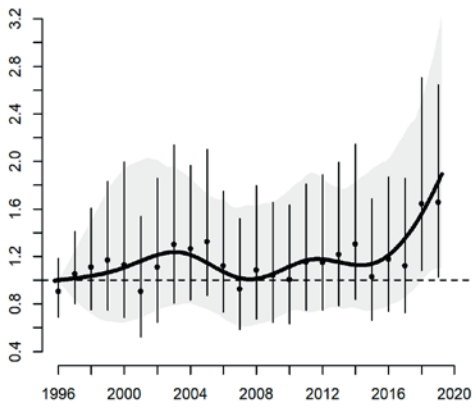

(a) Tendance sur la période considérée

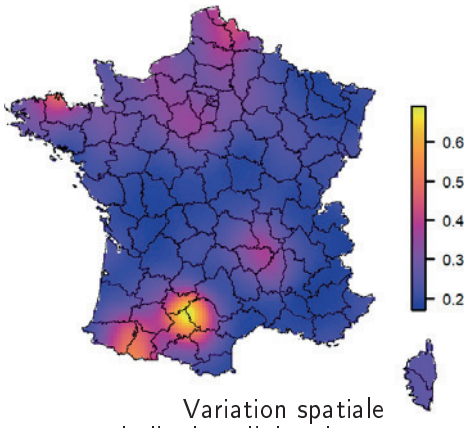

Variation spatiale de l'indice d'abondance

Tourterelle turque
(Streptopelia decaocto)
La tendance estimée pour la tourterelle turque sur la période 1996 - 2019 est de +86 % [IC95% : +62% à +111% ; tendance significative] et sur la période 2010 - 2019 de -7 % [IC95% : -16% à +4% ; tendance non significative]

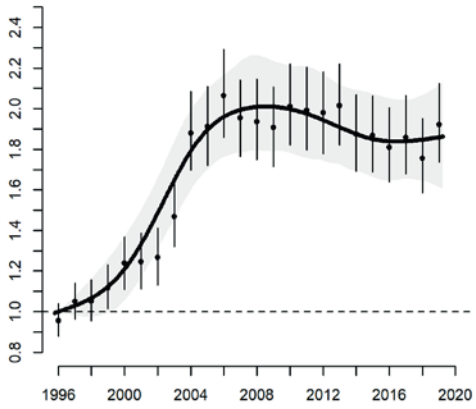

(a) Tendance sur la période considérée

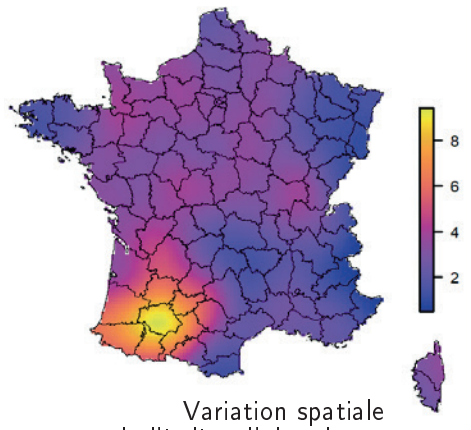

Variation spatiale de l'indice d'abondance

Tourterelle des bois
(Streptopelia turtur)
La tendance estimée pour la tourterelle des bois sur la période 1996 - 2019 est de -33 % [IC95% : -45% à -18% ; tendance significative] et sur la période 2010 - 2019 de -21 % [IC95% : -32% à -10% ; tendance significative]

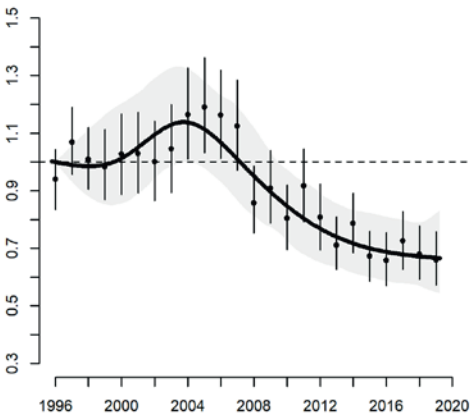

(a) Tendance sur la période considérée

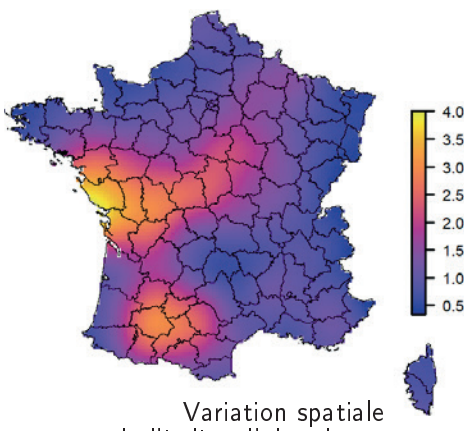

Variation spatiale de l'indice d'abondance

TURDIDAE

Merle noir
(Turdus merula)

La tendance estimée pour le merle noir sur la période 1996 - 2019 est de 0 % [IC95% : -8 % à +9 %; tendance non significative] et sur la période 2010 - 2019 de +1 % [IC95% : -5% à +7%; tendance non significative]

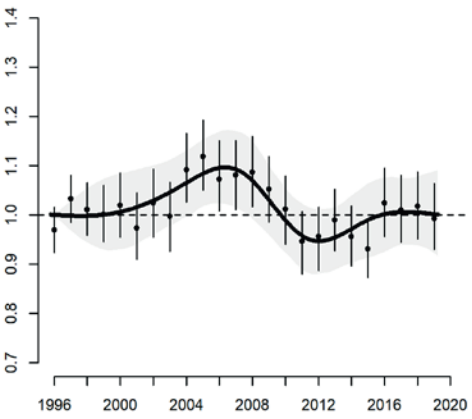

(a) Tendance sur la période considérée

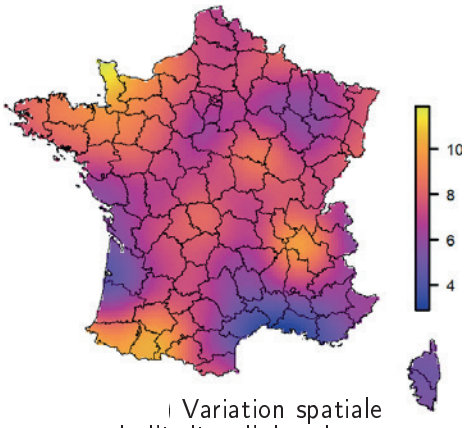

Variation spatiale de l'indice d'abondance

Grive draine
(Turdus viscivorus)

La tendance estimée pour la grive draine sur la période 1996 - 2019 est de -32 % [IC95% : -43% à -19% ; tendance significative] et sur la période 2010 - 2019 de -3 % [IC95% : -15% à +12% ; tendance non significative]

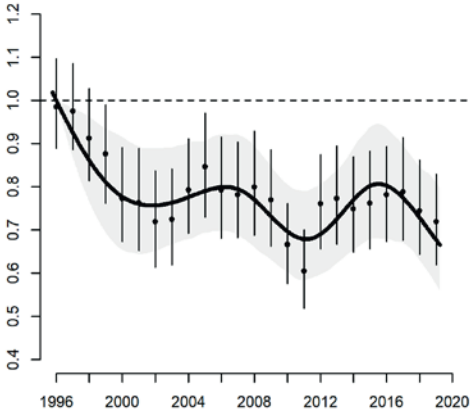

(a) Tendance sur la période considérée

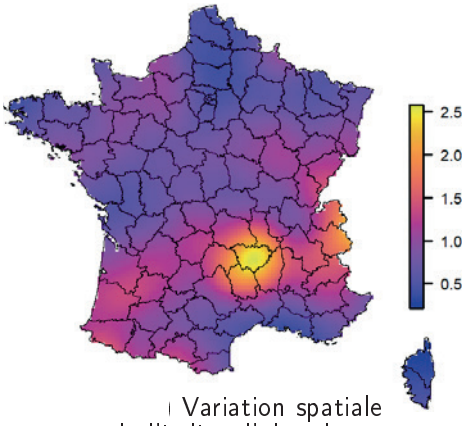

Variation spatiale de l'indice d'abondance

Grive musicienne
(Turdus philomelos)

La tendance estimée pour la grive musicienne sur la période 1996 - 2019 est de +8 % [IC95% : -2% à +17% ; tendance non significative] et sur la période 2010 - 2019 de +1 % [IC95% : -6% à +7%; tendance non significative]

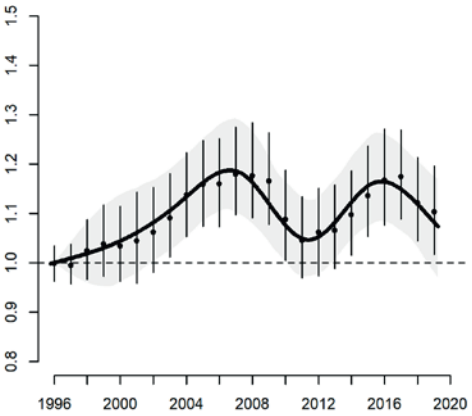

(a) Tendance sur la période considérée

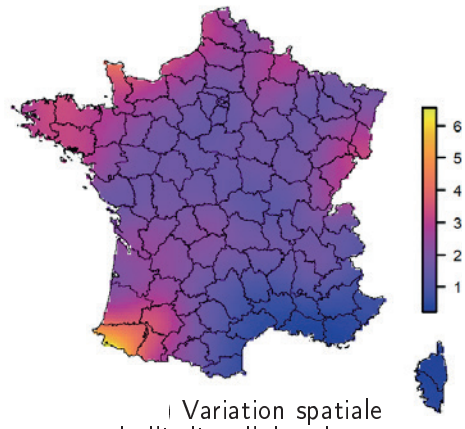

Variation spatiale de l'indice d'abondance

Grive litorne
(Turdus pilaris)

La tendance estimée pour la grive litorne sur la période 1996 - 2019 est de +68 % [IC95% : -14% à +244% ; tendance non significative] et sur la période 2010 - 2019 de +27 % [IC95% : -23% à +120% ; tendance non significative]

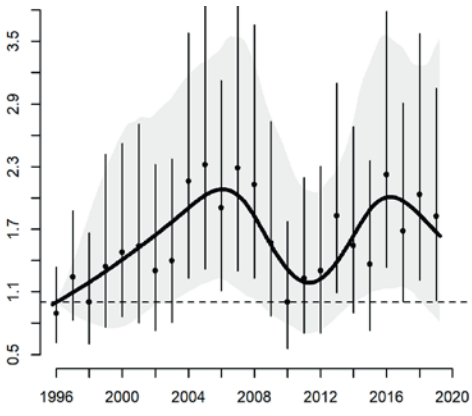

(a) Tendance sur la période considérée

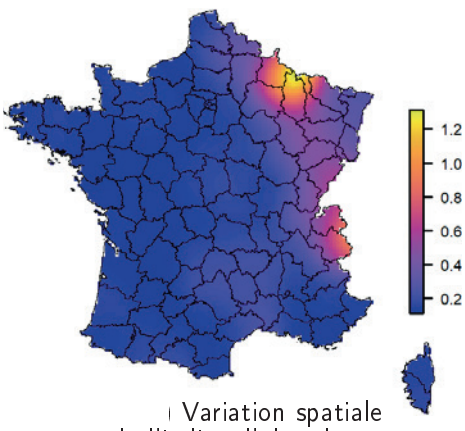

Variation spatiale de l'indice d'abondance

PHASIANIDAE

Caille des blés
(Coturnix coturnix)

La tendance estimée pour la caille des blés sur la période 1996 - 2019 est de -46 % [IC95% : -73% à +10% ; tendance non significative] et sur la période 2010 - 2019 de -30 % [IC95% : -57% à +20% ; tendance non significative]

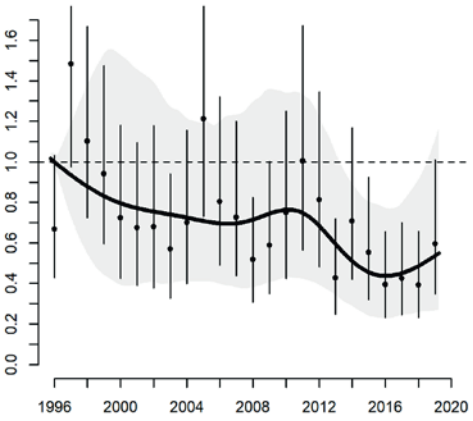

(a) Tendance sur la période considérée

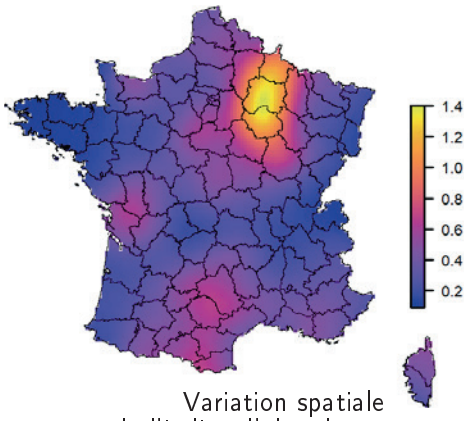

Variation spatiale de l'indice d'abondance

Faisan de Colchide
(Phasianus colchicus)

La tendance estimée pour le faisan de Colchide sur la période 2008 - 2019 est de +25 % [IC95% : +13% à +37% ; tendance significative] et sur la période 2010 - 2019 de +16 % [IC95% : +5% à +27% ; tendance significative]

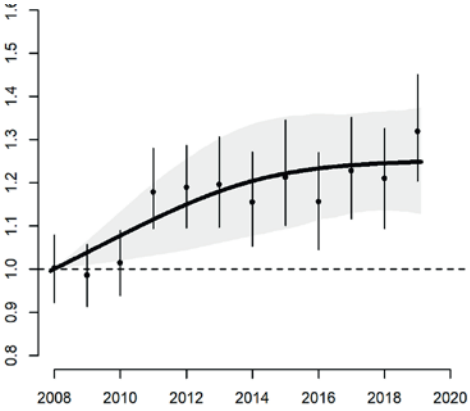

(a) Tendance sur la période considérée

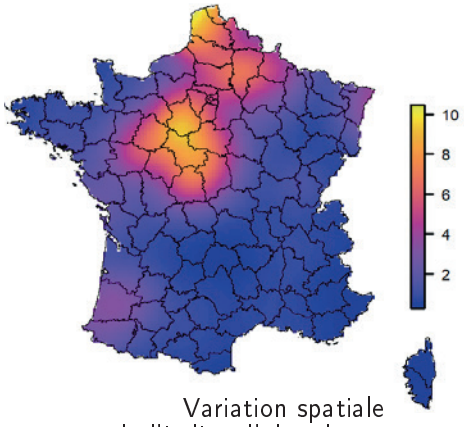

Variation spatiale de l'indice d'abondance

Perdrix rouge
(Alectoris rufa)

La tendance estimée pour la perdrix rouge sur la période 2008 - 2019 est de -51 % [IC95% : -60% à -40% ; tendance significative] et sur la période 2010 - 2019 de -46 % [IC95% : -55% à -33% ; tendance significative]

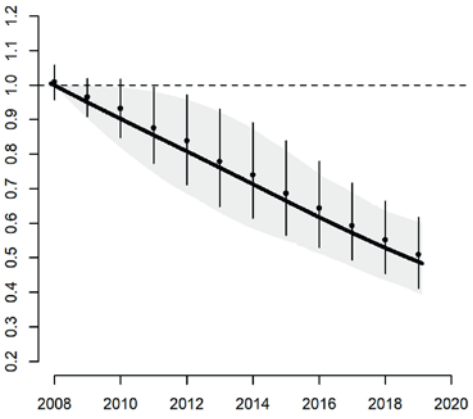

(a) Tendance sur la période considérée

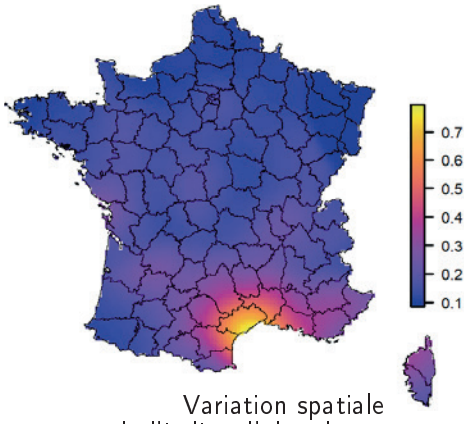

Variation spatiale de l'indice d'abondance

SYNTHESE DES TENDANCES POUR LES ESPECES NICHEUSES

Résumé des tendances à long et court terme par espèce. *indique si la tendance est statistiquement significative

Espèce	Long terme	[IC95]	Court terme	[IC95]
Alouette des champs	-36%	[-43%,-28%]*	-19%	[-26%,-10%]*
Alouette lulu	+287%	[+175%,+449%]*	+10%	[-12%,+36%]
Caille des blés	-46%	[-73%,+10%]	-30%	[-57%,+20%]
Corneille noire	+5%	[-4%,+15%]	+2%	[-6%,+11%]
Etourneau sansonnet	+24%	[+8%,+45%]*	+26%	[+11%,+48%]*
Faisan de Colchide	+25%	[+13%,+37%]*	+16%	[+5%,+27%]*
Geai des chênes	-19%	[-37%,+5%]	-21%	[-37%,-1%]*
Grive draine	-32%	[-43%,-19%]*	-3%	[-15%,+12%]
Grive litorne	+68%	[-14%,+244%]	+27%	[-23%,+120%]
Grive musicienne	+8%	[-2%,+17%]	+1%	[-6%,+7%]
Merle noir	0%	[-8%,+9%]	+1%	[-5%,+7%]
Pie bavarde	+1%	[-6%,+8%]	-1%	[-8%,+6%]
Pigeon colombin	+83%	[+10%,+205%]*	+64%	[+14%,+138%]*
Perdrix rouge	-51%	[-60%,-40%]	-46%	[-55%,-33%]*
Pigeon ramier	+124%	[+97%,+152%]*	+26%	[+13%,+38%]*
Tourterelle des bois	-33%	[-45%,-18%]*	-21%	[-32%,-10%]*
Tourterelle turque	+86%	[+62%,+111%]*	-7%	[-16%,+4%]

SYNTHESE DES TENDANCES POUR LES ESPECES HIVERNANTES

Résumé des tendances à long et court terme par espèce. *indique si la tendance est statistiquement significative

Espèce	Long terme	[IC95]	Court terme	[IC95]
Alouette des champs	-49%	[-67%,-18%]*	-30%	[-49%,-1%]*
Alouette lulu	+29%	[-32%,+146%]	-27%	[-56%,+16%]
Etourneau sansonnet	-10%	[-31%,+14%]	+9%	[-13%,+33%]
Grive draine	-33%	[-49%,-14%]*	-11%	[-28%,+7%]
Grive litorne	-27%	[-74%,+107%]	-9%	[-60%,+95%]
Grive musicienne	-26%	[-52%,+17%]	+19%	[-12%,+71%]
Grive mauvis	-54%	[-79%,+4%]	-30%	[-63%,+33%]
Merle noir	-33%	[-52%,-5%]*	-15%	[-34%,+11%]
Pigeon colombin	-6%	[-64%,+145%]	+7%	[-53%,+131%]
Pluvier doré	+47%	[-55%,+431%]	+154%	[-2%,+558%]
Pigeon ramier	+67%	[-3%,+193%]	+37%	[-6%,+105%]
Tourterelle turque	+26%	[-8%,+66%]	-10%	[-28%,+13%]
Vanneau huppé	-54%	[-76%,-14%]*	-6%	[-44%,+55%]

Le déclin à long-terme observé pour de nombreuses espèces peut non seulement refléter une réelle diminution des effectifs totaux, mais également traduire une certaine plasticité comportementale en lien avec les conditions climatiques à l'automne et en hiver. En effet, il a été montré que plusieurs espèces d'oiseaux avaient vu leur distribution hivernale modifiée en raison en particulier des changements climatiques.

QUELLE INTERPRÉTATION DES TENDANCES OBSERVÉES ?

En cumulant les observations des programmes ACT et Flash sur les 2 dernières décennies :

- **6 espèces sont en augmentation** (Étourneau sansonnet, Faisan de Colchide, Pigeon colombin, Pigeon ramier, Alouette lulu, Tourterelle turque),
- **6 sont en déclin** (Alouette des champs, Grive draine, Perdrix rouge, Tourterelle des bois, Merle noir, Vanneau huppé).

Ces conclusions appellent des travaux de recherche pour mieux comprendre les mécanismes qui les sous-tendent. Toutefois **quelques explications aux déclins** émergent : **dérangement, pratiques agricoles et abandon de certains habitats liés** (prairies, arrachage des haies et disparition des vieux vergers), **gestion forestière en monoculture, irrégularité des flux migratoires, réchauffement climatique** en Europe...

Ce dernier facteur est un axe de recherche actuellement développé pour mieux comprendre les éventuelles **modifications des stratégies de migration** en réponse aux **changements climatiques**.

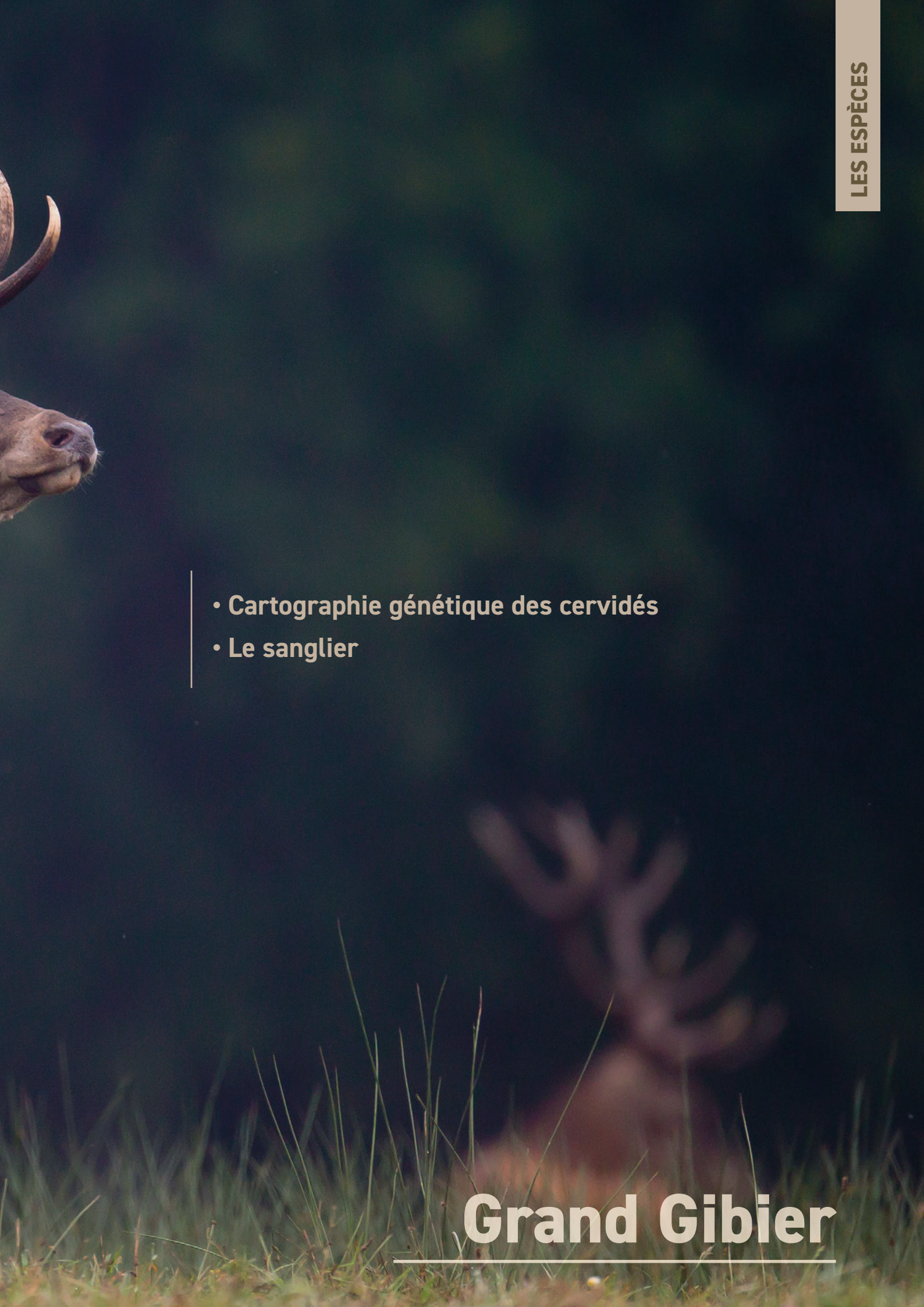

- Cartographie génétique des cervidés
- Le sanglier

Grand Gibier

Les cervidés

Interlocuteurs Techniques Départementaux : Philippe Baudron et Franck Drouyer

Cartographie génétique des cervidés français
Gène du prion responsable de la Maladie du Dépérissement Chronique
Programme de recherche ANR CWD 2020-2023

Contexte

Depuis 2016, une nouvelle maladie est apparue sur le continent européen : il s'agit de la Maladie de Dépérissement Chronique, ou MDC ou encore en anglais la Chronic Wasting Disease, CWD.

Cette maladie est connue depuis 1967 en Amérique du Nord, et représente toujours une menace importante pour les populations de cervidés. Elle a été recensée dans 26 états américains ainsi que dans 3 provinces canadiennes et en Corée du Sud.

Cette maladie fait partie du groupe des maladies à prions, comme l'encéphalite spongiforme bovine (ESB), plus connue sous le nom de maladie 'de la vache folle'.

Cette maladie est mortelle pour tous les cervidés atteints (31 cas en Europe pour l'instant, sur des rennes (N=20), des élans (N=10) et un cerf élaphe, pour l'instant regroupés dans les 3 pays scandinaves : Norvège (20 rennes, 6 élans et 1 cerf élaphe), Suède (3 élans) et Finlande (1 élan)). Elle pourrait représenter une menace pour nos populations nationales de cervidés.

On ne connait pas le risque pour la santé humaine. Aucun cas humain n'a été déclaré en Amérique du Nord ni au Canada, mais vu la proximité avec l'ESB et la Tremblante des moutons, il est nécessaire d'entreprendre des recherches pour connaitre le risque de franchissement des barrières d'espèces. Dans ce projet, le risque de transmission à l'homme, aux bovins, aux ovins et aux porcins sera également étudié.

Par ailleurs sur plusieurs espèces concernées (hommes, ovins, caprins), une sensibilité génétique particulière a été identifiée, qui est liée au gène PRNP qui code la protéine prion. Ces recherches n'ont encore jamais été faites sur les cervidés français.

L'objet de ce programme de recherche est donc de réaliser une **cartographie géographique de la répartition génétique des cervidés français par rapport à cette protéine prion**. Le pilotage général de ce programme est réalisé par l'INRAe (institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement), et l'OFB est le partenaire responsable de la collecte des échantillons, qui seront ensuite analysés à l'INRAe.

L'Agence Nationale de la Recherche (ANR) a validé ce projet et participe à son financement.

Le travail à réaliser sur les cervidés

Il faut réaliser des prélèvements de muscle sur 700 chevreuils et 700 cerfs judicieusement répartis au sein des populations nationales, qui seront ensuite analysés à l'INRAe. Les prélèvements s'étaleront sur 2 à 3 années (2 saisons de chasse).
Ces prélèvements se répartiront selon 3 catégories :
- Les cervidés capturés des territoires d'études de l'OFB
- Les cervidés trouvés morts et collectés par le réseau SAGIR
- Les cervidés chassés dans le cadre des plans de chasse et récupérés par les interlocuteurs du réseau Ongulés sauvages

ANR CWD
CERF ELAPHE
Collecte saison 2020/2021

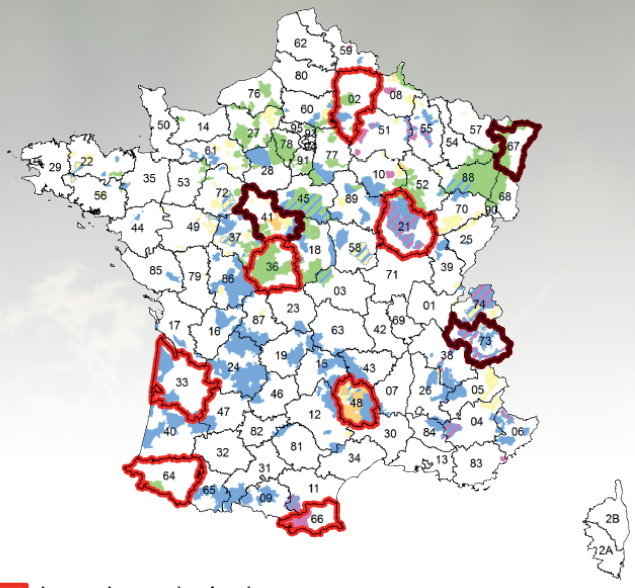

demande auprès du réseau
récolte sur les territoires d'études
Origines des massifs à cerfs
Chambord
La Petite Pierre
Mixte Chambord La Petite Pierre
Naturelle
Mixte Naturelle Chambord
inconnue
ne provient ni de Chambord ni de La Petite Pierre
Mixtes
Chambord et autres origines

ANR CWD
CHEVREUIL
Collecte saison 2020/2021

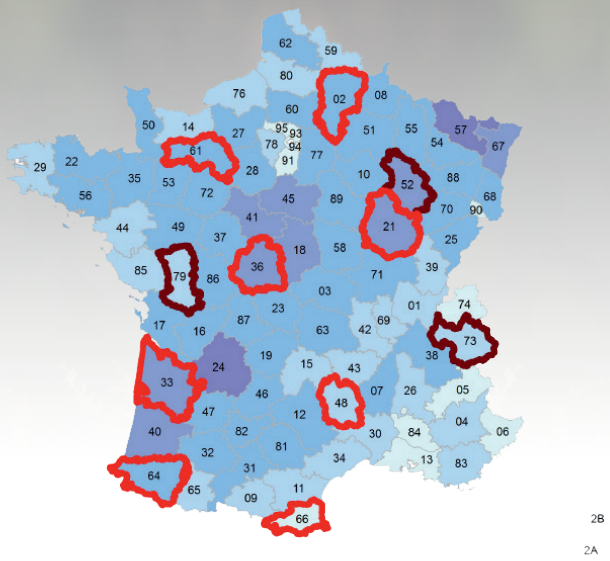

Légende
demande auprès du réseau
récolte sur les territoires d'études
prélèvements chevreuil 2019/2020
realisation
1 - 2500
2501 - 5000
5001 - 10000
10001 - 15000
15001 - 16518

Le calendrier de réalisation

Au cours de la saison 2020-2021, 11 départements ont participé à ce programme et nous avons obtenu un total de 255 prélèvements : 127 prélèvements de cerf répartis sur 37 communes de 8 départements et 128 prélèvements de chevreuil répartis sur 37 communes de 7 départements. Suite à cette récolte, cet été, après avoir testé diverses méthodes, les chercheurs de l'INRAe sont parvenus à extraire l'ADN de 127 cerfs et 124 chevreuils. Les résultats sont donc très encourageants.

Pour la saison 2021/2022

Il faut consolider l'échantillonnage en mobilisant d'autres départements pour obtenir les 700 échantillons pour le chevreuil et 700 échantillons pour le cerf, avec une répartition nationale (1 cm3 de muscle seulement par échantillon).

La Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine a décidé de participer à cette étude pour la saison de chasse 2021/2022. Elle a fourni 30 échantillons pour le chevreuil (50 % de femelles) ; un prélèvement a été récolté par unité de gestion. Pour le cerf, le massif de Paimpont a été mis à contribution pour un échantillon de 30 prélèvements (50 % de mâles et 50 % de femelles), répartis sur l'ensemble du massif.

Le sanglier
(Sus scrofa)

Répartition nationale des prélèvements sangliers – Saison 2020/2021

Total des prélèvements : 801 345
Total réalisations : 791 491
Prélèvements dans le cadre des mesures administratives : 9 854
Prélèvement départemental moyen : 8 525
Prélèvement départemental médian : 6 740

Progression sur un an : - 0,8 %
Progression sur 10 ans : x 1,5
Progression sur 20 ans : x 2

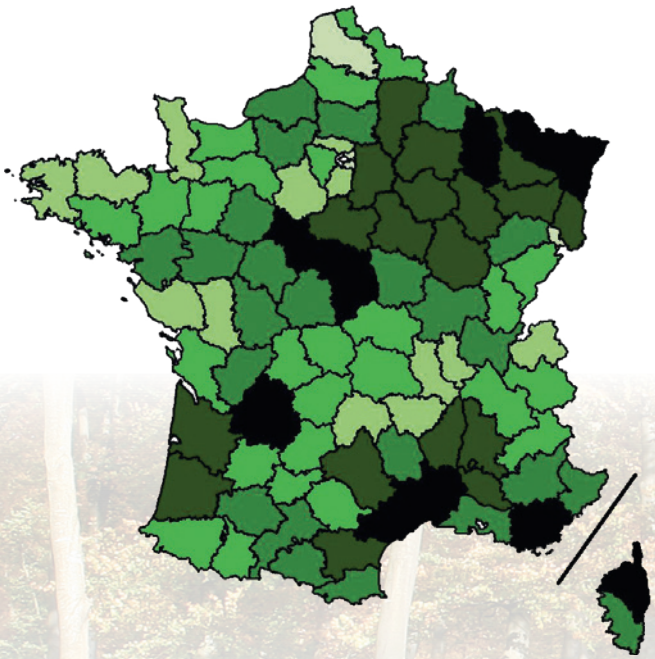

Prélèvements hors parcs et enclos
- Espèce absente ou non chassée
- 1 – 1 500
- 1 501 – 3 000
- 3 001 – 6 000
- 6 001 – 10 000
- 10 001 – 18 000
- 18 001 – 40 000

Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC.

Les prélèvements dépassent pour la seconde fois la barre des 800 000 animaux, avec une très légère baisse de 0,8 % par rapport à la saison précédente.

Le prélèvement national* est de 1,46 sanglier aux 100 ha totaux et de 4,50* sangliers aux 100 ha boisés.
Les plus fortes densités de prélèvements aux 100 ha totaux s'observent dans le Gard (5,1), le Loir-et-Cher (4,1), la Haute-Corse (3,9), le Haut-Rhin et le Bas-Rhin (3,8).
* Valeurs calculées d'après les données de la BDForet_v2 de l'IGN.

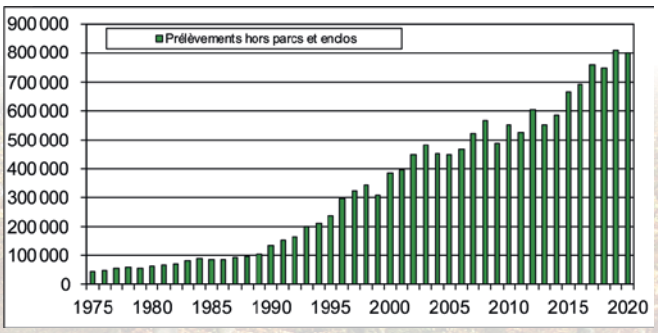

Les prélèvements sangliers en Ille et Vilaine pour la saison 2020/2021

Un fort potentiel reproducteur, une faculté d'adaptation hors du commun, la modification des pratiques agricoles, des pratiques de chasse qui épargnaient les reproducteurs, des fruits forestiers de plus en plus régulièrement présents, expliquent en grande partie l'explosion démographique du sanglier. En vingt ans, les prélèvements nationaux annuels ont été multipliés par deux. Les conséquences de cette prolifération sont multiples. En premier lieu l'augmentation

des dégâts aux cultures agricoles avec des indemnisations (indemnités + frais) qui atteignent en France 80 millions d'euros payés par les chasseurs uniquement, conduisant ainsi le système d'indemnisation au bord du gouffre, puis les risques sanitaires (PPA) se rapprochent de plus en plus de notre territoire national, également une hausse vertigineuse des accidents routiers et ferroviaires et enfin la fréquentation de plus en plus régulière des zones périurbaines avec son lot de problème.

Les moyens de dissuasion comme les clôtures électriques ne suffisent plus à enrayer les dégâts. L'agrainage dissuasif, souvent dévoyé par les chasseurs, est de plus en plus remis en cause par les instances agricoles et l'administration. De plus, la prolifération des sangliers a profondément changé les habitudes de chasse et a créé des tensions entre chasseurs. La pression pour réguler à tout prix occasionne des incidents et accidents de chasse préjudiciables à l'ensemble de l'activité cynégétique.

Oui, la « bête noire » est devenue une « bête à problème », la diminution des populations devient impérative. Quelles mesures à envisager ? :

- Rationner le nourrissage du sanglier : cette mesure consisterait à interdire toute forme de nourrissage en dehors des périodes de sensibilité. Pour notre département, la période maximum de sensibilité est du 15 avril au 15 juin (semis de maïs).
- Contraindre les chasseurs et/ou les propriétaires trop conservateurs à effectuer des prélèvements supplémentaires ou les assujettir à des contraintes financières fortes.
- Nécessiter de chasser efficacement dans les zones sensibles (régulièrement les différents territoires de chasse doivent chasser le même jour).
- Le tir dans toutes les classes d'âge est absolument nécessaire (ne plus protéger les femelles adultes).

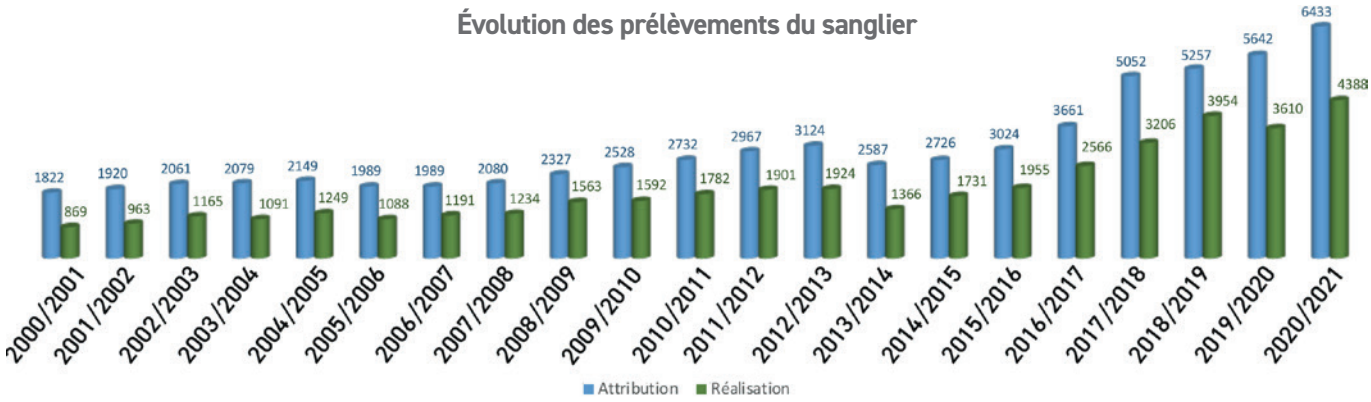

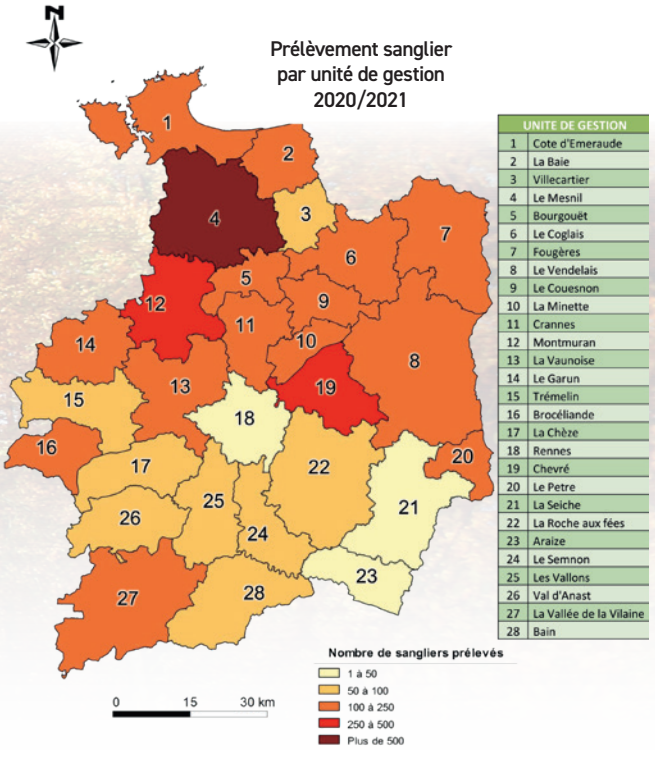

Evolution des dégâts de grand gibier

Le montant des indemnisations de dégâts de grand gibier, versées aux agriculteurs (hors frais de gestion et de prévention), reflète assez bien les différents paliers de l'évolution de la population sanglier du département (+ 80 % de la note dégâts).

Le premier palier couvre les années 2000 à 2007. Le niveau d'indemnisation est en moyenne de 102 600 euros (94 988 € à 119 318 €), avec un tableau de chasse sanglier moyen de 1 156 animaux (1 088 à 1 249 animaux).

Le deuxième palier s'étend de 2008 à 2015. Le niveau moyen d'indemnisation grimpe à 159 720 euros (de 89 933 € à 218 189 €). Le tableau de chasse sanglier s'élève en moyenne à 1 672 animaux (de 1 234 à 1 955 animaux).

Pour les quatre dernières saisons (2016 à 2020), un palier supplémentaire est franchi, avec un montant d'indemnisation qui l'élèvera à 273 227 euros (de 143 295 à 405 124 euros) et un tableau de chasse moyen à 3 334 animaux (2 566 à 3 954 animaux).

Pour la saison 2020/2021, le tableau de chasse atteint un record à 4 388 animaux, avec une note dégâts qui sera aux environs de 357 000 euros (saison comptable non close).

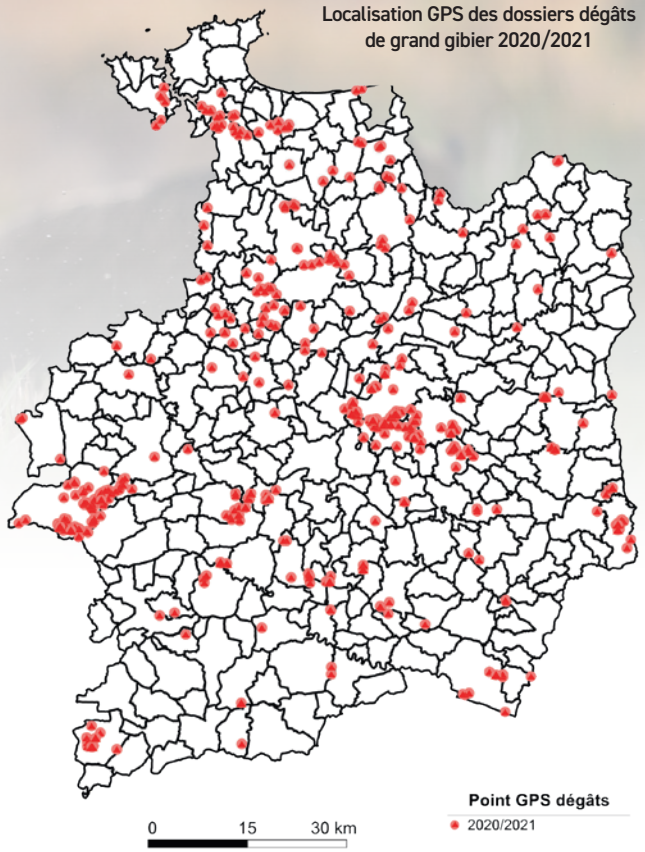

Même si la note globale de dégâts peut être influencée par d'autres facteurs que le sanglier, notamment l'impact des grands cervidés sur le pourtour du massif de Paimpont, par la présence de fruits forestiers certaines saisons, la variation du coût des denrées agricoles ou le type de cultures impactées, le nombre de sangliers présents sur le terrain reste le facteur majeur qui conditionne la note départementale de dégâts.
L'évolution du tableau de chasse sanglier et la note de dégâts sont relativement synchronisées, cela ressemble à une montée d'escalier avec parfois des paliers, mais sans jamais redescendre. Cette situation devient très inquiétante pour l'avenir et posera de sérieux problèmes financiers pour les chasseurs, compte-tenu de la forte hausse du cours des céréales.

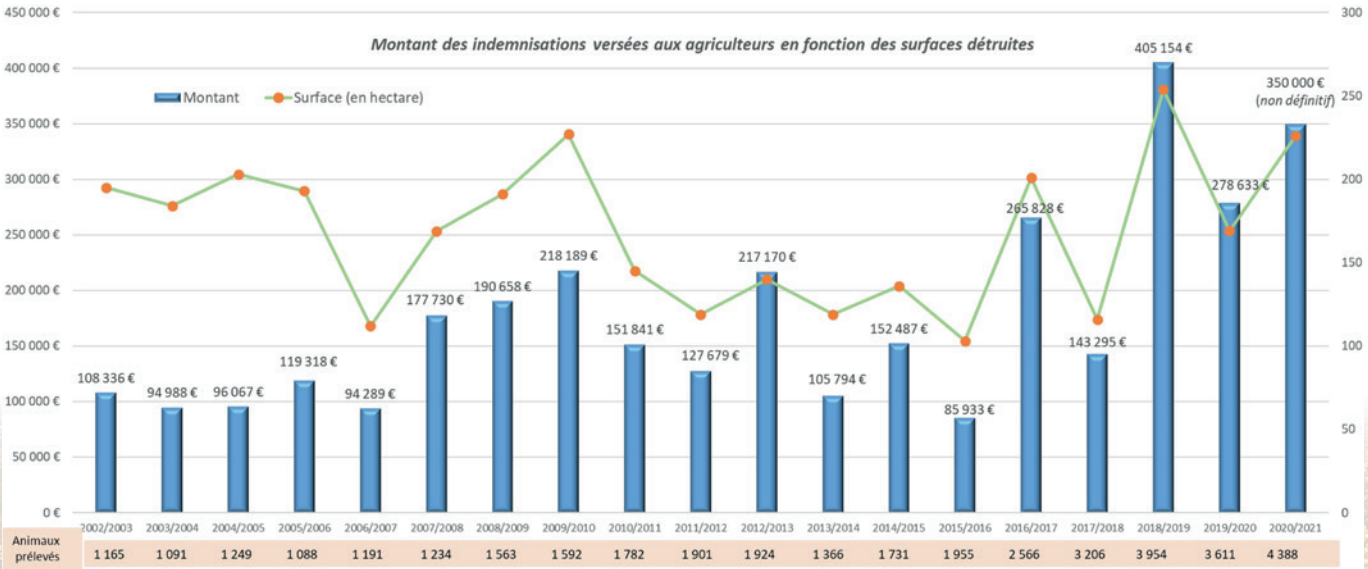

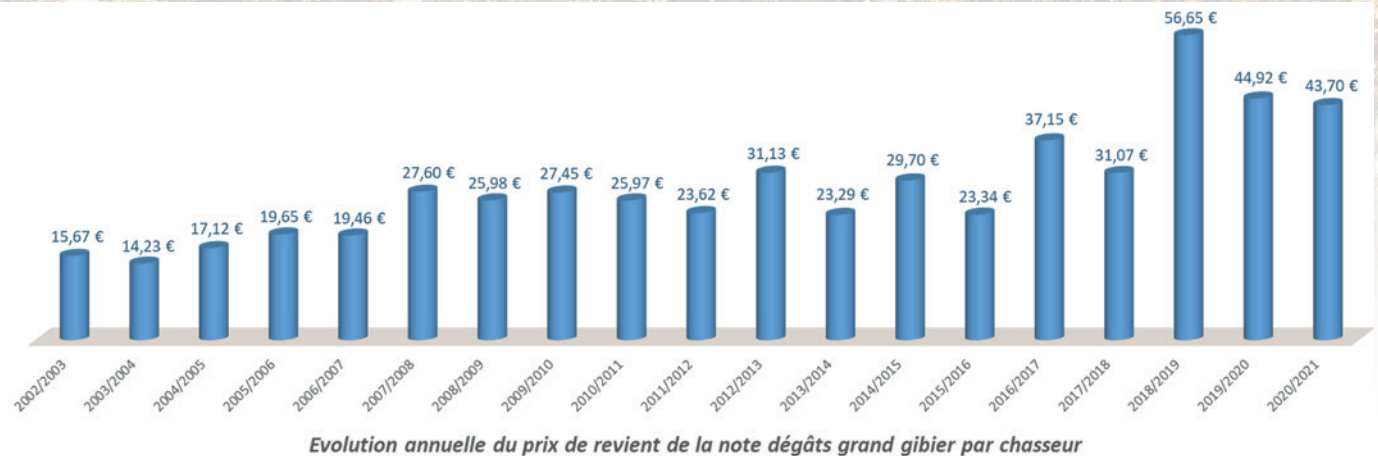

Evolution annuelle du prix de revient de la note dégâts grand gibier par chasseur

- Le putois
- Le renard roux

Prédateurs

Le putois
(Mustela putorius)

Répartition du putois en Ille et Vilaine (d'après les captures accidentelles périodes 2008 à 2020)

Le putois est un mustélidé reconnaissable à son masque facial. Avec son corps allongé et ses pattes courtes, le putois (mustela putonius) présente une silhouette caractéristique des mustélidés. Les mâles sont bien plus lourds que les femelles : mâles → 750 g à 1.7 kg ; femelles → 300 g à 850 g.
La tête du putois présente une succession de bandes noires, encadrées de bandes blanches sur le museau, le front et la bordure des oreilles. Des variations de pelage existent et dans une forme sombre, le masque facial est peu marqué, il peut être confondu avec le vison d'Amérique ou le vison d'Europe (population encore existante dans le sud-ouest de la France).
Autre caractéristique, le putois est le seul mustélidé dont le pelage est plus clair sur le dos et les flancs (poils sombres avec une bourre beige jaunâtre). Le ventre est presque noir.

L'ensemble de ces critères permet de faire une identification certaine.

Le putois fréquente une grande variété d'habitats, mais en Ille et Vilaine on le trouve principalement dans les lieux humides, aux abords des rivières, des étangs, des marais, des bois humides et dans le bocage quand il est bien conservé, mais également dans les petits boisements.

Le putois est un prédateur généraliste nettement carnivore : les campagnols et les surmulots prédominent. Là où il était abondant, le lapin de garenne pouvait constituer une proie principale.
Le putois est le mustélidé qui consomme le plus de vertébrés à sang froid (poissons, amphibiens, reptiles, etc.).

Le putois est un animal solitaire aux déplacements nocturnes qui peuvent être importants. La disponibilité des proies conditionne son secteur d'activité.

Le putois figure dans la liste des espèces chassables, mais en réalité les prélèvements à la chasse sont rares en Ille et Vilaine.
Le putois fait également partie de la liste des espèces susceptibles d'être classées « ESOD » et à ce titre il peut être piégé.
Depuis 1988, sur proposition de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine, le putois n'est pas classé dans la liste des espèces piégeables du département. A cette époque, la Fédération d'Ille et Vilaine avait estimé que devant la dégradation de l'habitat du putois (assèchement des zones humides, déstructuration du bocage provoquée par l'intensification de l'agriculture), il n'y avait pas de nécessité à piéger l'espèce.

Les captures accidentelles ont lieu principalement lors du piégeage du ragondin avec des cages-piège installées en bordure des zones humides. La cage-piège est un mode de piégeage sélectif et peu traumatisant.

Le relâcher d'un putois ou autres espèces non visées est donc rapide, avec un stress minimum pour l'animal.
Les données de captures accidentelles de putois sont exploitées par la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine grâce au retour des carnets individuels de piégeage (restitution obligatoire tous les ans).

La cartographie des captures accidentelles de putois sur la période 2008 à 2020 permet de constater la présence de l'espèce sur quasiment tous les secteurs du département. Certaines communes ont une occurrence de captures assez forte, traduisant peut-être une plus forte présence de l'espèce ?, mais il est difficile de conclure faute d'une méthode standardisée de captures.
La Directive « Habitats » a conclut à un état de conservation en 2006 et 2012 « favorable » pour les régions atlantiques, mais la comparaison des données de l'ONCFS entre 2001-2006 et 2007-20212 fait apparaître une diminution du nombre d'observations en Haute Bretagne. La dégradation continue des zones humides, du bocage et plus récemment l'effondrement des populations de lapin de garenne sont des facteurs potentiellement défavorables à l'espèce.

L'état des populations de putois et l'impact des activités humaines sont encore mal renseignés. De plus, il n'existe pas encore de connaissances précises du fonctionnement de ces populations.
La prudence souhaitée par la Fédération d'Ille et Vilaine en 1988 a peut-être permis à ce mustélidé de conserver une partie de ses effectifs et entamer une certaine reconquête spatiale.

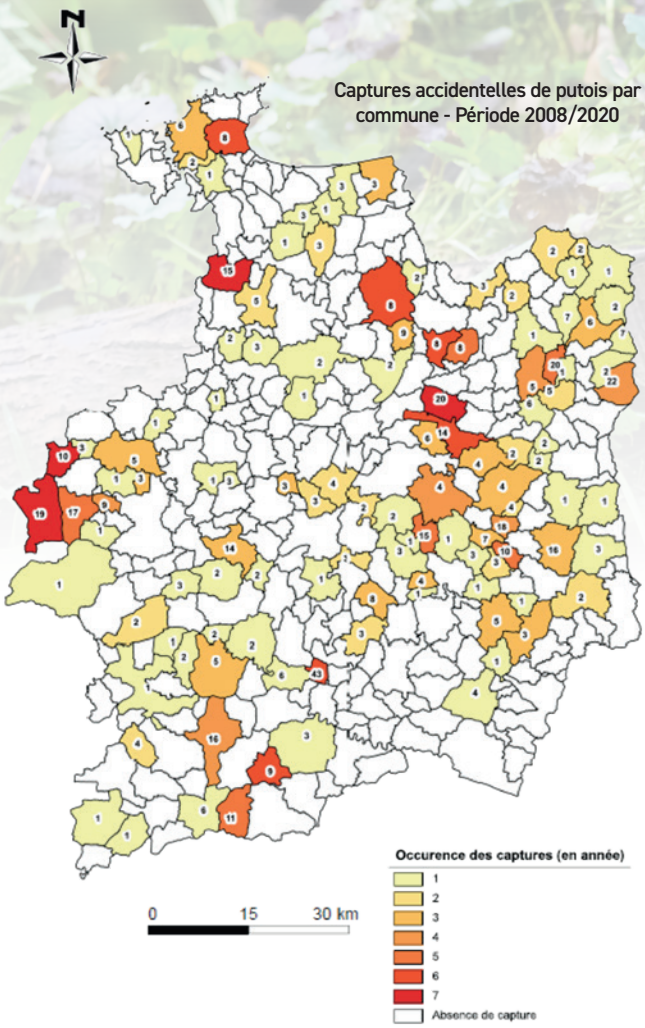

Le renard roux
(Vulpes vulpes)

Le renard roux
Evolution de la population en Ille et Vilaine

Le renard roux est présent dans la totalité des communes d'Ille et Vilaine, rurales ou urbanisées.
La diminution de la pression de piégeage à la fin des années 1970, l'arrêt du gazage à la fin des années 1980, ont probablement permis une augmentation des populations. Dans le même temps, l'expansion de l'agriculture et de l'élevage intensif de plein air, pourvoyeur de nourriture par prélèvement direct dans les élevages, ainsi que les pullulations de campagnols induites par l'intensification agricole sont des facteurs favorisant la dynamique de population.
Les chasseurs, par la généralisation de lâchers de gibier à tir, participent également à la forte dynamique de la population vulpine et sans compter qu'en zones urbanisées « la table est mise » aussi.
Le renard est un voisin de l'homme et de ses activités. L'homme et le renard sont liés, ne serait-ce que par la mise à disposition de ressources alimentaires « faciles » pour notre goupil ; mais celui-ci peut très bien survivre sans présence humaine.

La Bretagne est sans doute une des régions françaises où la densité de renard est la plus élevée jusqu'à ces dernières années.

Les prélèvements par la chasse à tir est un premier moyen de suivre l'évolution de la population à l'échelon départemental. Le renard figure dans l'arrêté ministériel du 26 juin 1987 modifié, fixant la liste des espèces de gibier chassées en France. Le renard est classé uniformément sur tout le territoire national. La période de chasse traditionnelle s'étend de septembre au dernier jour de février.
Depuis une quinzaine d'années, toute personne autorisée à chasser le chevreuil ou le sanglier avant l'ouverture générale peut tirer le renard à l'approche et à l'affût à partir du mois de juin. Le renard peut être également tiré à partir du 15 août, en battue, dans le cadre du plan de gestion sanglier.
En Ille et Vilaine, comme de façon générale en Bretagne, le renard est considéré comme un vrai gibier de chasse aux chiens courants. Il est également classé ESOD (Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts) ; par ce classement, il est également piégeable toute l'année.

Les premières données existantes sur les prélèvements renard en chasse à tir en Ille et Vilaine remontent à la saison cynégétique 1983/1984, grâce à une enquête nationale sur les tableaux de chasse, initiée par l'Office Nationale de la Chasse (publication de décembre 1986). Pour cette saison, le tableau départemental est estimé à 5 900 renards prélevés, mais avec une marge d'erreurs entre 20 et 50 % (en plus ou en moins). Le tableau national est estimé à 370 000 renards prélevés, celui de la Bretagne à 50 400.
La deuxième source de données, quinze ans plus tard, est l'enquête nationale sur les tableaux de chasse à tir pour la campagne 1998/1999, réalisée conjointement par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et la Fédération Nationale des Chasseurs (publication de août-septembre 2000). Pour cette nouvelle enquête, l'estimation départementale du tableau de chasse renard est de 11 200 individus, avec un pourcentage de l'indice de confiance de 19.2 %. Le tableau de chasse national est estimé à 391 730 renards (indice de confiance de 4.2 %). Le tableau breton est de 65 700, avec un indice de confiance de 8.3 %. Cette deuxième enquête montre, pour l'Ille et Vilaine, un tableau de chasse plus réaliste que celle de 1983/1984, qui était probablement largement sous-estimée du fait d'un indice de confiance situé entre 20 et 50%.

A partir de 2004/2005, la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine a initié une enquête départementale tableau de chasse à tir tout gibier, à l'exception du grand gibier (soumis au plan de chasse ou plan de gestion). Le même protocole de récolte de données que celui de l'ONCFS (enquête 1998/1999) a été requis avec une adaptation pour l'échelon départemental (modification apportée par l'Institut Mathématiques Appliquées d'Angers). Cette enquête a été réalisée sans discontinuer ; jusqu'à ce jour, la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine dispose donc d'un important jeu de données.
Les résultats obtenus en Ille et Vilaine en 2004/2005 sont très proches de ceux obtenus par l'enquête nationale de 1998/1999 (11 200 en 1998/1999 et 12 000 en 2004/2005). Entre 2004/2005 et 2012/2013, le prélèvement moyen est de 10 360 renards par saison. Seulement trois saisons de chasse dépassent légèrement les 12 000 individus prélevés. Pour la période 2013/2014 à 2016/2017, le prélèvement moyen chute à 9 000 renards prélevés.
Pour les quatre dernières saisons de chasse, le prélèvement estimé chute encore de moitié (4 500 individus prélevés), avec la dernière saison à seulement 2 500 renards prélevés.

Evolution des prélèvements renard en chasse à tir

La chute des prélèvements, évaluée par enquête statistique, est de l'ordre de 70 %. La probabilité de rencontrer un renard lors d'une action de chasse, devant-soi, devient rare. Les équipages spécialisés dans la voie du renard ont pour la plupart freiné ou suspendu leur activité.

Prélèvements du renard "chasse à tir" en Ille et Vilaine *(enquête statistique)*

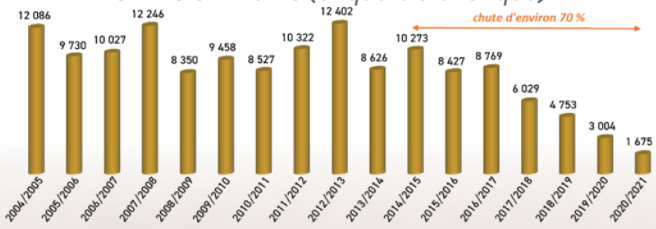

Cette chute peut largement s'expliquer par l'épidémie de gale sarcoptique qui a touché la population vulpine du département à partir de l'année 2015, d'abord dans le sud-est du département, puis très rapidement à l'ensemble de l'Ille et Vilaine (épidémie qui s'est également généralisée à toute la Bretagne, entraînant les mêmes effets).

La gale est une maladie connue depuis longtemps. A la fin du 19ème siècle, une épizootie de gale a touché la Grande Bretagne. Les ravages furent tels qu'une importation de renards fût réalisée pour permettre le déroulement des chasses à courre.
Au début des années 1980, une importante épizootie a décimé les populations de renards de Suède et de Norvège. Dans les années 1990, la gale a touché une nouvelle fois le sud-est de la Grande Bretagne, tuant en l'espace de deux ans jusqu'à 95 % des renards.

Les raisons de telles explosions de la maladie sont mal connues. La Lettre du SAGIR de septembre 2003 précise que la gale sarcoptique est le « témoignage d'un déficit alimentaire par rapport à la capacité d'accueil du milieu ».
En Ille et Vilaine, l'apparition de la gale coïncide avec le début de la forte chute de la population du lapin de garenne, ressource alimentaire non négligeable du renard.

Suivi des populations renard par IKA (Indice Kilométrique d'Abondance)

Les populations renard sont suivies en Ille et Vilaine dans le cadre des indices kilométriques d'abondance nocturnes réalisés lors de l'évaluation lors des niveaux de populations lièvre.

PROTOCOLE IKA LIÈVRE

Il consiste à parcourir en véhicule des circuits routiers définis (20 kilomètres pour 1 500 à 2 000 hectares de territoire) entre janvier et février (lorsque la végétation est la plus rase et au moment de l'année où les populations sont au plus bas).
Le circuit débute une heure après la tombée de la nuit, les données sont recueillies par deux observateurs, préalablement formés, assis à l'arrière d'un véhicule et qui éclairent de chaque côté de la route à l'aide d'un projecteur puissant. Au sein du véhicule, il y a deux autres opérateurs, un chauffeur et un secrétaire. L'indice kilométrique (IK) est obtenu en divisant le nombre d'individus observés par kilomètre éclairé.
L'opération est répétée deux soirs consécutifs pour répondre aux aléas climatiques et au hasard des observations, l'intérêt étant d'avoir une valeur moyenne représentative.
La répétition triennale (l'ensemble du département est couvert en trois ans) permet de suivre l'évolution des populations par comparaisons interannuelles.
Les indices kilométriques annuels sont calculés en moyenne sur plus de 200 soirées, représentant plus de 4 000 kilomètres parcourus.

**IKA renard –
Situation avant l'épizootie de gale sarcoptique**

% de communes par classe d'IKA		
0 à 0.1	1.57 %	19.49 %
0.1 à 0.2	7.54 %	
0.2 à 0.3	10.37 %	
0.3 à 0.4	10.06 %	23.27 %
0.4 à 0.5	13.20 %	
0.5 à 1	50.94 %	57.23 %
1 et +	6.60 %	

IKA renard – Situation avant l'épizootie de gale sarcoptique

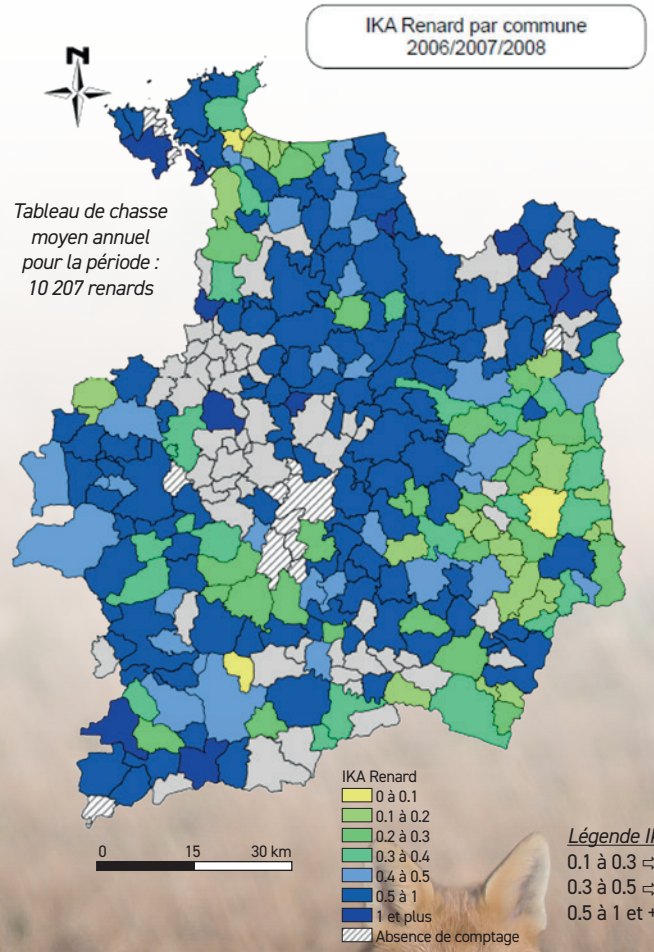

Tableau de chasse moyen annuel pour la période : 10 207 renards

IKA renard – Situation au début de l'épizootie de gale sarcoptique

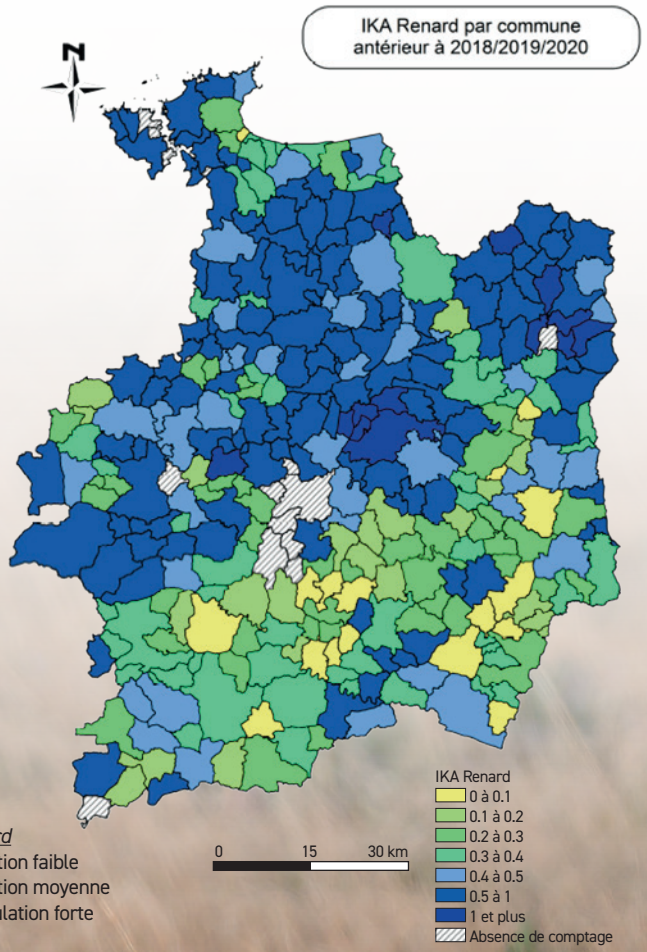

Légende IKA renard
0.1 à 0.3 ⇨ population faible
0.3 à 0.5 ⇨ population moyenne
0.5 à 1 et + ⇨ population forte

IKA renard – Evolution pendant l'épizootie de gale sarcoptique

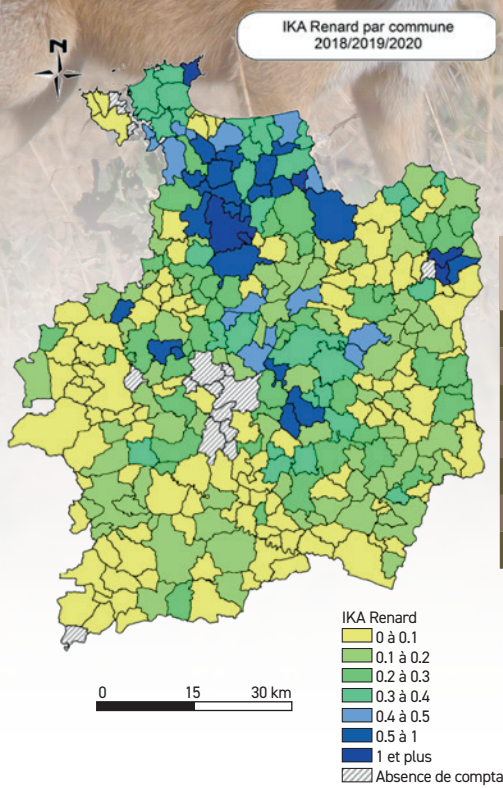

Tablau de chasse moyen annuel pour 2018/2019 et 2019/2020 : 3 878 renards

% de communes par classe d'IKA		
0 à 0.1	37.02 %	76.26 %
0.1 à 0.2	24.68 %	
0.2 à 0.3	14.55 %	
0.3 à 0.4	10.12 %	15.19 %
0.4 à 0.5	5.06 %	
0.5 à 1	6.64 %	8.54 %
1 et +	1.90 %	

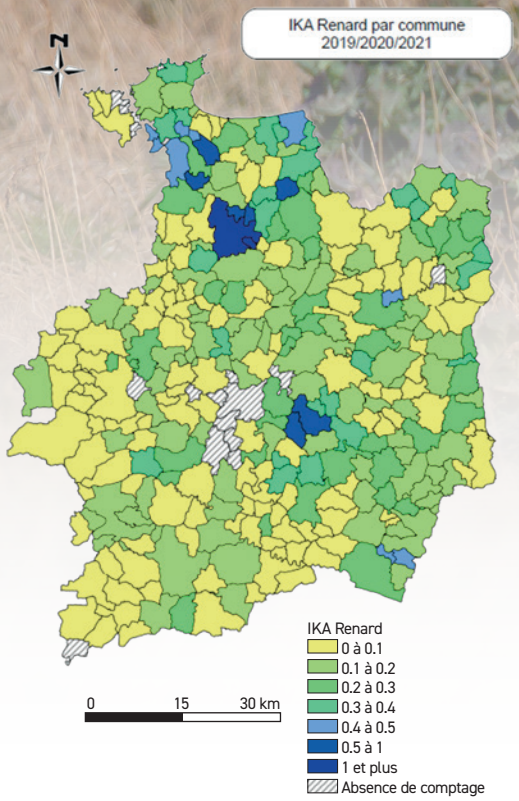

Suivi des captures renard par piégeage

Évolution des captures du renard par piégeage en Ille et Vilaine

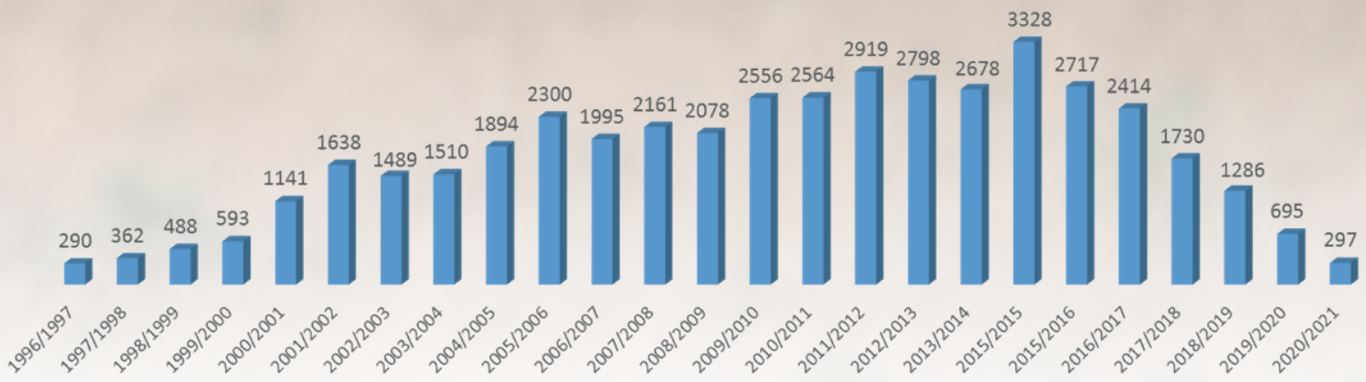

Avant l'épizootie de gale sarcoptique, 70 % des communes d'Ille et Vilaine déclaraient au moins une capture renard par piégeage, certaines dépassaient les 150 captures par saison.
A partir de 2016/2017, les captures par piégeage ont diminué et cette tendance s'est accentuée fortement les années suivantes. Ces dernières années, beaucoup de piégeurs, devant la raréfaction des renards, ont suspendu leur activité.

Nombre de piégeurs ayant capturé au minimum 1 renard

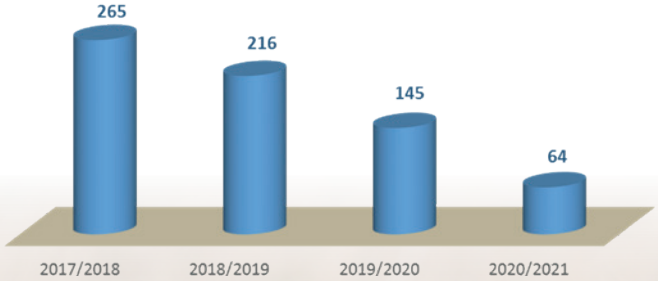

Vénerie sous terre – Captures de renard

Bien que partielles, les données (20 à 30 carnets de déterrage restitués à la FDC35) indiquent la même tendance.

Captures du renard -
Données des carnets de déterrage d'Ille et Vilaine

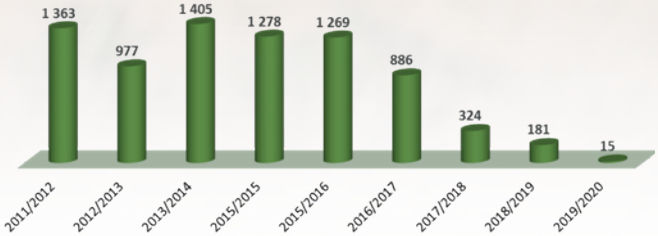

Pour cette activité également, les équipages de vénerie sous terre ont considérablement réduit leur activité.

Avenir de la population du renard en Ille et Vilaine

L'ensemble des indicateurs suivis par la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine mettent en évidence qu'un « crash » de la population renard a eu lieu dans notre département.
Malgré cette baisse, parfois forte, le renard n'a pas pour autant disparu. L'épidémie de gale ne s'est pas répandue de façon homogène et avec la même intensité. Certains secteurs (nord du département) ont été peu touchés, voire épargnés.
Le taux de mortalité peut paraître dévastateur, mais une épizootie de gale n'affecte généralement pas la dynamique de la population à long terme (Henriksew, 1993).
A l'image de ce qui s'est passé pour les départements plus au sud de l'Ille et Vilaine (44, 85, 16) après le crash de la population, les effectifs renard ont assez vite remonté grâce à la forte dynamique de la population vulpine.
Depuis 2020, l'épidémie semble moins prégnante. Dans les premières zones touchées (sud du département), les chasseurs, les agriculteurs signalent des observations de renards « en bonne santé » de plus en plus fréquemment, contrairement à ces dernières années où les observations étaient rares ou concernaient des renards affaiblis par la maladie, rôdant autour des exploitations agricoles en plein jour.
Une fois l'épizootie passée, la gale peut se maintenir et ne concerne qu'un faible nombre de renards, on parle alors d'enzootie. C'est le cas de l'Espagne par exemple où environ 3 % des individus sont touchés (Gortázar et al, 1998).
Il est certain que l'Ille et Vilaine retrouvera une population vulpine plus abondante.
« Ainsi, après que 90 % d'une population de renards ait disparu, l'espèce parvient à reconstituer ses effectifs en moins de quatre années (Bögel et al, 1974) ».
Les suivis réalisés par la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine permettront de visualiser et de quantifier cette reconquête.

Le renard a disparu ! et déjà il nous a bien semblé apercevoir, au détour d'un buisson, une silhouette furtive, terminée d'un long panache, se faufilant sous le couvert... ; tel un phénix, il renaît de ses cendres !

• Marais noir de St Coulban

Les milieux

Le Marais Noir de Saint Coulban
Bilan des connaissances

Chargé de Mission : Hugues Lefranc

Le Marais Noir de St Coulban est une vaste tourbière inondable de 550 ha (MORZADEC-KERFOURN, 1974) considéré comme le gisement de tourbe le plus important de Bretagne (BRGM, 1976; GILBERT 2019). Il fait partie du complexe d'écosystèmes aquatiques de la Baie du Mont-St-Michel, composé de polders, d'herbus, des estuaires et autres marais continentaux. A ce titre il bénéficie du statut de site Ramsar, reconnaissance internationale de l'importance de la conservation du marais pour la sauvegarde des oiseaux d'eau. Il fait partie de la Zone de Protection Spéciale du site Natura 2000 « Baie du Mont St-Michel », qui regroupe tous les habitats fonctionnels de la baie fréquentés par l'avifaune. L'importance du marais ne se limite pas seulement aux oiseaux, le classement en ZNIEFF de type I, couvrant 474 ha, reconnait sa haute valeur écologique et sa richesse floristique avec la présence de nombreuses espèces patrimoniales. Le Marais Noir de St-Coulban a été identifié comme réservoir de biodiversité, une des composantes essentielles du dispositif Trame Verte et Bleue, pour la qualité fonctionnelle du site dans la conservation et le développement de la biodiversité et de son rôle majeur à l'échelle locale sur les continuités écologiques.

Pourtant la valeur exceptionnelle actuelle du site ne reflète en rien l'état de conservation déplorable dans lequel il se trouvait vers la fin des années 1970. A cette époque d'importants investissements sont réalisés dans les marais arrière-littoraux de la Baie du Mont-St-Michel pour réduire la durée d'inondations sur les parcelles afin de favoriser l'extension du maïs. La superficie inondable terrestre autour de la baie passe alors de 800 ha à moins de 500 ha dans les années 1980, soit une perte de 40 % des zones humides continentales en à peine vingt ans. Le point culminant de cette dégradation des milieux et la perte d'attractivité de la Baie du Mont-St-Michel, se manifestent avec la disparition totale de l'hivernage des oies rieuses dans les années 1980 (BEAUFILS, 2001). Face à la diminution massive des effectifs d'anatidés toutes espèces confondues, les associations de chasseurs (ACGEIV & FDC35) se lancent dès 1984 dans des acquisitions foncières sur le Marais Noir de St-Coulban dans l'objectif de sauvegarder les dernières zones humides des marais de Dol de Bretagne de leur inexorable destruction à des fins agricoles.

Le projet de la FDC35 est ambitieux, il prévoit l'acquisition de toute la cuvette inondable (550 ha), le maintien des prairies naturelles, la restauration des habitats aquatiques et la remise en eau du marais en hiver. Grâce à l'aide financière de la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage (FPHFS) et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, aujourd'hui près de 380 ha du Marais Noir ont été acquis. Dans le même temps, d'importants travaux de restauration et de génie écologique ont été engagés financés par différents partenaires (Fonds propres, Fonds de Gestion de l'Espace Rural, Projet interreg WATER, Mesures compensatoires au rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel, Appel à initiatives pour la biodiversité de l'AELB). Parallèlement de nombreuses études, rapports de stages, des inventaires et des suivis ont enrichi notre connaissance écologique du site, sur les espèces présentes et sur une gestion adaptée à la fragilité de ce milieu. Près de 210 ha de maïs et des prairies améliorées qui dominaient auparavant le paysage du marais ont été remplacés par des prairies naturelles, au gré des acquisitions. Actuellement cet habitat beaucoup plus accueillant pour l'hivernage des anatidés représente 265 ha des parcelles achetées. L'entretien de ces prairies se fait avec l'aide des agriculteurs locaux (en convention avec la FDC35). C'est seulement à partir de 2004 et après de très longues et difficiles négociations (BOUJOT, 1992) qu'il a été possible la remise en eau du Marais. L'installation d'un vannage pour maitriser les niveaux a rendu possible l'ennoiement et le maintien de l'eau suffisants pour l'hivernage des anatidés dans des conditions optimales de surface disponible (320 ha) et de durée (5 mois). La réponse des anatidés a été immédiate dès le premier hiver de remise en eau. Avec à peine une centaine de canards en moyenne observés en hiver avant l'installation du vannage, le marais accueille chaque hiver prés de 3 000 anatidés, avec des pics atteignant les 6 000 individus certaines années (2014). Tous les objectifs que s'était fixée la FDC35 au début du projet ont été atteints et ses efforts pour restaurer les zones humides, récompensés par la venue d'oiseaux migrateurs par milliers et pas seulement des canards. De nombreuses autres espèces (faune et flore) ont profité de la restauration du Marais Noir de St-Coulban (colonie de 200 nids d'ardéidés).

Un effort exceptionnel a été engagé par la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine pour

préserver et réhabiliter le marais, sachant s'entourer de techniciens et conseils compétents pour orienter des actions de gestion (Danais, 1998) et de restauration (attribution du 1er prix national du génie écologique 2018). Au total ce sont près de 4 600 000 euros investis par les associations cynégétiques et leurs partenaires dans la réhabilitation et la conservation du Marais Noir de Saint-Coulban durant 36 ans.

Depuis plusieurs années, la FDC35 a manifesté son ambition d'intégrer le réseau des espaces naturels protégés et convertir ce site exceptionnel en **Réserve Naturelle** Régionale. Dès 2016, un contrat nature est signé entre la Région Bretagne et la FDC35 pour financer une étude préalable à la rédaction d'un plan de gestion, en vue d'un possible classement en RNR. Cette étude a fait émerger les enjeux liés à la conservation de la tourbe pour la biodiversité et la patrimonialité du site et le rôle négatif dans le bilan carbone régional d'une mauvaise gestion hydraulique du plus important gisement tourbeux de Bretagne. C'est pourquoi nous sommes convaincus que le classement permettrait définitivement de protéger ce site exceptionnel contre les pressions externes et de réglementer les usages pouvant impacter négativement le marais. Cette reconnaissance prestigieuse assurerait l'accompagnement dans nos décisions de gestion et la pérennisation des suivis écologiques. Elle garantirait le maintien de la dynamique engagée avec les acteurs locaux, au travers des nombreuses collaborations et des animations. Elle permettrait à la FDC 35 d'obtenir une légitimité, devenant ainsi un référant local des questions de biodiversité et de gestion d'espaces naturels. Enfin, la FDC 35, si elle intègre le réseau des Réserves Naturelles Régionales pourra faire découvrir à tous les publics, ce lieu magnifique qu'est le Marais Noir de St-Coulban.

INFORMATIONS GENERALES SUR LE PROJET :

1-LOCALISATION

Nom du site : Marais Noir de Saint-Coulban
Autres noms utilisés dans la bibliographie : Marais de Châteauneuf, Mare de Saint-Coulban, Mare de Saint-Goulban, Petite Bruyère, la Rosière.
Le Marais Noir de Saint-Coulban se situe en ILLE-ET-VILAINE, dans la communauté d'agglomération du pays de Saint-Malo et sur les communes de Miniac-Morvan, St-Père-Marc-en-Poulet, St-Guinoux, Plerguer, Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine et Lillemer.
Coordonnées : 48°33'39.79"N, 1°53'44.99"O

2-SUPERFICIE

Le périmètre proposé comprend toutes les propriétés de la FDC35 et de la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage. Il couvre 90 % de la ZNIEFF.
Périmètre intentionnel : 768 ha (Périmètre proposé : 379,14 ha + Zone de préemption du Conservatoire du Littoral : 181,89 ha + Périmètre d'acquisitions ZH du Contrat Territorial AELB/SAGE BCDol/FDC35 : 229 ha). Il couvre 100 % de la ZPS et la totalité des zones humides inventoriées par le SAGE.

3-TYPES DE MILIEUX DANS LE PÉRIMÈTRE PROPOSÉ

Marais tourbeux avec prairies humides meso-eutrophes (250 ha), roselières (32 ha), bois marécageux (22 ha), prairies améliorées (20 ha), cultures (13 ha), plantations (3 ha).
Cours d'eau : Le Meuleuc (2,3 km), l'Essai du Bois Hamon (1,6 km), la Brizardière (1,2 km).
8,2 km de chenaux, 4,5 km de fossés, 3 étangs (9 ha), 21 mares.

4-GESTION/RENSEIGNEMENT

Porteur du projet : Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine, Beauregard, 35630 St-Symphorien.
Référent à la candidature : Hugues Lefranc, h.lefranc@fdc35.com, tel : 06 80 68 70 81
Personnel dédié à la candidature : Yves Desmidt (Directeur de la FDC35 et membre du CSRPN), Hugues Lefranc (Chargé de Mission) et Axel Dumenil (Sigiste)
Financement dédié à la candidature : 102 000 euros (Contrat Nature).

PRINCIPE I - CONNAISSANCE & PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL

I. THEME 1 : ETAT DES LIEUX DES CONNAISSANCES DE LA BIODIVERSITE ET DE LA GEODIVERSITE

1 - Niveau de connaissance actuel de la biodiversité

LES OISEAUX (liste des espèces en annexes)

OISEAUX		SOURCE DES DONNEES
Oiseaux nicheurs	92	Evaluation de la biodiversité et valeur patrimoniale de l'avifaune nicheuse ECOBIO Univ. Rennes I. M.C. Eybert , T. Geslin & L. Morel 2008. Structure et composition du peuplement avien ECOBIO Rennes I. M.C. Eybert , T. Geslin & L. Morel 2008. Les oiseaux en période de reproduction en baie du Mont-Saint-Michel. Bretagne Vivante M. Beaufils 2010. Suivi au chant des passereaux paludicoles nicheurs depuis 2018 J.P. Gibon. Données historiques et Suivi de la nidification des anatidés et de la foulque macroule FDC 35, depuis 1998. Suivi de la colonie d'ardéidés FDC35 depuis 2012.
Oiseaux hivernants	58	Comptage hebdomadaire des oiseaux d'eau en hiver FDC35 depuis 1998. Observations opportunistes.
Oiseaux de passage	54	Comptage oiseaux FDC35 depuis 1998. Session de baguage PNA Phragmite aquatique ACROLA BZH Bretagne Vivante/SEPNB J. Fournier 2012. Observations opportunistes.
Total espèces	161	

Les oiseaux hivernants

En hiver, plus de 5 000 oiseaux en moyenne stationnent sur le marais, principalement des anatidés.

Principales espèces en hiver	Effectif moyen (2004-2020)	Seuil RAMSAR 1%	
		National	Internat.
Sarcelle d'hiver	1 500	X	
Canard siffleur	600	X	
Canard souchet	400	X	X
Canard colvert	400		
Canard pilet	100	X	
Foulque macroule	300		
Vanneau huppé	1 000		
Mouette rieuse	300		
Héron garde-bœufs	120	X	
Butor étoilé	2	X	

Parmi les espèces visibles en plus petit nombre sur le marais on notera la présence régulière du **Hibou des marais** (5-6 ind.), du **Hibou moyen-duc** (1 ind.), du **Faucon pèlerin** (1-2 ind.), du **Busard des roseaux** (1-2 ind.), du **Tadorne de Belon** (50 ind.), la **Bécassine sourde** (10 ind.), la **Grive litorne** (100 ind.), **Bruant des roseaux** (50 ind.), **Pipit farlouse** (dortoirs à confirmer), **Pipit spioncelle** et de la **Grande aigrette** (10-15 ind.). Une mention particulière pour le **Cygne chanteur**, depuis une dizaine d'années le marais est le seul site en Ille-et-Vilaine où il est possible de l'observer (seuil RAMSAR 1 % National).

En quelques années, le Marais Noir de St-Coulban est devenu le site le plus important d'Ille-et-Vilaine pour l'hivernage des anatidés. L'hivernage des oiseaux est très dépendant de la date d'inondation. La convention signée avec le Syndicat des Digues et Marais nous autorise à fermer les vannes pour la mise en eau à partir du 1er novembre. Si les conditions météorologiques sont bonnes, c'est-à-dire une pluviométrie automnale importante, le marais se remplit pour atteindre son niveau optimal fin novembre. Mais ces dernières années nous avons connu de fortes et longues sécheresses. En

2018, la baisse sévère en été des niveaux de la nappe d'eau dans la tourbe (+1m en dessous de la superficie, et le manque de pluviométrie en automne ont repoussé l'inondation du marais jusqu'à la fin janvier 2019. Les effectifs d'anatidés pour cet hiver ont été les plus bas depuis l'installation du vannage en 2004, avec un pic hivernal d'un peu moins de 2 000 anatidés.

Evolution du nombre maximum d'anatidés stationnant sur le marais

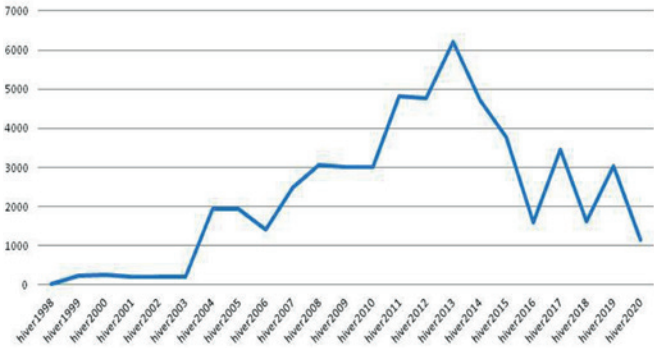

Les oiseaux nicheurs

Le marais était connu pour abriter dans sa partie orientale, vers Lillemer, la seule colonie de **Pie-grièche écorcheur** nicheuse du département. Malheureusement, cet oiseau qui a fait porter le regard de nombreux naturalistes sur cette zone, a définitivement disparu. Après 2008, date de la dernière observation comme reproducteur, dans ce secteur. Nous n'avons que de très rares informations sur les autres oiseaux nicheurs dans le marais. Aucun inventaire n'a été fait pour déterminer l'importance du site pour la reproduction des oiseaux. Ce n'est qu'en 2008, suite à une étude commandée au laboratoire ECOBIO de l'Université Rennes I par de la FDC35, que le premier inventaire a été dressé. En 2010, il a été prospecté par Matthieu Beaufils pour l'élaboration des oiseaux nicheurs de la Baie du Mont St-Michel. Depuis 2019, grâce au Contrat Nature, un suivi des passereaux paludicoles nicheurs a été mis en place pour mesurer l'évolution et la composition spécifique de ce groupe, très sensible à toutes modifications de leur habitat. Pour cette raison nous avons choisi les passereaux nicheurs afin de mesurer l'impact que pourrait avoir eu les travaux de restauration et notre gestion paysagère sur les effectifs nicheurs. Les passereaux paludicoles sont très bien représentés, avec pratiquement l'ensemble du cortège attendu pour ce type de milieu.

Principales espèces en hiver	Nombre de chanteurs		
	2008	2019	2020
Accenteur mouchet	16	4	4
Alouette des champs	10	8	4
Bergeronnette des ruisseaux	0	1	0
Bergeronnette grise	0	1	1
Bergeronnette printanière	14	5	4
Bouscarle de Cetti	20	8	10
Bouvreuil pivoine	1	0	0
Bruant des roseaux	19	7	8
Bruant jaune	6	8	9
Chardonneret élégant	1	1	1
Cisticole des joncs	21	8	7
Coucou gris	3	4	4
Étourneau sansonnet	7	3	2
Fauvette à tête noire	35	9	8
Fauvette des jardins	12	4	4
Fauvette grisette	4	2	2
Gobemouche gris	1	0	0
Gorgebleue à miroir	0	0	1
Grimpereau des jardins	5	2	1
Grive draine	3	0	1
Grive musicienne	6	5	3
Hirondelle de fenêtre	x	1	1
Hirondelle rustique	x	1	1
Hypolaïs polyglotte	2	4	2
Linotte mélodieuse	0	2	3
Locustelle luscinioïde	0	1	0
Locustelle tachetée	1	1	2
Merle noir	37	5	7
Mésange à longue queue	5	1	1
Mésange bleue	14	7	2
Mésange charbonnière	0	5	3
Moineau domestique	2	2	1
Moineau friquet	0	0	0
Phragmite des joncs	33	17	17
Pinson des arbres	39	12	9
Pipit des arbres	1	0	0
Pipit farlouse	0	1	1
Pouillot véloce	56	12	10
Roitelet huppé	1	0	0
Rouge-gorge familier	29	5	4
Rousserolle effarvatte	10	8	9
Rousserolle verderolle	1	2	3
Sitelle torchepot	1	0	0
Tarier pâtre	10	3	3
Troglodyte mignon	52	16	12
Verdier d'Europe	2	1	0

Les conditions de reproduction pour les canards sont à améliorer en agissant sur une gestion hydraulique plus efficace pour maintenir plus d'eau jusqu'en juillet. Avec une gestion optimale, il est possible d'avoir une bonne réponse des anatidés, surtout pour la **Sarcelle d'été** et le **Souchet**.

Principales espèces en hiver	Nombre de chanteurs				Statut Nicheur
	2017	2018	2019	2020	
Canard colvert	7	8	7	14	Certains
Canard morillon	4	3	3	7	Certains
Canard souchet	0	0	0	1	Possible
Sarcelle d'été	1	1	1	2	Possible
Foulque macroule	6	8	5	30	Certains
Râle d'eau	4	4	4	5	Certains
Marouette ponctuée	-	-	-	5	Probable
Vanneau huppé	4	2	2	4	Certains
Echasse blanche	4	0	0	0	Certains
Faucon hoberau	2	2	2	2	Certains
Buse variable	2	2	2	2	Certains
Chevêche d'Athéna	0	0	0	0	Historique
Cigogne Blanche	1	0	0	1	Certains
Coucou gris	3	3	3	4	Probable
Pie-grièche écorcheur	0	0	0	0	Historique
Loriot d'Europe	4	4	4	4	Certains
Martin pêcheur	1	1	1	1	Probable

Malgré la présence de couples de **Souchet** et de **Sarcelle d'été**, aucune couvée n'a été observée. La **Chevêche** n'est plus nicheuse dans le marais, mais pourtant installée dans un hameau très proche. Deuxième tentative sans succès de nidification de la **Cigogne blanche**, à suivre. Suite aux travaux de défrichement (16 ha) de la sapinière, dans le cadre des mesures compensatoires de la Baie du Mont St-Michel, 4 couples d'**Echasse blanche** ont niché avec succès (5 jeunes) en 2017, sur un sol libre de végétation. L'année suivante, la repousse de la végétation n'offrait plus les conditions favorables à leur installation. Lors du suivi des passereaux, un mâle chanteur de **Marouette ponctuée** a été entendu. Lors d'une écoute nocturne en partenariat avec Régis Morel de Bretagne Vivante, la présence de la Marouette a été confirmée (5 mâles chanteurs). Pour les espèces difficilement délectables, il existe une forte probabilité qu'elles nichent sur le marais. C'est le cas de la **Bondrée apivore**, du **Hibou moyen duc,** de la **Tourterelle des bois**, du **Coucou gris**, de la **Caille des blés**, et peut-être de la **Marouette de Baillon**.

L'installation en 2012 d'une colonie d'ardéidés est l'un des évènements ornithologiques majeurs pour le site. Cette année, près de 200 nids ont été recensés dans cette héronnière une des plus importantes d'Ille-et-Vilaine. Nous arrivons à saturation de la colonie, qui commence à s'étendre hors de l'ile pour occuper les arbres en bordure de l'étang.

	Nombre de nids par an								
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Héron cendré	6	16	23	21	27	29	40	-	45
Héron pourpré	0	0	0	0	0	0	0	-	0
H. garde bœufs	0	0	46	50	126	130	178	-	140
Aigrette garzette	0	0	4	2	2	5	8	-	7

Nous avons bon espoir de voir s'y installer la **Grande aigrette** et la **Spatule blanche** (3 individus non nicheurs, présents dans la colonie en 2018).

Les principales espèces nicheuses du Marais Noir sont les espèces paludicoles (rousserolles, bruant des roseaux, bouscarle de Cetti), les ardéidés et les espèces de prairies (vanneau huppé, bergeronnette printanière).

Les oiseaux de passage

Dans le cadre du Plan National d'Actions en faveur du Phragmite aquatique, des opérations de baguages (10 ind. Capturés) et un diagnostic ACROLA sur la qualité des habitats du marais ont été réalisés. Le rapport conclut : « Une zone aussi importante, de marais préservé, à proximité de la baie du Mont-Saint-Michel, avec un seul propriétaire est une situation peu courante en Bretagne et un atout fort pour la conservation des habitats du **Phragmite aquatiqu**e en halte migratoire, et toutes les espèces associées. ». Le site est aussi une halte migratoire pour la **Sarcelle d'été**, **Cigogne blanche**, **Spatule blanche**.

Le Marais Noir est un site breton incontournable pour l'observation ornithologique. Il a l'avantage d'accueillir des oiseaux en quantité et en diversité toute l'année. Ce « hot spot » fait la joie des « cocheurs » et des amateurs locaux, car il est possible d'apercevoir des oiseaux difficilement visibles ailleurs, par exemple le **Héron pourpré**, l'**Ibis falcinelle**, l'**Elanion blanc**, etc.

LES AUTRES VERTEBRES

LES MAMMIFERES		SOURCE DES DONNEES
Artiodactyles	2	Observations opportunistes et pièges photographiques
Carnivores	8	Observations opportunistes et pièges photographiques
Chiroptères	9	Inventaire Bretagne Vivante A. Le Houedec 2018
Insectivores	6	Examen annuel des pelotes de rejection GMB J. Boireau depuis 2015
Lagomorphes	2	Observations opportunistes
Rongeurs	11	Examen annuel des pelotes de rejection GMB J. Boireau depuis 2015
Total espèces	38	Nous avons une bonne représentation des mammifères bretons, avec une diversité et abondance de chiroptères et de micromammifères. La Crossope aquatique (2 observations) semble être bien implantée. On notera l'absence du Campagnol amphibie. Du coté des carnivores, il y a une bonne présence des mustélidés, mais pas de présence de Loutre. Le vison américain n'a pas été revu depuis plusieurs années.

LES REPTILES		SOURCE DES DONNEES
Sauriens	3	Suivi herpétologique FDC35 depuis 2017 Observations opportunistes
Ophidiens	2	
Total espèces	5	Faible diversité et abondance d'ophidiens.

LES AMPHIBIENS		SOURCE DES DONNEES
Anoures	4	Inventaire des Amphibiens ECOBIO Rennes I T. Frétey 2009 Suivi des habitats aquatiques FDC35, depuis 2017 Observations opportunistes Prospection
Urodèles	2	
Total espèces	6	Le suivi des habitats aquatiques débuté en 2017 nous a permis de compléter la faible information pour ce groupe. La présence du Triton ponctué a été signalée.

Nombre total d'amphibiens capturés campagne 2017					Fréquence de capture
	Adute	Juvénil	Métamo.	Larve	
Crapaud commun				2676	10,26 %
Grenouille agile				268	11,60 %
Grenouille de Lessona	10				2,23 %
Grenouille rieuse	24				8,03 %
Grenouille verte	38	16		556	52,67 %
Rainette verte	1			13	4,01 %
Triton palmé	139		1	4	18,30 %
Triton ponctué	34				9,37 %

Poissons	Probabilité de détection 2017
Able	4,01 %
Anguille	20,08 %
Brochet	14,73 %
Carpe	6,69 %
Epinoche	2,23 %
Epinochette	5,80 %
Gardon	5,35 %
Perche	3,57 %
Perche-soleil	27,67 %
Rotengle	0,89 %
Tanche	24,55 %

LES INVERTEBRES TERRESTRES

LES ODONATES		SOURCE DES DONNEES
Calopterygidés	1	Biodiversité des Arthropodes et valeur conservatoire des assemblages A.Georges, A. Canard, B.Leroy & F. Ysnel ECOBIO Rennes I 2010. Première approche des papillons diurnes et des libellules observés dans le MNSC, P. Letort 2017-2020. Observations opportunistes. Prospections naturalistes.
Lestidés	4	
Coenagrionidés	10	
Aeshnidés	4	
Gomphidés	1	
Libellulidés	6	
Total espèces	26	

LES PAPILLONS DIURNES		SOURCE DES DONNEES
Hespéridés	4	Biodiversité des Arthropodes et valeur conservatoire des assemblages A.Georges, A. Canard, B.Leroy & F. Ysnel ECOBIO Rennes I 2010. Première approche des papillons diurnes et des libellules observés dans le MNSC, P. Letort 2017-2020. Observations opportunistes. Prospections naturalistes.
Lycénidés	6	
Nymphalidés	11	
Papilionidés	1	
Piéridés	7	
Total espèces	29	

LES ARAIGNEES		SOURCE DES DONNEES
Total espèces	104	Biodiversité des Arthropodes et valeur conservatoire des assemblages A.Georges, A. Canard, B.Leroy & F. Ysnel ECOBIO Rennes I 2010. Prospections naturalistes.

LES COLEOPTERES TERRESTRES		SOURCE DES DONNEES
Total espèces	64	Biodiversité des Arthropodes et valeur conservatoire des assemblages A.Georges, A. Canard, B.Leroy & F. Ysnel ECOBIO Rennes I 2010.

LES ORTHOPTERES		SOURCE DES DONNEES
Total espèces	15	Prospection avec C. Gouraud GRETIA 2018-2019 Prospections naturalistes

LES FOURMIS		SOURCE DES DONNEES
Total espèces	4	Identification C. Gouraud GRETIA 2018

LES PAPILLONS DE NUIT				SOURCE DES DONNEES
Cosmopterigidae	1	Nolidae	2	Inventaire fait par D. Halleux de 2017 à 2020
Cossidae	3	Notodontidae	20	
Crambidae	21	Oecophoridae	2	
Drepanidae	5	Pterophoridae	2	
Elachistidae	3	Pyralidae	11	
Erebidae	20	Saturniidae	1	
Gelechiidae	1	Sphingidae	5	
Geometridae	57	Thyatiridae	1	
Glyphipterigidae	2	Tortricidae	28	
Lasiocampidae	6	Yponomeutidae	1	
Lymantriidae	6	Noctuidae	90	
Total espèces			288	

LES INVERTEBRES AQUATIQUES

LES MOLLUSQUES D'EAU DOUCE		SOURCE DES DONNEES
Total Espèces	10	Détermination B. Lecaplain GRETIA 2017

LES SANGSUES		SOURCE DES DONNEES
Total Espèces	8	Détermination B. Lecaplain GRETIA 2017

LES MACROINVERTEBRES		SOURCE DES DONNEES
Total Familles	20	Suivi des habitats aquatiques FDC35, depuis 2017
Total Espèces	8	

LA FLORE

FLORE		SOURCE DES DONNEES
Total Espèces	482	Catalogue des plantes qui croissent autour de Dinan et de Saint-Malo, P. Mabille 1866. Inventaire ZNIEFF 1976 25 Inventaires CBNB 1984-2019 Inventaire V.Schricke 1984 3 inventaires Ouest-Am 1986,1987,1996 Inventaire rapport SCE 1996 Inventaire rapport F. Boittin 2006 2 inventaires L. Diard 2011, 2016

Au fil du temps la flore du marais a évolué, depuis la végétation du schorre jusqu'à celle de la tourbière de bas-marais. Si les travaux réalisés récemment sur le site, accompagnés d'une gestion plus en harmonie avec les lois de la nature ont permis de favoriser la diversité floristique, les travaux antérieurs, conduisant à l'assèchement du marais, par exemple, ont contribué à une époque à sa régression, voire à la disparition de certaines espèces végétales et habitats naturels à forte valeur patrimoniale. Le marais de Châteauneuf renferme une diversité végétale remarquable. La diversité de la flore observée sur le site peut s'expliquer par la diversité des habitats mais également par la présence de sols hétérogènes en terme de pH et d'hydromorphie. (Diard, 2011)

LES HABITATS

N2000	EUNIS	Végétations aquatiques
	C1	Eaux dormantes de surface
3140	C1.141	Tapis de Chara
3140	C1.142	Tapis de Nitella
3150	C1.22	Végétations flottant librement des plans d'eau mésotrophes
3150	C1.23	Végétations immergées enracinées des plans d'eau mésotrophes
	C1.24	Végétations flottantes enracinées des plans d'eau mésotrophes

N2000	EUNIS	Roselières et Cariçaies
	C3.1	Eaux dormantes de surface
	C3.21	Tapis de Chara
	C3.26	Tapis de Nitella
	C3.26	Végétations flottant librement des plans d'eau mésotrophes

N2000	EUNIS	Végétations amphibies
3130	C3.4131	Gazons en bordure des étangs acides à eaux peu profondes à Hypericum elodes
3130	C3.4134	Gazons en bordure des étangs acides à eaux peu profondes à à Juncus bulbosus
3170	C3.51	Gazons ras eurosibériens à espèces annuelles amphibies
	C3.52	Communautés à Bidens (des rives des lacs et des étangs)

N2000	EUNIS	Prairies
	E2.1	Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage
6510	E2.22	Prairies de fauche planitiaires subatlantiques
	E2.6	Prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées
	E2.8	Pelouses mésophiles piétinées à espèces annuelles
	E3.41	Prairies atlantiques et subatlantiques humides
	E3.412	Prairies longuement inondables à Scirpe des marais et Œnanthe fistuleuse
	E3.413	Prairies occidentales à Canche cespiteuse
	E3.417	Prairies à Jonc épars
6410	E3.5121	Prairies oligotrophes humides ou mouilleuses à Cirse des anglais

N2000	EUNIS	Mégaphorbiaies
6430	E5.412	Mégaphorbiaies occidentales némorales rivulaires

N2000	EUNIS	Boisements
	F3.1	Fourrés tempérés
	F3.131	Ronciers
	F9.2	Saussaies marécageuses et fourrés des bas-marais à Salix
	G1.1	Forêts riveraines et forêts galeries, avec dominance d'Alnus, Populus ou Salix
91E0	G1.21	Forêts riveraines à Fraxinus et Alnus, sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux
	G1.A1	Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à Quercus, Fraxinus et Carpinus betulus
	G1.C1	Plantations de Populus
	G3.F	Plantations très artificielles de conifères
	G5.2	Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés (Haie)

N2000	EUNIS	Milieux anthropiques
	E5.1	Végétations herbacées anthropiques
	I1.1	Monocultures intensives

2 - Niveau de connaissance actuel de la géodiversité

La tourbe est considérée suivant les cas comme une roche, un sol, une litière ou un humus très épais. La tourbe brune ou noire, dense et riche en débris de tailles variables et en cendres, provient de végétaux variés herbacés ou ligneux. Les tourbes et limons humifères ("marais noir"), sables intertidaux et tangue (calcaire) (formations saumâtres et palustres), d'âge holocène, et notée : T-LMz correspondant aux secteurs tourbeux des anciens marais littoraux. Les recherches sur les pollens fossiles conservés au sein des dépôts renseignent sur les paléoflores caractéristiques à la fois du milieu environnant et des phases climatiques qui se sont succédés au cours de l'Holocène. (L'Homer, 1999)

Tous ces dépôts se rencontrent dans les parties les plus basses du Marais de Dol, zones qui étaient occupées par des lagunes saumâtres avant le dénoyage des zones marécageuses. Il s'agit de limons compacts plus ou moins argileux et plastiques (LMz) dont la teneur en carbonate ne dépasse pas 35 %. Le grain moyen y est inférieur à 30 m et leur teinte va du gris (5y 7/1) au gris verdâtre (5y 6/3), plus ou moins foncé. L'analyse de la fraction argileuse révèle la présence d'argiles gonflantes : kaolinite ~ 30 %, argiles micacées ~ 20 %, vermiculites hydroxyalumineuses ~ 30 %, vermiculite sensu stricto ~ 10%, smectites ~ 10 à 20 % (argiles gonflantes), quartz + feldspath ~ 10 % (Edeline, Kriegk, 1977).

Le Marais Noir de St Coulban repose sur le plus volumineux gisement tourbeux de Bretagne. Le cubage total est estimé à 7,5 millions de m3, avec une découverte moyenne de 0,3 m et une épaisseur moyenne de 1,5 m.
Le diagramme pollinique du sondage fait apparaître très nettement deux phases dans l'évolution de la tourbière de Châteauneuf au Subatlantique; la végétation herbacée témoignant de la même évolution qu' Alnus et Betula. La première phase se situe entre 3,45 et 2,20 m de profondeur, avec :

- extension de l'Aulnaie accompagnée de la présence de nombreuses plantes aquatiques et d'Osmunda ; avec un recul d'Alnus au profit de Betula et de Salix, développement des Fougères (les spores de Fougères ayant perdu leur exosporum ne sont pas déterminables, même génériquement), puis des Cypéracées ;
- extension de Betula et occupation du marais par Sphagnum puis Erica.

Au-dessus de 2,20 m de profondeur, une seconde phase se dessine, identique à la précédente, à la suite d'une augmentation de l'humidité due à un mauvais écoulement de l'eau à travers les cordons littoraux. Au cours de cette seconde phase, la croissance de Salix semble avoir été moins favorisée tandis que Calluna apparaît.
Au sommet les Graminées se développent ; ce sont elles qui actuellement colonisent, avec les Ericacées (Erica et Calluna), le marais de Châteauneuf.

Ces deux phases d'assèchement s'inscrivent aisément dans l'histoire du Subatlantique. La première est la conséquence de la régression au début du Subatlantique, pendant l'Age du Fer, bien mise en évidence dans le Léon ; la seconde correspond à l'aménagement du marais au cours de l'époque historique. (Morzadec-Kerfourn, 1974)
De nombreux travaux scientifiques ont étudié les caractéristiques géologiques et pédologiques de la Baie du Mont St-Michel. M.T. Morzadec-Kerfourn et J.Y. Desdoigts sont les principaux chercheurs à avoir travaillé spécifiquement sur le Marais de Dol-Châteauneuf.

DESDOIGTS J.Y., 1970. - Le Marais de Dol. Etude Géomorphologique. Mém. Labo. Géomorph., n° 18,236 p. Dinard.

MORZADEC-KERFOURN M.T. et DELIBRIAS G., 1972. Analyses polliniques et datations Radiocarbone des sédiments quaternaires prélevés en Manche centrale et orientale. Mém. B.R.G.M., n° 79, p. 160-165.

MORZADEC-KERFOURN M.T, 1974. Variations de la ligne de rivage armoricaine au Quaternaire. Analyses polliniques

de dépôts organiques littoraux. Mémoire de la Société géologique et minéralogique de Bretagne, 17, 208 p.
DELIBRIAS, G. & MORZADEC-KERFOURN – 1975. Evolution du marais de Dol-de-Bretagne au Flandrien (Ille et Vilaine, France), Bulletin de l'Association française pour l'étude du Quaternaire, 2, 59-70.

ÉDELINE P., KRIEGK O. (1977) - Étude pédologique et hydrodynamique d'une zone test du Marais de Dol de Bretagne. INRA - Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine. Doc dactylo. 72 p.

L'HOMER A., COURBOULEIX S., CHANTRAINE J., DEROIN J.P., avec la collaboration de C. BONNOT-COURTOIS, CALINE B., EHRHOLD A. LAUTRIDOU J.P., MORZADEC-KERFOURN M.T. 1999 - Notice explicative, Carte géol. France (1/50 000), feuille Baie du mont-Saint-Michel (208). Orléans : BRGM, 184 p. Carte géologique par A. L'Homer, S. Courbouleix, M. Beurrier, C. Bonnot-Courtois, B. Caline, A. Ehrhold, J.P. Lautridou, J. Le Rhun, Y. Siméon, Y Thomas, M. Villey (1999).

3 - Méthodes et protocoles utilisés

Les Suivis Milieux Terrestres
- Suivi des passereaux, ardéidés et anatidés nicheurs
- Suivi des plaques refuge
- Examen des pelotes de rejection
- Suivi du criquet ensanglanté
- Suivi des papillons de jour
- Suivi des pratiques agricoles
- Suivi des principales plantes sur les prairies.

Les Suivis Milieux Aquatiques
- Suivi piézométrique et des niveaux d'eau
- Suivi physico-chimique de l'eau
- Comptage des oiseaux d'eau
- Suivi piscicole
- Suivi amphibiens
- Suivi invertébrés aquatiques

Les Suivis Paysagers
- Suivi des ceintures végétales

Pour la collecte des données sur le terrain et leur bancarisation, nous utilisons le programme Cybertracker (https://www.cybertracker.org/) qui nous permet :

- Construire des applications en interne
- Collecter des données géolocalisées
- Organiser le tout dans une base de données et un SIG
- Exporter l'information sous des formats standards (INPN)
- Sans être informaticien ni sigiste

Toutes les données naturalistes que ce soit une observation, un inventaire ou un suivi, sont prises avec l'aide d'un dispositif mobile. Chaque protocole a son application. L'information historique est aussi intégrée dans la base de données Cybertracker. L'exemple des données botaniques, que nous avons récupéré et intégré dans notre base de données avec tous les inventaires réalisés sur le site par des naturalistes ou bureaux d'études. En 2017, nous avons contacté Agnès Lieurade du CBNB pour transmettre ces observations inédites. En retour nous avons reçu toute l'information disponible sur le marais, base du CBNB E-Calluna. Notre base de données sur la flore du marais comptabilise désormais 5786 observations de plantes.

4 - Actualisation des inventaires et les pistes d'amélioration

Date	INVENTAIRES ENVISAGES
2021-2022	Inventaire Chiroptères
2021-2022	Identification des Characées (en cours)
2021-2022	Inventaire des Orthoptères
2021-2022	Inventaire sangsues
2021-2022	Détermination des larves d'odonates
2021-2022	Détermination des coléoptères aquatiques

Observations cumulées de passereaux paludicoles en 2020

II. THEME 2 : CONSERVATION

1 - Espèces d'intérêt et états de conservation à différentes échelles

OISEAUX HIVERNANTS	RBB	LRW	LREU	LRFR	LEIB	LESF	LED ZNIEFF	LED SCAP
Grand cormoran (H)	TE							
Canard siffleur (H)	E						X	
Canard pilet (H)	E						X	
Bécasse des bois (H)	E							
Grande aigrette (H)	E							
Mouette rieuse (H)	E							
Tadorne de Belon (H)	E							
Vanneau huppé (H)	E							
Bécassine des marais (H)	M						X	
Sarcelle d'hiver (H)	M						X	
Canard colvert (H)	M							
Bécassine sourde (H)	M							
Pipit spioncelle (H)	M							
Canard chipeau (H)							X	
Canard souchet (H)							X	
Butor étoilé (H)							X	

RBB : Responsabilité biologique régionale / LRW liste rouge UICN mondiale / LREU Liste rouge UICN européenne / LRFR Liste rouge France / LEIB Liste d'espèces indicatrices en Bretagne / LESF Liste d'espèces sensibles à la fragmentation en Bretagne LED ZNIEFF / Liste d'espèces déterminantes ZNIEFF / LED SCAP liste d'espèces discriminantes SCAP

OISEAUX NICHEURS	RBB	LEIB	LRW	LREU	LRFR	LESF	LED ZNIEFF	LED SCAP
Locustelle luscinioïde (N)	Ma	Z			EN	X	X	1-
Sarcelle d'été (N)	TE	Z			VU		X	1-
Fuligule morillon (N)	TE	Z					X	
Rousserolle verderolle (N)	E	Z						
Râle d'eau (N)	E	Z			NT			
Pipit farlouse (N)	E		NT	NT	VU	X		
Faucon hobereau (N)	E						X	
Héron garde-bœufs (N)	E							
Bondrée apivore (N)	M	F					X	1+

OISEAUX NICHEURS	RBB	LEIB	LRW	LREU	LRFR	LESF	LED ZNIEFF	LED SCAP
Gorgebleue à miroir (N)	M	Z					X	
Canard colvert (N)	M	Z						
Vanneau huppé (N)	M		NT	VU	NT		X	
Bruant des roseaux (N)	M				EN			
Bouscarle de Cetti (N)	M				NT			
Faucon crécerelle (N)	M				NT			
Aigrette garzette (N)	M							
Bruant jaune (N)	M				VU			
Linotte mélodieuse (N)	M							
Martin-pêcheur d'Europe (N)		Z	VU	VU	VU			
Foulque macroule (N)		Z		NT				
Caille des blé (N)		A					X	
Phragmite des joncs (N)		Z					X	
Gallinule poule-d'eau (N)		Z						
Tourterelle des bois (N)			VU	VU	VU			
Marouette ponctuée (N)					VU		X	1-
Cisticole des joncs (N)					VU			
Locustelle tachtée (N)					NT		X	
Hirondelle des fenêtres (N)					NT			
Fauvette mélanocéphale (N)					NT			
Alouette des champs (N)					NT			
Bergeronnette printanière (N)							X	
Cigogne blanche (N)							X	
Loriot d'Europe (N)							X	
Héron cendré (N)							X	

OISEAUX DE PASSAGE	RBB	LRW	LREU	LRFR	LEIB	LESF	LED ZNIEFF	LED SCAP
Phragmite aquatique (P)	E	VU	VU	VU			X	2+
Sarcelle d'été (P)				NT				

MAMMIFERES	RBB	LEIB	LRW	LREU	LRFR	LESF	LED ZNIEFF	LED SCAP
Grand Rhinolophe	TE	B		NT	LC	X	X	2+
Murin de Bechstein	M	F	NT	VU	NT	X	X	1+
Barbastelle d'Europe	M	B	NT	VU	LC	X	X	
Noctule de Leisler	M				NT		X	
Lièvre		A					X	
Murin de Natterer		F					X	
Oreillard roux		F					X	
Crossope aquatique								
Neomys fodiens		Z					X	
Putois d'Europe					NT		X	
Écureuil							X	
Hermine							X	

POISSON	RBB	LEIB	LRW	LREU	LRFR	LESF	LED ZNIEFF	LED SCAP
Anguille européenne	MA		CR	CR	TE	X	X	1+
Brochet commun		E		VU	E	X	X	1+
Epinochette		E			M			
Goujon		E			M			

AMPHIBIENS	RBB	LEIB	LRW	LREU	LRFR	LESF	LED ZNIEFF	LED SCAP
Rainette verte		Z		NT		X	X	
Triton ponctué		Z		NT			X	
Grenouille de Lessona		Z			M		X	1-
Triton palmé		Z						
Grenouille verte		Z						
Grenouille agile		Z						
Crapaud commun					E			

REPTILES	RBB	LEIB	LRW	LREU	LRFR	LESF	LED ZNIEFF	LED SCAP
Vipère péliade			VU	TE		X	X	
Lézard vivipare				E	Z	X		
Couleuvre à collier					Z			
Lézard des murailles							X	

TE : responsabilité très élevée / E : responsabilité élevée / M : responsabilité modérée / MA : responsabilité majeure / Z : zone humide / A : zone agricole / B : zone bocagère / P : zone de prairie-pelouse / F : zone forestière

INVERTEBRES	RBB	LEIB	LRW	LREU	LRFR	LESF	LED ZNIEFF	LED SCAP
Caridine *Atyaephyra desmaresti*		E						
Thécla du chêne *Quercusia quercus*		F						
Point de Hongrie Erynnis tages		P						
Aurore *Anthocharis cardamines*		P						
Mégère *Lasiommata megera*		P						
Fadet commun *Coenonympha pamphilus*		P						
Myrtil *Maniola jurtina*		P						
Demi-deuil *Melanargia galathea*		P						
Grand Mars changeant *Apatura iris*		F			M			
Omphiscola glabra (Mollusques)			NT					
Agrion exclamatif *Coenagrion pulchellum*					TE			
Leste fiancé *Lestes sponsa*				NT	E			
Naïade aux yeux rouges *Erythromma najas*					M			
Cuivré fuligineux Lycaena tityrus					M			
Trochosa spinipalpis (Arachnidés)								1-

LC : préoccupation majeure / NT : quasi-menacée / VU : vulnérable / EN : en danger / CR : en danger critique d'extinction

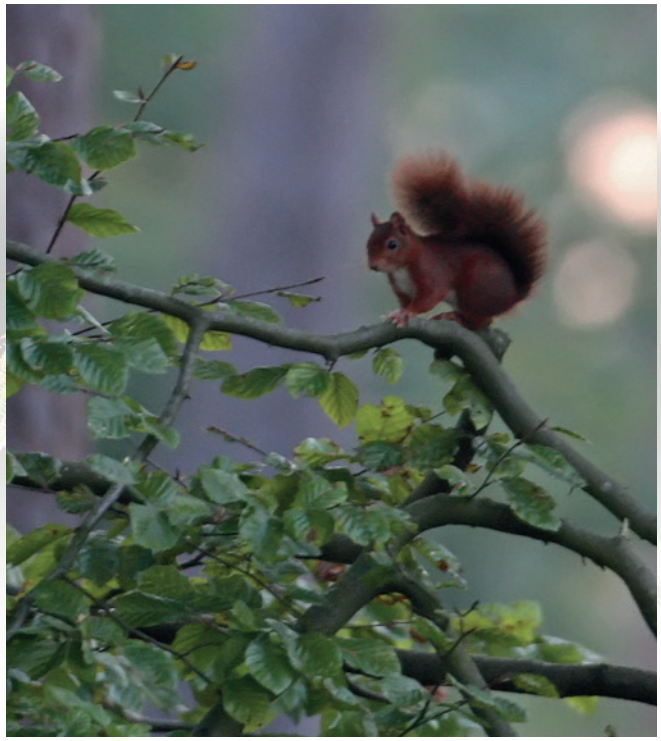

	RBB				LRW	LREU	LRFR	LEIB	LESF	LED ZNIEFF	LED SCAP			
	MA	TE	E	M							1+	1-	2+	3
OISEAUX HIVERNANTS	0	1	7	5	0	0	-	-	-	7				
OISEAUX NICHEURS	1	2	5	10	4	5	17	13	2	15	1	3		
OISEAUX DE PASSAGE	0	0	1	0	1	1	2	0	0	1			1	
MAMMIFERES	0	1	0	3	2	3	4	7	3	11	1		1	
POISSONS	1	0	0	0	1	2	4	3	2	2	2			
AMPHIBIENS	0	0	0	0	0	2	2	6	1	3		1		
REPTILES	0	0	0	0	1	2	2	0	2	2				
INVERTEBRES	0	0	0	0	1	1	5	9	0	0		1		
TOTAL	2	4	13	18	10	17	36	38	10	41	4	5	2	0

1+ : pas ou peu d'aire protégée au niveau national / 1- : pas ou peu d'aire protégée au niveau national / 2+ : aire protégée à renfoncer au niveau national / 3 : aire protégée satisfaisante

Le Marais héberge de nombreuses espèces faunistiques remarquables et patrimoniales, avec un total de 76 espèces ayant un enjeu de conservation fort lié au risque de disparition qui pèse sur elles et sur leur habitat. Leur présence dans le Marais nous indique le bon état écologique du site et de son rôle déterminant pour la sauvegarde de ces espèces, souvent dépendantes de ces milieux (38 espèces). La responsabilité de la Région Bretagne est engagée pour 18 espèces en majorité des oiseaux qui viennent séjourner en hiver (8 esp.), en halte migratoire comme le **Phragmite aquatique**, et pour y nicher (8 esp.). Le site est important aussi pour 4 de chauves-souris, avec un risque très élevé de disparition pour le **Grand Rhinolophe** en Bretagne. Mais c'est l'**Anguille**, où l'enjeu de conservation est majeur, avec un risque d'extinction imminent de ce poisson pourtant si commun il y a encore quelques décennies. Un total de 11 espèces de la liste SCAP sont présentes sur le marais justifiant le besoin d'une protection réglementaire forte, 9 espèces avec un niveau majeur d'insuffisance d'aires protégées.

FLORE VASCULAIRE	LRR	LED ZNIEFF	LRW	LREU	LRFR	LED SCAP
Epipactis helleborine (L.) Crantz, 1769	CR	X				
Potamogeton trichoides Cham. & Schltdl., 1827	VU	X				
Thalictrum flavum L., 1753	VU	X				
Arctium lappa L., 1753	VU					
Najas minor All., 1773	NT	X				
Eleocharis uniglumis (Link) Schult., 1824	NT					
Alopecurus aequalis Sobol., 1799	NT					
Bromus racemosus L., 1762		X				
Centaurium pulchellum (Sw.) Druce subsp. Pulchellum		X				
Crataegus monogyna Jacq., 1775		X				
Euphorbia peplis L., 1753		X				
Galium debile Desv., 1818		X				
Hottonia palustris L., 1753		X				

FLORE VASCULAIRE	LRR	LED ZNIEFF	LRW	LREU	LRFR	LED SCAP
Luronium natans (L.) Raf., 1840		X				2+
Ranunculus aquatilis L., 1753		X				
Ranunculus lingua L., 1753		X				
Ranunculus trichophyllus Chaix subsp. Trichophyllus		X				
Rumex maritimus L., 1753		X				
Solanum dulcamara L., 1753		X				
Stuckenia pectinata (L.) Börner, 1912		X				
Wolffia rriza (L.) Horkel ex Wimm., 1857		X				
Frêne Fraxinus excelsior				NT		
Flûteau fausse-renoncule Baldellia ranunculoides				NT		

LBB : Liste rouge régionale / LRW liste rouge UICN mondiale / LREU Liste rouge UICN européenne / LRFR Liste rouge France LED ZNIEFF / Liste d'espèces déterminantes ZNIEFF

N2000	EUNIS	HABITATS MENACES	LHD SCAP	Superficie
3140	C1.141 C1.142	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp	1-	1,78 ha
3150	C1.22 C1.23	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	2	18,02 ha
3130	C3.4131 C3.4134	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des IsoetoNanojuncetea	2	4,6 ha
6510	E2.22	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis , Sanguisorba officinalis	2-	40,54 ha
6410	E3.5121	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	2-	42,51 ha
6430	E5.412	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	2-	15,25 ha
91E0	G1.21	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion , Alnion incanae, Salicion albae)	2-	3,5 ha

Contre tout pronostic, les travaux de restauration et des pratiques agricoles visant la remise en eau du marais, la réduction des risques d'eutrophisation et de dégradation des prairies, ont permis de récupérer progressivement le cortège floristique typique d'un marais tourbeux. La création de mares et le rajeunissement des canaux a réveillé le potentiel botanique de cette zone humide. La Grande Douve *Ranunculus lingua* L., 1753, symbolise parfaitement la résilience des écosystèmes, même les plus transformés; découverte par GALLEE en 1866, 1 unique pied a été revu par B. CLEMENT à la fin des années 1990. Au cours des suivis sur la restauration de la roselière, plusieurs pieds ont été découverts en 2020, preuve que la nature est généreuse et pas rancunière.

Les herbiers de characées dominent largement dans les mares du marais, ce sont des habitats très rares en Bretagne, notamment à l'intérieur des terres. Les prairies humides sont l'habitat le plus représentatif du site. A l'échelle régionale ce type d'habitat se rencontre de manière dispersée presque sur tout le territoire. Il est rare de trouver des grands ensembles de prairies humides diversifiées comme ceux du Marais Noir. La diversité des habitats s'explique par les travaux de restauration et d'étrepage, la création de mares, la topographie et là la gestion des niveaux d'eau, à l'acidité de la tourbe et au socle calcaire d'origine marine. Un total de 7 habitats insuffisamment protégés sont présents sur le marais, dont 1 habitat, les herbiers de characées, présent dans les mares du site, justifie à lui seul la nécessité d'une protection réglementaire adaptée.

2 – Notion de naturalité

La notion d'espace naturel, associé dans l'absolu à une nature vierge, préservé dans son état originel n'est pas applicable en Europe, où la présence humaine et les processus d'artificialisations ont marqué tous les paysages depuis des millénaires. Rares sont les milieux qui présentent tous les critères de naturalité et n'ont au cours d'une échelle temporelle plus longue que la mémoire générationnelle, souffert une discontinuité provoquée par l'activité humaine. Finalement, il est plus probable que ce que nous revendiquons comme naturel, n'est que le fruit d'un processus de féralisation (Guetté, 2018), comme un perpétuel retour à la nature, tel un cycle sisyphien de transformation-abandon-spontanéité-transformation-abandon-spontanéité. Cette vision tronquée de la naturalité, qui nie le passé anthropique des espaces naturels européens, est

toujours dominante. C'est une perception élitiste de la nature, aux conséquences dangereuses pour la préservation de sites fortement artificialisés comme les zones humides et plus particulièrement les marais, qui du fait de leur faible naturalité, ne serait pas digne du qualificatif naturel et a fortiori, ne serait pas digne d'être protégés. Bien heureusement, Guetté et al. en théorisant les critères de la naturalité, décomplexe les défenseurs de sites anthropisés. Gérer un espace naturel, c'est aussi le domestiquer. Il faut donc laisser de la place à la spontanéité, au vieillissement, au chaos et à la non-intervention qui redonneront de la naturalité, en particulier aux sites restaurés.

3 – Sites archéologiques

Présence de 2 sites archéologiques

Important gisement gallo-romain avec de nombreux fragments de céramique sigillée , trouvé au lieu dit Boulienne, propriété de la FDC35. Ce site est implanté sur l'ancienne rive de la mare Saint Coulban, véritable lac à l'époque gallo-romaine.

Un site néolithique a été identifié en 1995 sur la commune de Lillemer, dans la partie Est du périmètre. Lors d'une prospection archéologique, un gisement est découvert. Des sondages viennent confirmer l'importance de ce site préhistorique, s'agissant d'un lieu d'habitat dont l'état de conservation est exceptionnel. Les restes organiques périssables, tels que bois, tissus, cuirs, vanneries, os, insectes et pollens ont été retrouvés intact dans la tourbe. L'excellent état de conservation des objets a permis d'étudier les vestiges d'une installation humaine, tout en reconstituant l'environnement naturel d'une époque lointaine. Le mobilier trouvé à Lillemer comprend des vases bien conservés, un outillage en pierre taillée ou polie, des grattoirs, burins, pointes de flèches, autant d'illustrations sur la vie quotidienne de l'époque néolithique. Durant cette période de la préhistoire, les groupes humains se sédentarisent.

III. THEME 3 : REGLEMENTATION & STATUTS DE PROTECTION

1 - Habitats protégés

N2000	EUNIS	HABITATS MENACES	DH Ann.I	Superficie
3140	C1.141 C1.142	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp	X	1,78 ha
3150	C1.22 C1.23	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	X	18,02 ha
3130	C3.4131 C3.4134	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des IsoetoNanojuncetea	X	4,6 ha
6510	E2.22	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis , Sanguisorba officinalis	X	40,54 ha
6410	E3.5121	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	X	42,51 ha
6430	E5.412	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	X	15,25 ha
91E0	G1.21	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion , Alnion incanae, Salicion albae)	X	3,5 ha

Malgré la présence de sept habitats d'intérêt communautaire, le marais ne fait pas partie de la Zone Spéciale de Protection du site Natura 2000 Baie du Mont-St-Michel. C'est compréhensible, car il avait totalement perdu de son intérêt floristique suite aux travaux « d'assainissements » et à l'agriculture intensive.

2 - Sites d'intérêt géologique protégés

Le Marais Noir de St-Coulban n'est pas inclus dans l'Arrêté-liste départemental des sites d'intérêt géologique (SIG).

3 - Réglementation sur le site

Existence de mesures réglementaires : propriété privée. L'accès est interdit, sauf autorisation.

Existence d'une signalisation portant sur des interdictions et/ou restrictions : Non

Présence de personnel dédié au respect de la réglementation et à la surveillance : Oui

IV. THEME 4 : OBSERVATOIRE & LABORATOIRE

1 - Observatoire local de la biodiversité et de la conservation/gestion

Pas d'actions menées

2 - Développement des connaissances naturalistes, scientifiques toutes disciplines incluses

La FDC35 s'est toujours rapprochée des scientifiques pour améliorer les connaissances sur le fonctionnement du marais ou pour connaitre sa biodiversité. De nombreuses études ont été réalisées en collaboration avec différents centres de recherches :

Etude sur la composition faunistique du Marais (2008).
L'objectif de l'étude sur les oiseaux a été double :
- recenser l'avifaune reproductrice présente sur le site au cours du printemps 2008 et d'évaluer la valeur patrimoniale de l'avifaune - compléter le diagnostic en s'attachant à définir : la structuration des communautés d'oiseaux et les assemblages d'espèces, leurs répartitions spatiales et les principaux paramètres structurants, par l'examen des relations entre richesse spécifique, abondance, diversité et variables environnementales et énoncer quelques principes de gestion sur ce site.
Responsables de l'étude M.C. EYBERT - CR/CNRS et T.GESLIN - Docteur en biologie et
Ornithologue, ECOBIO CNRS-Université de Rennes I.

Participation à l'étude sur l'Ephémères (2020)
L'objectif de ce programme est de mettre en place une base de données des différentes morphologies des insectes aquatiques adultes. Des mesures morphométriques seront réalisées sur les individus récoltés. Ces mesures permettront d'estimer la stratégie de déplacement (vol actif ou planeur), la capacité de vol et l'aérodynamisme des différentes espèces. Par la suite, ces informations seront intégrées à une analyse prenant en compte les réserves énergétiques de ces insectes, leur distance de dispersion et le paysage afin de mieux comprendre leur vie aérienne.
Responsable de l'étude R.GERBER, ECOBIO CNRS-Université de Rennes I.

Participation au programme national de recherche sur la sarcelle d'hiver (Anas crecca) depuis 2016.
Programme de baguage de la sarcelle d'hiver et des canards de surface sur le marais, pour obtenir des données comparables à celles de la Camargue à 30 ans d'intervalle, marquage individuel des oiseaux pour faciliter l'étude de leur comportement et de leurs déplacements.
Responsable de l'étude M. Guillemain OFB.

Évaluer l'effet de la restauration écologique au sein du Marais Noir 2021
Construction d'une méthodologie de recherche basée sur la classification automatique d'images satellites à très haute résolution temporelle.
Responsable de l'étude A.COLLIN Centre de géo-écologie littorale - EPHE / PSL, Dinard

3 - Développement de partenariats

Depuis plusieurs années nous essayons de monter un projet de recherche avec Sébastien Gogo physicien-adjoint à l'Université d'Orléans et spécialiste des tourbières. L'objectif serait d'évaluer les effets de la restauration de la tourbière du Marais Noir de St-Coulban sur le bilan carbone régional et comment réduire ses émissions de carbone et restaurer la capacité de stockage du site. Ce projet est sur le point de se concrétiser avec l'arrivée prochaine de S. Gogo à l'Université de Rennes I.

V. THEME 5 : FONCTIONNALITES

1 - Superficie adaptée aux enjeux de conservation – Inscription dans le réseau écologique

Nous considérons que la superficie en propriété de la FDC35 et de la FPHFS est adaptée aux enjeux de conservation (370 ha d'un seul tenant). C'est un site de reproduction et d'alimentation pour de nombreux chiroptères. Notre nouvelle gestion hydraulique nous permet de retenir l'eau dans la partie centrale du marais jusqu'en juillet, permettant ainsi aux brochets de frayer et aux passereaux paludicoles de nidifier. C'est aussi une zone d'action prioritaire pour l'anguille (ZAP) du Plan National, avec des habitats favorables à cette espèce. Les conditions de haltes migratoires ont considérablement augmenté pour le phragmite aquatique, avec la restauration d'une roselière de 16 ha. Le marais est l'un des sites bretons le plus important pour la reproduction de la marouette ponctuée (5 mâles chanteurs en 2020).

Le projet initial de la FDC35 portait sur l'acquisition de toutes les parcelles inondées (NGF 2,30 M), soit 428 ha. La maitrise foncière de la FDC35 représente 80 % de la zone inondable et 80 % de la ZNIEFF. Cependant, dans la perspective d'un classement en RNR, nous avons estimé pertinent d'étendre le périmètre à l'ensemble du gisement tourbeux et des zones humides liés hydrologiquement au marais. Un contrat territorial a été signé entre La FDC35, L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Sage de Dol, pour l'acquisition de parcelles dans le périmètre de l'inventaire des Zones Humides. Une aide financière de l'AELB est accordée à la FDC35, à la hauteur de 50 % du prix d'achat des terrains. Le département d'Ille-et-Vilaine a placé une zone de préemption sur la partie Est du marais, en faveur du Conservatoire du Littoral. Cette zone, une fois acquise par le conservatoire, aura vocation à devenir un Espace Naturel Sensible (ENS) géré par le département. Suite à notre demande, le Conservatoire du Littoral et le département d'Ille-et-Vilaine ont donné un accord de principe pour intégrer la zone de préemption à notre projet de RNR.

La zone cœur : 274 ha (85 % en propriété)
La zone tampon : 450 ha (75 % en propriété)

Une grande diversité d'écosystèmes est présente dans le marais, la topographie et la variabilité des niveaux d'eau en hiver aboutissent à une mosaïque d'habitats prairiaux avec des prairies hygrophiles, des prairies mésohygrophiles et des prairies mésophiles. Le marais est de taille suffisante pour assurer les cycles biologiques et écologiques pour de nombreuses espèces communes et aussi ceux des espèces les plus exigeantes. **Le classement du marais permettrait la protection de 20 % des espèces** qui en Bretagne en ont plus besoin et la protection des herbiers de characées, habitat très rare à l'intérieur des terres et considéré insuffisamment protégé en Bretagne.

2 - Identification des fonctions écologiques

L'état de conservation du marais peut être qualifié de bon, sachant l'évolution remarquable du site par rapport à sa situation dans les années 80. Les travaux de restauration de la zone humide avaient pour objectifs de restaurer les fonctions écologiques du site, en particulier recréer des zones d'alimentation dans la partie terrestre de la Baie du Mont St Michel pour les nombreux oiseaux migrateurs.

Le marais offre des conditions de vie favorables à de nombreuses espèces (hivernage pour les oiseaux migrateurs, site de nidification, de reproduction et de frayère) tout en jouant un rôle de production de biomasse.
Le Marais Noir de St-Coulban a été identifié comme réservoir de biodiversité dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique.
Dans le cadre du Contrat Nature, en 2018 nous avons mis en place une nouvelle politique paysagère visant à développer les ceintures végétales et les haies dans le marais. Ces ceintures vont favoriser la dispersion et le déplacement de la petite faune (amphibiens, reptiles, micromammifères) mais aussi les insectes pollinisateurs et les orthoptères (voir Synthèse des actions mises en place en Bretagne (syrphes et apoïdes) (GRETIA 2019) du plan national d'actions « France Terre de pollinisateurs ».
Le linéaire de haies fonctionnelles est de 11 km et 25 km de ceintures végétales. Au total, le marais accueille 10 espèces fortement dépendantes de la gestion des connexions.

La DCE indique une volonté de reconnexion amont aval et transversale des cours d'eau à travers l'objectif d'atteinte du bon état écologique, objectifs complémentaires à la restauration des continuités écologiques de la trame bleue visées dans le SRCE. Deux projets de restauration des continuités écologiques sont prévus avec le SAGE de Dol concernant le Meuleuc, cours d'eau principal du Marais afin d'aménager une déviation de notre vannage infranchissable pour les jeunes anguilles (Arrêté du 10 juillet 2012, obligation de mise en conformité). L'autre projet porte sur le rétablissement de la circulation du Meuleuc dans son cours naturel.
La diversité des habitats, la taille du périmètre proposé, la diversité faunistique et floristique qui y abondent, la présence d'espèces et d'habitats sous-protégés en Bretagne où très rares. Le bon état des fonctions écologiques et leur prise en compte dans notre gestion et dans les travaux de restauration envisagés sont autant d'arguments qui prouvent l'excellente qualité fonctionnelle de ce site.

VI. THEME 6 : ATTEINTES & MENACES

1 - Dégradations effectives et actuelles

Pollution et eutrophisation

Pollution bactériologique liée à la présence des rejets de la station d'épuration de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine.

Pollution par hydrocarbures due au lessivage des eaux pluviales de la 4x4 voies Rennes/St Malo, les écoulements sont directement envoyés dans le marais ainsi que les eaux pluviales de Châteauneuf.

Pollution chimique d'origine agricole en liant avec l'utilisation de phytosanitaires sur les cultures et d'épandage des eaux blanches chargées en résidus de produits de nettoyage et vétérinaires.

La principale source de dégradation est l'**eutrophisation,** d'autant plus grave qu'il s'agit de milieux tourbeux. L'enrichissement organique provoque la disparition dans les prairies des espèces floristiques adaptées aux milieux pauvres en nutriments, dont la plupart sont plantes rares, menacées et patrimoniales, remplacées par une végétation banale des milieux eutrophes. C'est aussi la pollution des milieux aquatiques avec sa présence

nocive pour les organismes vivants, en particulier les poissons. Les causes d'eutrophisation sont d'origine agricole et proviennent de l'épandage de lisier, de la fertilisation chimique sur les cultures périphériques et par le chargement et la permanence excessive du bétail sur les pâtures.

La théorie de « l'écrin et du joyau » aux terrains classés en réserve naturelle.

Une des principales motivations pour le classement du Marais Noir de St-Coulban c'est clairement la protection du site contre la mauvaise gestion hydraulique et les activités agricoles intensives à l'intérieur du site et sa périphérie. Le poids réglementaire d'un classement va rendre légitime nos arguments et notre gestion agricole en faveur d'une meilleure gestion des niveaux d'eau et des pratiques agricoles vertueuses. Nous avons prouvé qu'il est possible de maintenir une activité agricole (23 exploitants en convention avec la FDC35) dans le Marais compatible avec la fragilité du site et sa sensibilité à l'eutrophisation.

La mise en place d'un périmètre de protection autour de la réserve est plus que recommandable pour réduire l'intensification sur les parcelles agricoles et les risque de pollutions diffuses.

Un classement réglementaire est aussi un rappel de la réglementation en vigueur, notamment sur l'interdiction des effluents d'élevage sur les sols hydromorphes et tourbeux en vertu de l'aptitude des sols à l'épandage selon l'application de l'article 27-2-b des ICPE élevage.

2 - Dysfonctionnements écologiques

Une autre cause d'eutrophisation du milieu, liée un dysfonctionnement écologique tout aussi important que la pollution agricole, est provoquée par la **minéralisation** de la tourbe. La tourbe du marais est un immense stock de carbone (7 000 000 m3, BRGM) qui libère de grandes quantités d'azote dans l'eau et du Co2 dans l'atmosphère en situation de stress hydrique. Les niveaux d'eau trop bas dans la tourbe en été (nappe d'eau à 1 m de la superficie) due à la déviation du Meuleuc vers un canal artificiel sont à l'origine de cette dégradation du gisement en accélérant la disparition de la couche tourbeuse.
Les faibles niveaux d'eau en été dans le marais favorisent l'accélération de la colonisation des arbustes (saules, aulnes).

Concernant les espèces exotiques envahissantes, sont présents :
Le ragondin, le rat musqué, le frelon asiatique et la perche-soleil. Aucune plante considérée comme invasive n'a été observée sur le marais, pareil pour les écrevisses, où aucun individu n'a été capturé lors du suivi avec les nasses des habitats aquatiques. L'impact des rongeurs exotiques se limite à l'écorçage des arbres, en particulier sur les saules de la héronnière, provoquant leur mort et finalement leur chute, entrainant avec eux les nids des ardéidés. La présence des perches-soleil dans tous les habitats aquatiques est un fléau pour les amphibiens et les larves d'odonates qui leur servent de proies.

3 - Menaces

	Définition de l'intensité de menace
0	Pas de menace ou menace faible
1	Encore moyenne, mais pourrait devenir sérieuse au cours de la prochaine décennie
2	Sérieuse au moins localement
3	Sérieuse à l'échelle régionale
4	Très sérieuse : l'espèce ou l'habitat pourrait disparaître dans les prochaines décennies
5	Régression peut-être irréversible

Niveau	Définition de l'intensité de menace
5	Gestion hydraulique, modification du régime hydrologique du Meuleuc
4	Changements climatiques
3	Agricole, projet de ferme industrielle
3	Submersion marine
2	Populiculture
2	Zone artisanale
2	Dérangements
1	Urbanisation
0	Chasse

Le classement en RNR placerait l'intérêt écologique exceptionnel du marais au-dessus des intérêts économiques locaux qui menacent directement la pérennité du site et sa remarquable biodiversité, anéantissant 36 années d'efforts de la FDC35 dans la restauration de cette zone humide.

VII. THEME 7 : GESTION PERENNE

1 - Priorités de gestion

La gestion du marais est axée essentiellement sur la gestion agricole et la gestion paysagère. Les objectifs principaux sont la conservation des milieux tourbeux en particulier des prairies oligotrophes et l'amélioration des connectivités paysagères.
Il existe un document où notre plan de gestion agricole et paysagere est détaillé (c.f. annexe). Il fixe les pratiques agricoles visant à récupérer le cortège floristique typique des prairies humides tourbeuses. Il établit aussi à l'échelle parcellaire le linéaire et l'emprise des ceintures végétales à conserver. La gestion forestière est basée sur l'élimination des peupleraies. Sur les autres boisements, il est prévu de ne pas intervenir et de laisser faire que les

événements naturels (tempête et sénescence) façonnent l'aspect paysager avec la présence d'arbres morts et de chablis. Concernant les ragondins, il n'y a plus de piégeage systématique, car inefficace.
La chasse et la pêche sont interdites sur la partie centrale du marais. Seules des battues aux sangliers sont prévues pour le contrôle des populations et réduire les dégâts importants sur les cultures.

2 - Actions/mesures prises

Le maintien des bordures végétales favorise les parvo-roselière, habitat favorable aux passereaux paludicoles nicheurs et au phragmite aquatique lors de ses haltes migratoires.

3 - Identification des potentialités de restauration

Malgré de nombreux travaux de restauration réalisés sur le marais, il reste encore des actions à mener pour clôturer la restauration de cette zone humide.
Nous avons identifié 4 grands axes de restauration :
L'élimination des bourlets de curage (2,5 km).
Restauration morphologique du Meuleuc.
Elimination de remblais (5 ha)
Restauration des hauts de parcelles agricoles dégradées (6,4 ha).
Reconstitution de prairies naturelles sur des prairies cultivées. (10 ha).

4 - Valorisation d'une gestion qualitative

Inscription sur la Liste verte UICN de France : non

5 - Actions/mesures prévues

Nous prévoyons une action de restauration tous les deux ans, financée par l'éco-contribution FNC/OFB (enveloppe de 700 000 euros/an pour des projets de biodiversité). L'élimination des bourlets est estimée à 8 euros du m3 retiré.

PRINCIPE II - RESEAU(X) D'ESPACES PROTEGES

I. THEME 1 : CONTRIBUTION AUX STRATEGIES RELATIVES AU PATRIMOINE NATUREL

1 - Inscription dans la SCAP-SAP (critères non-mentionnés ailleurs)

La création d'une réserve naturelle au sein du dispositif Natura 2000 permettrait de conforter les orientations et la compatibilité du DOCOB Baie du Mont St-Michel.
La proximité de la RNR de Sougéal, permettrait d'échanger sur nos problématiques communes, sur nos solutions, mais aussi sur la gestion et les suivis.
Le projet de PNR Vallée de la Rance a identifié le Marais Noir de St-Coulban comme site naturel terrestre le plus remarquable. Le classement du Marais en RNR pourrait être un atout supplémentaire pour le classement en PNR (avis du CNPN).
La complémentarité avec la politique d'ENS et celle du conservatoire pour l'acquisition de parcelles, et l'utilisation du droit de préemption sur des parcelles conflictuelles.
Nous participons déjà aux actions en faveur d'espèces menacées, avec le PNA Phragmite aquatique.
La plus value du classement en RNR par rapport aux autres outils, c'est la protection réglementaire forte du site candidat

2 - Inscription dans le SRCE-SRADDET – Trame Verte et Bleue

Aucune action.

3 & 4- Relations avec la stratégie du Conservatoire du littoral et départemental ENS

Existence d'une zone d'intervention de 181 ha du département d'Ille-et-Vilaine sur la partie Est du marais, en faveur du Conservatoire du Littoral. Cette zone, une fois acquise par le Conservatoire, aura vocation à devenir un Espace Naturel Sensible (ENS) géré par le département. Des échanges ont eu lieu entre la FDC35, le Conservatoire du Littoral et le Département d'Ille-et-Vilaine. Un accord de principe a été signé entre les parties pour intégrer la zone de préemption dans le périmètre intentionnel de la future RNR. A ce jour, le Conservatoire a acquis seulement 0,5 ha du périmètre.

II. THEME 2 : INTERCONNEXIONS ENTRE LES PROTECTIONS

1 - Outil de connaissance et de protection des espaces naturels

- Zones de Protection Spéciale FR2510048_Baie du Mont Saint-Michel 847,65 ha / 83,73 % du périmètre intentionnel.
- Domaine protégé du Conservatoire du Littoral 878_marais Arrière-littoraux De Mont Dol-Chateauneuf 0,54 ha / 0,05 %
- Périmètre d'intervention du Conservatoire du Littoral 878_marais Arrière-littoraux De Mont Dol-Chateauneuf 177,46 ha / 17,53 %
- Site RAMSAR Baie du Mont-Saint-Michel 982,61 ha / 97,06 %
- ZNIEFF DE TYPE I 530006073_marais de la mare de saint goulban 474,29 ha / 100 %
- Espace Boisé Classé
- Forêt publique F09693U_Forêt communale de Plerguer 48,15 ha / 4,76 %
- Forêt publique F09708J_Forêt communale du Tronchet 52,09 ha / 5,14 %
- Forêt privée avec plan simple de gestion 670_Forêt avec PSG 32,24 / 3,18 %
- Projet de PNR, les 6 communes du périmètre du Marais ont signé la charte du Parc.

2 - Collaboration aux réseaux-métiers de protection et de gestion d'espaces naturels protégés

Recrutement d'un ingénieur écologue en CDD pour le Contrat Nature « Etude préalable à la rédaction d'un plan de gestion sur le marais de Châteauneuf d'Ille et Vilaine ».
Recrutement d'un ingénieur écologue en CDI à temps complet sur le Marais.
Le personnel de la FDC35 participe activement à l'Association des Gestionnaires d'Espaces Naturels Bretons. En plus de notre présence aux forums, nous sommes intervenus trois fois pour des communications orales en lien avec la gestion du marais.
Des échanges ont eu lieu entre le personnel de la FDC 35 et le personnel des ENS du département, notamment sur les démarches administratives pour la construction d'observatoires.
Collaboration avec la RNR de Sougéal et la FDC35, pour les comptages d'oiseaux d'eau sur la RNR. La FDC35 est aussi membre du comité de pilotage de la réserve.
Projet de mise en place d'un protocole commun pour le suivi des habitats aquatiques entre la RNR de Sougéal et le MNSC.
La FDC35 est propriétaire d'une dizaine d'hectares dans le Marais de Redon, collaboration étroite avec la chargée de mission du site Natura 2000.
Participation à de nombreux comités de pilotage (PPNR, autres sites Natura 2000 du département, Marais de Gannedel).

PRINCIPE III - ANCRAGE TERRITORIAL

I. THEME 1 : FONCIER

1 - Caractérisation du foncier

Nombre de propriétaires : Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine (137,46 ha) et Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage (241,68 ha).
Total en propriété : 379,14 ha.
Pourcentages de maîtrise foncière : 100 % associative.
Possibilité de former une unité de gestion à partir de la zone de préemption du Conservatoire du littoral (182 ha).
Régime forestier : 35 ha

2 - Animation et/ou stratégie foncière et état d'avancement de l'obtention des accords officiels

Surface agricole : 283 ha
- Prairies naturelles humides meso-eutrophes (250 ha)
- Prairies améliorées (20 ha)
- Cultures (13 ha)

Les limites paysagères du Marais sont fixées par les axes routiers en périphérie :
- A l'ouest, la D 137, Rennes-St-Malo
- Au sud, la D 475, Châteauneuf-Plerguer
- A l'Est, la D 8, St-Guinoux-Plerguer
- Au nord, la D 7, St-Guinoux-Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine.

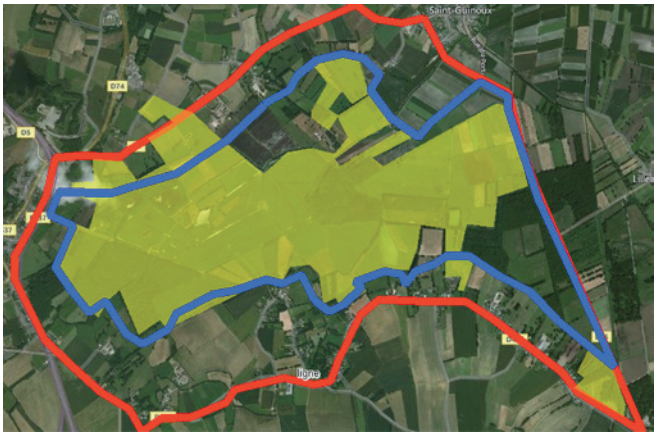

Axes routiers en rouge, Propriétés en jaune, périmètre d'inondation NGF 2,30 m.

Nous prévoyons l'acquisition de 20 ha/an sur 5 ans dans le cadre d'un contrat territorial avec l'Agence de l'Eau pour l'acquisition de parcelles dans le périmètre de l'inventaire des zones humides du SAGE.

Un périmètre de protection est fondamental sur les parcelles cultivées en zones inondables (en bleu), soit 35 ha (en rouge).

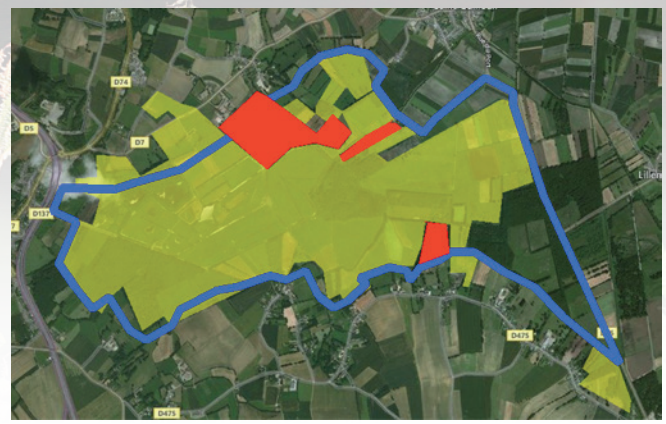

3 - Projets d'aménagement fonciers en cours d'instruction ou chantier déjà en cours

Un chantier d'extension d'un élevage sur la commune de St Père est en cours.

Un recours de l'arrêté préfectoral autorisant l'extension a été déposé au tribunal administratif de Rennes par la FDC35, la FPHFS, Bretagne Vivante, Eaux et Rivières et la Fédération 35 de Pêche.

II. THEME 2/3 : INTEGRATION DANS LE PROJET DE TERRITOIRE

1 - Servitudes administratives sur le périmètre envisagé et prise en compte dans les documents d'urbanisme

Existence de servitudes administratives : aucune
Qualification du zonage dans le PLU-I : Zones naturelles NPA
Qualification du zonage dans le SCoT : Zonages Réglementaires de Protection du Patrimoine Naturel.

2 - SAGE de référence et préconisations spécifiques au site

Nombre de SAGE impliqués sur la zone d'emprise : un seul, le SAGE BCDol

Règlementation issue des obligations de conformité ou de compatibilité entre PLU-I et SAGE : Transcription dans les PLU de toutes les communes concernées.
Trois masses d'eau sont directement ou indirectement touchées par ce volet. La station représentative du Meleuc (FRGR1438) est située en entrée du Marais de Saint Coulban. Toutefois, les actions de restauration des zones humides seront fortement bénéfiques pour maintenir une qualité d'eau au sein du Marais. Les acquisitions de zones humides constituent un moyen efficace de restauration du bon potentiel pour la masse d'eau FRGR0025b. Cette dernière est principalement composée de canaux et fossés, alimentés par les cours d'eau situés en amont du Marais.
Enfin, l'apport en eau douce dans la baie conditionne en partie l'état de la masse d'eau FRGC01. Maintenir une eau de qualité au sein du Marais et à son exutoire via la restauration et la gestion de zones humides fonctionnelles sera bénéfique à cette dernière masse d'eau.

La démarche entreprise tient compte des différents programmes engagés sur le territoire ainsi que des autres volets du Contrat Territorial. La recherche de l'efficience des actions a été maintenue avec la concomitance d'actions de restauration des cours d'eau (SBCDol) avec les actions de la FDC35. Les actions engagées portent sur la continuité écologique, la restauration du lit mineur pour le maintien d'une biodiversité riche et typique des marais rétro-littoraux.

3 - Projet Trame verte et bleue – Projet biodiversité territorial

Le marais est considéré comme un réservoir de biodiversité
Transcription de la Trame verte et bleue dans les PLU-I des communes concernées.

4 - Portage politique et adhésion des collectivités territoriales au projet

6 communes sont impliquées (Miniac-Morvan, St-Père, St-Guinoux, Lillemer, Plerguer, Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine

5 - Liste des actrices et acteurs associé.e.s et degré d'implication de ceux-ci

Invitation sur le marais des membres du bureau de l'association « Au fil des vents » de création récente sur Miniac-Morvan, qui pourrait être un bon relai dans nos actions pour impliquer les locaux.

6 - Modes de collaboration et concertation mis en place

Une enquête a été réalisée par deux étudiantes d'AgroCampus Rennes dans le cadre de leur projet d'ingénieur. Il s'agissait d'interroger les acteurs autour de la gestion du Marais Noir et sur les attentes et perspectives de chacun vis-à-vis de la gestion du marais sur le long terme.

7 - Contrats ou conventions

Un prêt à commodat pour la mise à disposition des parcelles gérées par la FDC35 est signé avec les 23 exploitants.

8 - Participation au développement local et mutualisation des biens et services

La FDC35 est partenaire avec Cœur Emeraude pour le Concours des Prairies fleuries depuis 2018. Chaque année un exploitant du marais participe au concours.

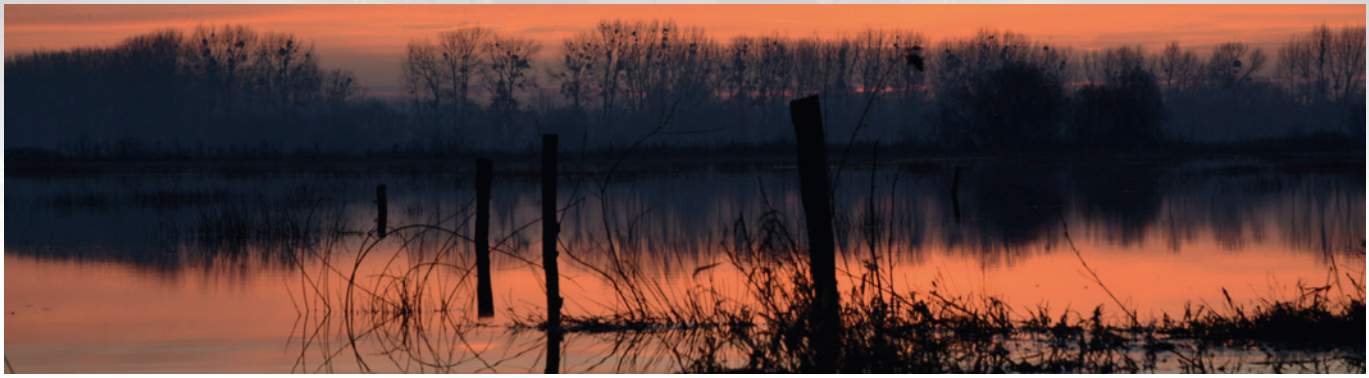

Le concours de photographie et de peinture de la commune de St-Guinoux a été organisé dans le Marais, en partenariat avec la FDC35.
Ouverture du marais lors de la journée mondiale des Zones Humides, plus d'une centaine de visiteurs chaque année, de nombreux locaux.

IV. THEME 4 : GESTION GLOBALE

Gestion Hydraulique, les objectifs :

- Ralentir la minéralisation de la tourbe pour maintenir des usages
- Rétablir l'activité turfigénèse (si possible)
- Permettre au marais d'assurer un rôle de site de nidifications
- Retrouver un fonctionnement harmonieux

Gestion Agricole, les objectifs :

- Maintenir un milieu ouvert
- Assurer un pastoralisme extensif
- Créer une mosaïque d'habitats
- Augmenter la richesse floristique et faunistique des prairies
- Assurer une condition optimale pour l'hivernage des oiseaux migrateurs

Gestion du Paysage, les objectifs :

- Maintenir un milieu ouvert
- Augmenter la richesse faunistique et floristique du marais
- Augmenter le couvert végétal favorable à la nidification des oiseaux
- Augmenter les zones refuges pour la petite faune, en particulier les invertébrés
- Assurer des points d'alimentation continue pour les polinisateurs
- Conserver la ressource en eau
- Conserver des habitats stables et fonctionnels
- Développer les connectivités entre les habitats
- Assurer les continuités écologiques

Ouverture du Marais au public :

- Restauration de la ferme de Boulienne, propriété de la FDC35 pour l'accueil du public
- Création d'observatoires ornithologiques et circuits de découverte.
- Création de chemins de randonnée en périphérie du Marais.

Création d'un comité de pilotage avec tous les acteurs impliqués
Gestion du site par la FDC35
Possibilité de co-gestion avec le Conservatoire du Littoral, le Département 35 et le Syndicat Mixte du futur PNR.

Participation d'un représentant des associations et des agriculteurs.
Recrutement d'un animateur nature pour l'accueil du public et les activités pédagogiques.

Obtention de financement possible avec le dispositif Eco-Contribution FNC/OFB.
L'élaboration d'un budget provisionnel pourra être assumée par le service comptabilité de la FDC35. La FDC35 dispose de 15 salariés, dont 1 comptable.

V. THEME 5 : ACCEPTATION SOCIALE

1 - Appropriation locale

La Mare de St-Coulban est un site historique, il fait partie de l'identité locale et il y a un véritable attachement des habitants au marais, même s'ils regrettent de ne pas pouvoir y accéder.

2 - Consultation publique effectuée par le passé

Des consultations publiques ont été effectuées dans le passé, lors du projet Water en 2010.

3 - Divergence/convergence des objectifs de l'ensemble des actrices et acteurs et identification de conflits d'intérêts

Doute des locaux sur l'impact du dérangement sur l'avifaune par les promeneurs.
Mais reconnaissance du travail de la FDC35 sur la qualité paysagère et la conservation de la biodiversité.
Conflits sur la gestion des niveaux d'eau et le fonctionnement hydrologique avec les agriculteurs et les propriétaires de peupleraies hors des parcelles gérées par la FDC35.

VI. THEME 6 : SERVICES ECOSYSTEMIQUES

1 - Services socio-culturel : esthétisme, social et santé-environnement

Sans aucun doute, ce que les locaux apprécient le plus c'est la présence du marais comme valeur ajoutée de leur cadre de vie. C'est un lieu propice à la réflexion, à la spiritualité et à la découverte de la nature.

2 - Services d'approvisionnement : ressources naturelles

L'apport de fourrage pour les agriculteurs.

3 - Services de régulation : aléas naturels, flux hydrologiques, érosions, pollutions, nuisances, pollinisation, climat, maladies

Le marais est un champ d'expansion des crues, il permet de limiter les risques d'inondations des zones habitées. Si le marais est mieux géré, il contribuera à l'atténuation des sècheresses. Son rôle est primordial sur la conservation des sols tourbeux et du maintien de la pollinisation.
Son rôle sur la conservation des espèces et de la biodiversité, sur le climat local et régional.
La conservation des 7 000 000 m3 de tourbes présents dans le marais, représente un enjeu national pour son possible impact sur le bilan carbone. En effet si la tourbe se minéralise par la mauvaise gestion des niveaux d'eau, alors le marais se transformera en véritable usine à gaz, c'est le cas actuellement. Une des priorités est le maintien du stock de tourbe.

VII. THEME 7 : ACTIVITES ANTHROPIQUES

1 - Etat des lieux des activités

Aucune activité de loisirs n'est autorisée dans la zone centrale du Marais, à l'exception de la chasse de régulation du sanglier. L'accès est interdit.
Activité agricole en convention sur les parcelles de la FDC35.
Activité agricole et forestière (populiculture) hors du périmètre proposé.

2 - Réflexion sur la compatibilité entre les activités et les enjeux de conservation

Interdiction de cultures dans le périmètre de protection.Une meilleure planification de l'activité cynégétique est prévue pour qu'elle soit compatible avec l'ouverture au public.

PRINCIPE IV : EDUCATION A LA NATURE & OUVERTURE AU PUBLIC

1 - Moyens de communication et d'information sur le site et son fonctionnement

La FDC35 diffuse une revue d'information cynégétique trimestrielle pour tous les adhérents (10 000 personnes) et un bilan d'activité annuel envoyer aux principales collectivités territoriales et à toutes les communes du département.

2 - Modalités d'ouverture au public

Le Marais se visite sur demande ou lors de journées spéciales (Fréquence Grenouille, Journées mondiales des Zones Humides). Visite avec Birding Mont-St-Michel, Sébastien Provost guide ornithologique en partenariat avec la FDC35.

3 - Maison de site et son fonctionnement

La FDC35 est propriétaire d'une grande longère au bord du marais, à Boulienne sur la commune de St-Père.

Des travaux de restauration ont été commencés sur une des annexes. La fin des travaux est prévue en mars 2021. Elle comprend une salle de réunion, une cuisine, deux logements, des toilettes, une salle de bain et une cuisine. La maison aura pour vocation de recevoir les groupes scolaires et les visites, mais servira de logement de fonction et accueillir les stagiaires.

4 - Modalités d'accès au site et de stationnement

On peut accéder à la ferme en voiture, en bus et en vélo.
Accès prévu pour les autobus, existence d'un parking. La distance à parcourir entre le parking au site est d'une dizaine de mètres.

5 - Modalités de cheminement sur le site

Il y a 3 km de chemins carrossables.

6 - Réflexion sur un projet d'accueil du public et faisabilités techniques et administratives

Le potentiel touristique est indéniable, le Marais est idéalement situé entre St-Malo et la Baie du Mont-St-Michel. Mais le risque d'un dépassement des capacités d'accueil est très élevé. Attirer un pourcentage même faible de la quantité de touristes circulant en été sur cet axe, est une perspective préoccupante, vu la sensibilité du site et sa faible capacité.
Lors des journées mondiales nous avons reçu à grande peine près de 150 personnes.
La future Réserve n'a pas une vocation à recevoir des estivants en mal de Nature. L'attractivité du marais est très faible en été, très peu d'oiseaux sont présents. Par contre nous sommes plus pour un tourisme de randonnées pédestres en été. Nous envisageons la création d'un chemin de randonnée panoramique tout autour du marais de 11 km.

3 km de chemin à créer.
1 km chemin FDC35
7 km de chemins communaux
Création de 3 observatoires sur le circuit de la randonnée.

Notre site a une vocation pédagogique plus que touristique.

II. THEME 2 : SENSIBILISATION & OBSERVATOIRE

Pas de programme de sensibilisation & observatoire

III. THEME 3 : DEMARCHE PEDAGOGIQUE

1 - Activités, outils et aménagement pédagogiques reliés au patrimoine naturel

Pas d'activités, ni d'outils

2- Outils pédagogiques à propos des interdictions issues de la réglementation

Pas d'outils pédagogiques à propos des interdictions

3 - Accueil

Nous accueillons des groupes scolaires et des étudiants toute l'année sur demande (une centaine de personnes par an. (AgroCampus Rennes, Master EPHE, Université de Brest, Université Rennes I, Lycée Agricole « la Lande de la Rencontre » à St Aubin du Cormier).

4- Organisation de chantiers nature participatifs

Depuis 2 ans nous organisons des chantiers d'automne avec les Bac Pro du lycée agricole de St-Aubin.

5- Partenariats pour la formation initiale et continue

Nous sommes en partenariat avec le lycée agricole de St Aubin du Cormier, avec AgroCampus Rennes depuis 2018, pour des stages de projet ingénieur des Master 2 Préservation et Aménagement des Milieux-Ecologie Quantitative.

Des projets pédagogiques sont en cours pour l'accueil des scolaires de toutes les communes riveraines au Marais.

6- Personnel dédié ou collaborations avec les actrices et acteurs de l'éducation à la nature et avec la communauté enseignante

La FDC35 accueille déjà des scolaires sur son site à St Symphorien depuis une dizaine d'années. Un programme d'éducation à la nature est animé par deux animateurs salariés.
Il est envisagé de déplacer ces animations sur le marais, une fois les travaux du bâtiment seront finis.

En espérant bientôt accueillir les deux espèces dans le marais

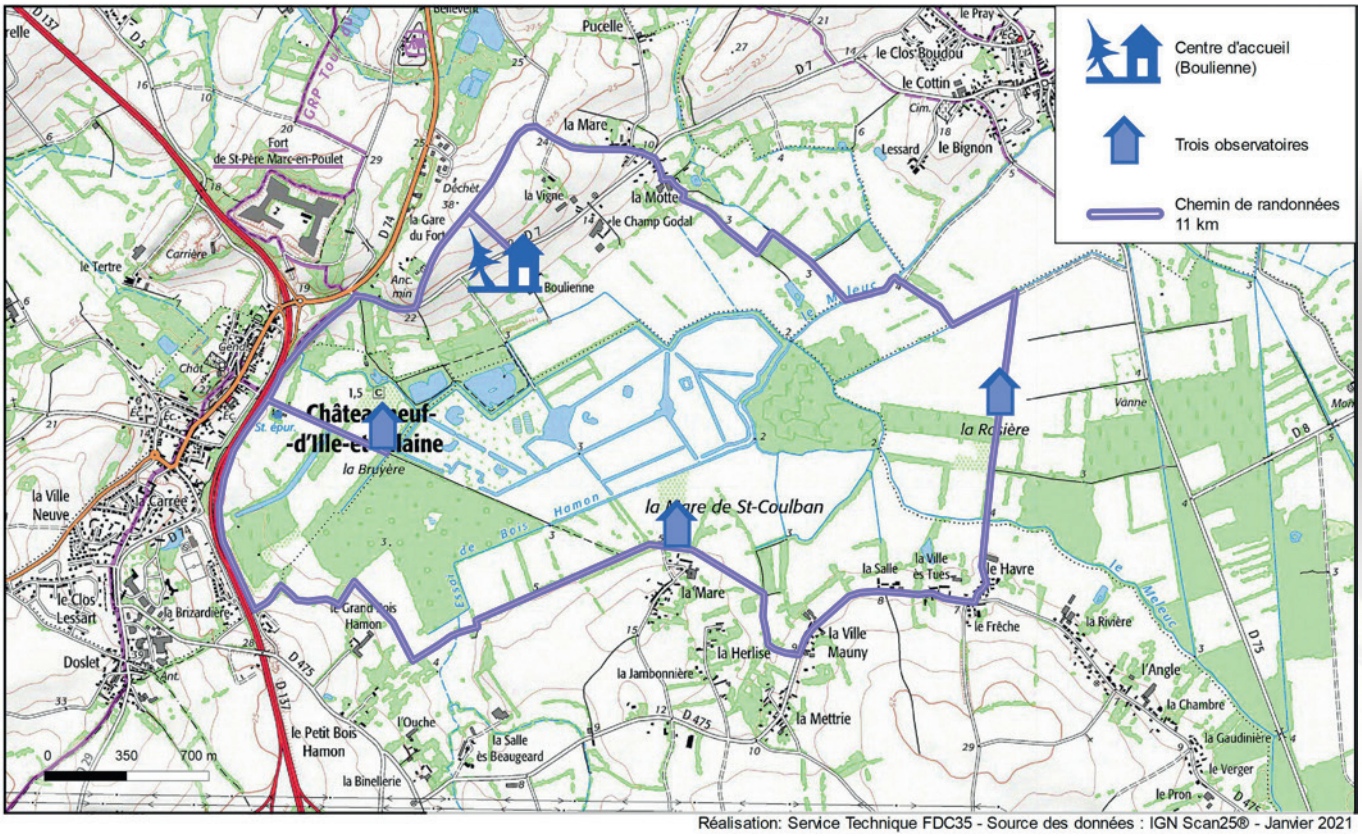

Réalisation: Service Technique FDC35 - Source des données : IGN Scan25® - Janvier 2021

« Beaucoup de gens assimilent notre passion à une tradition d'arrière-garde, fondée sur le simple fait de tuer des animaux…. ; mais ce serait une erreur de penser que notre action se résume à ce simple constat… La chasse française, par son engagement, est directement mêlée à la sauvegarde de la biodiversité…
La chasse fait partie de notre histoire, de notre devenir écologique commun. »

Willy SCHRAEN,
Président de la Fédération
Nationale des Chasseurs

Manifestation de Redon

Au mois d'août 2021, le Conseil d'Etat a pris la décision d'annuler les arrêtés 2020/2021 autorisant plusieurs chasses traditionnelles (pentes à alouettes, tenderie aux vanneaux, etc...).
Cette décision a été prise en l'absence de défense argumentée de ces chasses par le Ministère de la Transition Ecologique. La politique de la chaise vide de ce dernier a conduit le Conseil d'Etat à ne pas autoriser de nouveaux arrêtés.

Cette stratégie conduit petit à petit à réduire les modes de chasse et les espèces autorisées. Bien que ceux-ci ne concernent pas la Région Ouest, les prochains qui seront attaqués nous toucherons un jour ou l'autre... On peut imaginer qu'un jour on nous demandera de ne plus chasser avec des chiens courants ou avec des appelants pour la chasse du gibier ou encore interdire la vénerie sur et sous terre...
Le détricotage de la chasse française nous concernera à un moment ou un autre.

Le rapprochement de la Région Pays de La Loire et de la Bretagne a conduit les différentes fédérations de chasse à se positionner pour une manifestation de plus grande ampleur. Le choix s'est porté sur la ville de Redon, pour sa position géographique entre les deux régions et pour éviter les grands centres de Rennes ou Nantes, pour des raisons évidentes d'organisation et de sécurité.

Le 18 septembre 2021 a été retenu ; d'autres manifestations avaient lieu à cette même date : Mont de Marsan, Amiens, Caen, Forcalquier et Orléans.
L'objectif était de réunir au minimum 5 000 personnes. Au fur et à mesure, la mobilisation s'est organisée dans les campagnes de l'Ouest et plus de 12 000 personnes étaient présentes à Redon ce 18 septembre. Certains chasseurs ont fait plus de deux heures de bus pour être présents.
La manifestation s'est parfaitement déroulée, dans la convivialité et la solidarité entre les différents modes de chasse. Les grandes associations cynégétiques des différents départements étaient présentes, ainsi que de nombreuses structures de chasse communales (ACCA, ACC et chasses privées).
La tenue de la manifestation a été irréprochable (aucun incident), les rues de la ville de Redon ont été animées par les trompes de chasse et ont été laissées dans un état impeccable (aucun déchet, ni dégradation). La bonne tenue de ce regroupement a été saluée par les pouvoirs publics (mairie de Redon, préfecture, gendarmerie). Le savoir-vivre des chasseurs de l'Ouest a laissé un message plus que positif à la population redonnaise.

Un grand merci aux ACCA de Redon, Sixt sur Aff, Bains sur Oust, Saint Nicolas de Redon (44) et Saint Jean la Poterie (56) pour leur aide logistique importante, ainsi qu'à l'équipe fédérale qui s'est impliquée plusieurs semaines avant la manifestation et le jour même pour que la journée du 18 septembre 2021 soit une réussite.
Un grand merci également à toutes les personnes qui se sont déplacées et impliquées pour cette journée qui a fait date.

ACCASENS DE BRETAGNE
LAISSEZ NOUS VIVRE
ET TRANSMETTRE
NOS TRADITIONS

MON ARRIERE GRAND PERE CHASSAIT
MON GRAND PERE CHASSE
MON PERE CHASSE
ET JE VEUX CHASSER

AFACCC22
Association Française des Amateurs de Chasse
aux Chiens Courants des Côtes d'Armor

Pour une ruralité respectée
Fédération Régionale des Chasseurs

REMERCIEMENTS

Ce bilan d'activité est le fruit d'un travail permanent réalisé par les services technique et administratif de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine.

Il n'aurait pu aboutir sans la participation active des présidents d'associations locales, des membres de réseaux spécialisés de nos partenaires institutionnels et des chasseurs bénévoles souvent anonymes, qui constituent le socle de notre activité.

Un grand merci à l'ensemble des acteurs pour avoir collecté, transmis de nombreux éléments de connaissances et ainsi enrichir ce document.

Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine

Beauregard - 35630 Saint-Symphorien
Tél. : 02 99 45 50 20 - Fax : 02 99 45 54 26
fdc35@fdc35.com - www.fdc35.com

La chasse, que tant de gens repoussent comme la manifestation d'un instinct primitif, fut la première forme de civilisation.

Paul Vialar